L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1266 - VENDREDI 18 AVRIL 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

AVIVA ASSURANCE

«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»

ASSURE LE RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques n°ORIAS 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 20 ans
- présent dès 7h00 le matin
- un seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

*selon conditions générales et particulières

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Plan protéines végétales

Réduire la dépendance

Photo: Réussir

Économie, agronomie, environnement, sécurité alimentaire... Tout milite pour le développement de la production de protéines végétales. Le conseil régional de Bourgogne a mandaté la Chambre régionale d'agriculture pour construire un plan protéines avec les partenaires amont et aval des filières végétales et animales. Enjeux et perspectives.

Pages 03

Côte d'Or

› Entretien des fossés et cours d'eau

Pas un long fleuve tranquille...



Nièvre

› Jeunes agriculteurs

"Beaucoup d'incertitudes"



Yonne

› Semaine du développement durable

Écophyto: "Dephy" relevé







Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
• PRI Infos
03 • Plan protéines végétales: Réduire la dépendance

Côte d'Or
04 • Syndicat d'élevage ovins: Le revenu revient en force
05 • Biomasse: Enjeu logistique pour les cultures énergétiques
06 • Entretien des fossés et cours d'eau: Pas un long fleuve tranquille...
07 • Aides PAC 2014: Jusqu'au 15 mai pour télédéclarer

Nièvre
08 • Legta de Challuy: L'enseignement agricole forme aussi à d'autres métiers «Nature»
09 • Action syndicale de Nevers: Les agriculteurs bourguignons restent mobilisés !
10 • JA58: «Avec la conjoncture et la PAC, il y a beaucoup d'incertitudes pour les jeunes»

Yonne
11 • Écophyto: Des risques de gel ?
12 • Ecophyto: Comment généraliser la démarche… ?

Bourgogne...
13 • «Charolais de Bourgogne»: veut quand même obtenir son IGP
14 • PMBE, PPE, PVE... Dépôts des dossiers jusqu'au 15 mai
15 • Cultures: Réussir l'implantation du soja
16 • Viticulture: Le droit d'embouteiller ses VCI
17 • Juridique - Fiscal - Social: Et si on parlait facturation

Services
18-19 • Cours et marchés
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

en bref

Loi d'avenir La vente de phytosanitaires et antibiotiques encadrée

Les Sénateurs ont adopté des amendements pour encadrer la vente de produits phytosanitaires et antibiotiques, lors de l'examen de la loi d'avenir agricole, dans la nuit du 15 au 16 avril. L'objectif est de lutter contre le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques. Les tarifs différenciés selon la catégorie de client à laquelle sont vendus les antibiotiques sont interdits, le plafonnement maximum à 15% de la marge sur la vente de certains antibiotiques supprimé. Le texte crée un dispositif de pharmacovigilance et renforce l'encadrement de la publicité sur les produits phytopharmaceutiques.

Retraites La FNSEA veut une prise en compte des «plus pauvres»

La FNSEA et sa section des anciens exploitants agricoles ont écrit une lettre ouverte, le 15 avril, à Marisol Touraine, la ministre des affaires sociales, et Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture, a propos de la loi sur les retraites publiées au Journal officiel le 21 janvier. A ce jour les décrets d'application ne sont toujours pas parus mais les anciens exploitants de la FNSEA souhaitent *«qu'ils s'orientent vers une prise en compte globale des retraités les plus pauvres»*. *«Nous espérons que ces décrets n'auront pas d'incidence d'une part, sur le nombre de bénéficiaires et, d'autre part sur les revalorisations annoncées»*, ajoutent-ils. Selon eux, c'est 1,5 million de retraités agricoles qui attendent ces mesures.

GES Les émissions agricoles pourraient bondir de 30% d'ici 2050

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole qui ont quasiment doublé au cours des cinquante dernières années pourraient encore augmenter de 30% d'ici 2050 si les efforts pour les réduire ne sont pas intensifiés, prévient l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a publié le 11 avril une nouvelle étude sur la question. Les émissions de l'agriculture et de l'élevage sont passées de 4,7 milliards de tonnes équivalent CO2 en 2001 à plus de 5,3 milliards de tonnes en 2011, soit une hausse de 14% en 10 ans, essentiellement du fait de la progression des productions agricoles dans les pays en développement, constate la FAO. La première source agricole de GES est l'élevage de ruminants responsable de 39% des émissions, suivi par l'utilisation d'engrais de synthèse (14%) qui est la source d'émissions qui augmente le plus rapidement (+37% depuis 2001), et les rizières (10%).

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'ODASEA. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'Etat). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle MARTIN ou Nicole GABALDA (Chambre d'Agriculture) au 03.86.93.40.38

Yonne La retraite ça se prépare

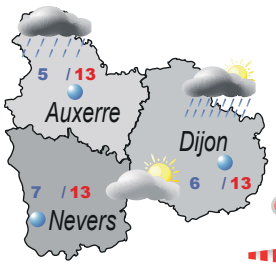
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc ABONNET - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 18 au 27 avril

DIJON CÉRÉALES

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 18 Avril

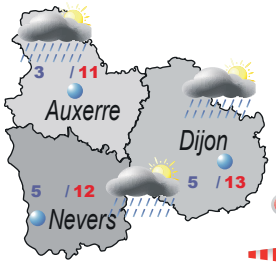


Perturbé
Ce vendredi se déroulera sous quelques averses et de timides éclaircies. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Parfait
Soleil : 06:53 - 20:40
Lune : N.C. - 08:54

Samedi 19 Avril

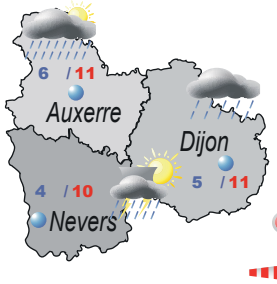


Averses
De nombreuses averses sont attendues pour ce samedi. Les températures seront en baisse.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Sud-Sud-Est 10 km/h

Ste Emma
Soleil : 06:51 - 20:41
Lune : 00:19 - 09:46

Dimanche 20 Avril



Instable
Les averses persisteront et seront localement accompagnées de quelques orages.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Ste Odette
Soleil : 06:49 - 20:42
Lune : 01:17 - 10:46

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 au Mercredi 23 Avril :

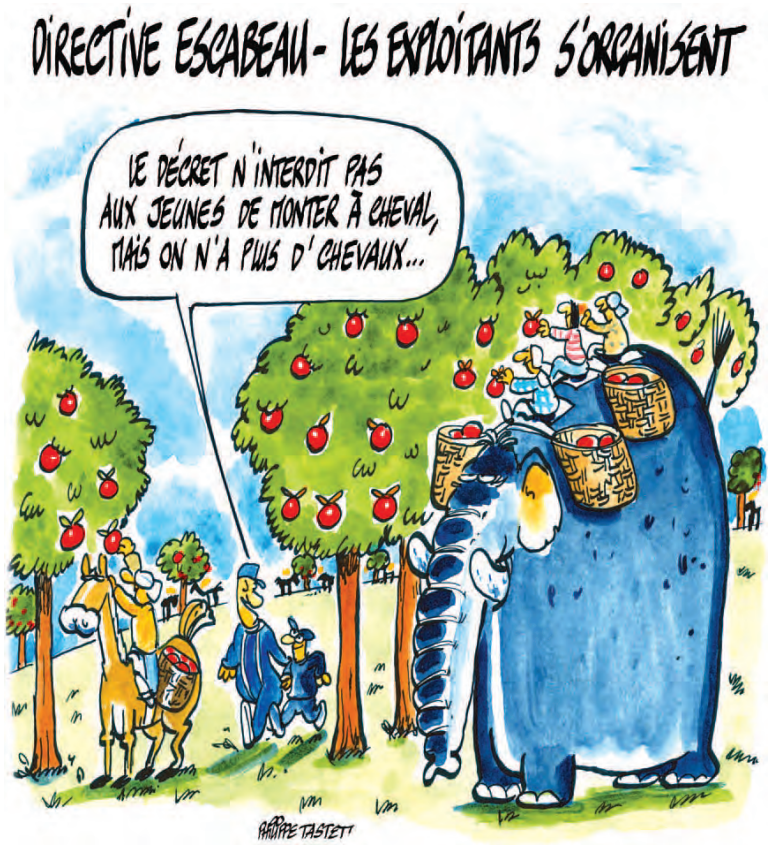
De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 1 à 7 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

Jeudi 24 au Dimanche 27 Avril :
Averses et éclaircies se partageront le ciel au cours de ces prochains jours.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 4 à 7 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

clin d'œil



Plan protéines végétales

Réduire la dépendance

Économie, agronomie, environnement, sécurité alimentaire... Tout milite pour le développement de la production de protéines végétales. Le conseil régional de Bourgogne a mandaté la Chambre régionale d'agriculture pour construire un plan protéines avec les partenaires amont et aval des filières végétales et animales. Enjeux et perspectives.



Le lupin, comme bien d'autres proéagineux, représente une source de protéines trop souvent négligée.

Qui dit protéines, pense souvent soja... Tant il est vrai que le soja tient la première place dans l'alimentation animale, avec un déficit récurrent qui tourne à 70% entre production et consommation. Nous importons massivement du soja pour répondre aux besoins de l'alimentation des animaux, c'est mauvais pour la balance commerciale, dommageable pour l'environnement et l'économie des élevages... Sans parler du risque de *«dépendance»* des systèmes à ces importations. Quelle sécurité physique des approvisionnements en protéines des éleveurs européens ? La question a été posée en ces termes par Coop de France Déshydratation depuis longtemps déjà.

Un diagnostic partagé

Toutes les productions d'élevage sont concernées par l'élaboration d'un plan protéines régional, défini à partir d'un diagnostic partagé et qui s'appuie sur des complémentarités évidentes entre les grandes cultures et l'élevage. Où trouver les protéines végétales ? Les pois, la féverole et les fèves, la luzerne, le lupin doux, le méteil (mélange de céréales et de protéagineux), le soja bien sûr... mais aussi les cultures intermédiaires représentent une source de protéines trop souvent négligée. Mais les surfaces de légumineuses restent très limitées, en baisse constante depuis des années et les rendements moyens plafonnent, pénalisés par certaines disparités locales et climatiques.

Pour inverser la tendance actuelle, un plan protéines doit impérativement s'appuyer sur le progrès génétique pour déterminer des variétés mieux adaptées au contexte pédo-climatique. Résistance au froid, amélioration des rendements, résistance au stress biotiques et abiotiques... Ce sont quelques unes des clés du futur qui appuieront le développement régional d'une production de protéines végétales significative.

Le tourteau de colza, préféré des Bourguignons

Par rapport à la dépendance au soja brésilien notamment, des progrès ont été faits, puisque le marché bourguignon de la protéine est aujourd'hui dominé à 47% par le tourteau de colza, qui se situe à la première place des matières riches en protéines introduites dans les fabrications d'aliments pour le bétail en Bourgogne (contre 35% pour le soja, 19% pour le tournesol et 0,1% pour les pois). Depuis 2010, les incorporations d'oléoprotéagineux graines et tourteaux ont fortement augmenté en Bourgogne, comme en France.

L'enjeu d'un plan protéines n'est pas seulement économique, il est aussi agronomique et environnemental. Il peut ainsi permettre d'optimiser des rotations à base de colza, blé et orge, en y introduisant du pois. Des équipes de recherche-développement conçoivent et testent des itinéraires techniques d'association céréales-légumineuses, économes en intrants, de niveaux quantitatif et qualitatif élevés.

D'autres expérimentations conduites en Bourgogne (à Jalogny, Fontaines et Charolles, notamment) concernent l'autonomie protéique des ruminants. Mais le cadre des recherches est bien plus large que la seule alimentation animale, il participe en fait de la relance industrielle par l'innovation, pilotée par le ministère du Redressement productif. Ce dernier fait référence à un plan agroalimentaire *«produit innovant pour une alimentation sûre, saine et durable»*. Plan qui a été mis au premier rang des priorités régionale du Conseil de Bourgogne.

Le renforcement des apports protéiques d'origine végétale en alimentation humaine passe par l'innovation alimentaire et, dans ce domaine, le pôle de compétitivité Vitagora est bien placé pour accompagner la recherche-développement.

Innover, produire, valoriser...

Le plan d'action *«Protéines»* va donc concerner trois axes : la recherche-développement, la production, la valorisation des productions. Développer la production de légumineuses en Bourgogne suppose d'initier un important travail d'information et de formation des agriculteurs, et un accompagnement personnalisé permettant de sortir des impasses techniques. Il va aussi être nécessaire de développer des unités de séchages en grange, par l'intermédiaires de projets individuels ou semi-collectifs (Cuma), de créer une unité de trituration de soja (adaptation de l'Usine Extrusel à Chalon-sur-Saône)...

En un mot la marge de progrès est importante et la réussite toute-à-fait envisageable, à condition d'investir et d'utiliser tous les ressorts des financements nationaux et européens, au travers notamment de la PAC et du Feader.

AMK

Ils ont dit...

Vincent Lavier (Chambre d'agriculture) : *«Aujourd'hui, certains agriculteurs ont bien compris la nécessité agronomique de diversifier leurs cultures et sont prêts à produire. Cela dit, une valorisation de ces protéines passe par une production suffisamment importante pour pérenniser les filières. Nous sentons de véritables attentes après cette réunion. Personnellement, je crois en ce plan protéines car nous sommes dans un contexte beaucoup plus favorable que lors des précédentes tentatives. L'envolée du prix des tourteaux et notamment du soja redonne de l'intérêt aux autres sources de protéines. La difficulté de trouver du soja non OGM exigé par certaines filières permettrait de pérenniser une filière de production locale. Les problèmes agronomiques rencontrés par certains agriculteurs entraînent la nécessité de diversifier les assolements et notamment d'introduire de nouvelles cultures de printemps. Il faudra aussi relancer la production de légumineuses pour réintroduire de l'azote dans les systèmes culturaux. Tous ces éléments doivent nous permettre de réussir».*

Jacques Rebillard (Conseil régional): *«Il y a énormément de bonnes volontés autour de ce projet. Le potentiel et les possibilités d'accompagnements financiers sont là. Un véritable comité de pilotage doit se mettre en place au niveau des transformateurs. La production, la transformation et la commercialisation doivent être en adéquation. Il ne faut pas forcément s'attendre à une sur-valorisation des protéines végétales produites en Bourgogne, même si la recherche de nouveaux débouchés peut apporter de bonnes perspectives. Les aspects amélioration génétique et effets positifs sur les sols sont à retenir».*

Jean-Roch Gaillet (Draaf): *«Le mouvement est lancé. Cette fois-ci, le plan protéines, il faut le réussir ! En Bourgogne, nous avons la chance de tous aller dans le même sens. Pour la partie végétale, les agriculteurs doivent s'engager sur du long-terme puisque les rotations sont longues. Même chose pour les éleveurs qui doivent changer de rations. C'est une décision à prendre maintenant. Acceptons l'idée que seuls 80% de nos broutards vont vers l'Italie, 5% vers l'Espagne, et qu'il nous reste 15% à engraisser chez nous, dès que possible».*

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST





▶ A noter

Campagne 2014 Aide à l'engraissement de jeunes bovins

Les éleveurs sont éligibles à l'aide à l'engraissement de jeunes bovins s'ils répondent aux deux conditions suivantes :
- produire au moins 21 jeunes bovins éligibles entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014
- bénéficier du statut de *«récent investisseur» ou de «nouvel installé»*

Une demande d'aide doit au préalable être déposée.

Conditions d'éligibilité du demandeur :

-Récent investisseur : Les producteurs sont dits *«récents investisseurs»* s'ils ont bénéficié depuis le 1er janvier 2007 d'une subvention au titre des mesures *«plan de modernisation des bâtiments d'élevage/ d'exploitation (PMBE)»* ou *«plan de performance énergétique (PPE - hors diagnostics énergétiques seuls)»*, c'est- à-dire s'ils sont bénéficiaires d'un engagement juridique (arrêté ou convention d'attribution de l'aide) daté entre le 01/01/2007 et le 31/12/2013, relatif aux mesures pré-citées.

-Nouvel installé : Les producteurs sont dits *«nouveaux installés»* si leur première installation est comprise entre le 16/05/2009 et le 15/05/2014 et s'ils répondent en plus aux critères de nationalité, de capacité professionnelle et de projet d'installation (un jeune agriculteur bénéficiant de aides d'État à l'installation est réputé satisfaire cette condition).

Conditions d'éligibilité des jeunes bovins :

-bovins mâles âgés d'au moins 11 mois et de moins de 24 mois au moment de l'abattage,
-bovins femelles âgées d'au moins 11 mois et de moins de 36 mois au moment de l'abattage,
-de race à viande ou issus d'un croisement avec l'une de ces races,
-détenus par l'éleveur engraisseur pendant au moins 4 mois sur son exploitation,
-abattus à leur sortie d'exploitation, sur le territoire national, au cours de l'année 2014 et dans un délai maximum de 7 jours calendaires suivant la date de sortie de l'exploitation.

Le montant unitaire établi par jeune bovin éligible est de 60 €.
Le nombre maximal de jeunes bovins primés par exploitation est déterminé en fin de campagne.
La demande s'effectue uniquement sous format papier. Elle doit parvenir à la DDT au plus tard le 15 mai 2014.
Vous pouvez consulter la notice, pour plus de précision et télécharger le formulaire sous Telepac ou sur le site de la préfecture de Côte-d'Or à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/nouveautes-2014-r1380
Contact : Chantal Magnon (03 80 29 43 20 ou chantal.magnon@cote-dor.gouv.fr)

COMMUNIQUÉ DDT

Syndicat d'élevage ovins

Le revenu revient en force

L'assemblée du SEO s'est déroulée dans une atmosphère positive, devant un contexte économique en bonne forme.

Les satisfactions étaient nombreuses dans les propos d'Hubert Mony, lundi 31 mars à Pouilly-en-Auxois. Le président du syndicat d'élevage ovin s'est réjouit d'une productivité retrouvée en 2013, suite à la quasi-disparition du virus de Schmallenberg. Le marché s'est montré porteur avec des prix de carcasse variant de 5,50€/kg à 6,60€/kg. Le budget de la Politique agricole commune 2015-2020 a été préservé : *«Cette Pac se présente plutôt bien pour les ovins. Nous allons gagner 4€ par brebis à condition de remplir certains critères»* signale le président du syndicat. La prime de base aura beau chuter de 2€ (de 21 à 19€), un soutien de 6€ sera mis en place pour ceux qui s'engageront dans une démarche qualité ou de productivité (minimum de 0,8 agneau vendu par brebis). L'aide liée à la contractualisation se maintiendra à 3€. *«Cela nous fera 28€ par brebis. Nous étudions aujourd'hui la possibilité de prétendre à une MAE qui remplacerait la PHAE»* mentionne Hubert Mony, *«la présence de certaines plantes rares dans nos prairies et une baisse d'IFT de 50% seraient les conditions. Ce n'est pas gagné d'avance mais nous allons tenter de décrocher quelque chose au Conseil régional»*. Pour le syndicat d'élevage ovin, toutes ces bonnes nouvelles et perspectives encourageantes représentent des *«bons points»* dans la perspective d'installer des jeunes dans la filière.



Jean-Marc Bidoire et Hubert Mony, présents la semaine dernière aux assemblées du SEO et de l'OS Romane.

Travail sur les gènes

Jean-Marc Bidoire a proposé un exposé sur la génomique. *«Des travaux sont actuellement réalisés par l'Inra, l'Institut et les organismes de sélection sur des gènes résistants ou aptes à produire. Ce n'est pas nouveau mais il est bon de rappeler tous les progrès que laissent supposer ces avancées scientifiques»* explique le technicien. Trois points ont été mis en avant lors de cette réunion : la résistance au parasitisme, la prolificité et le caractère culard : *«pour le parasitisme, nous sommes amenés à avoir de plus en plus de problèmes de résistance aux molécules chimiques. En Australie et Nouvelle-Zélande, les éleveurs sont totalement dépassés ! Il faut trouver des solutions pour éviter de perdre des animaux. Cela passe par une bonne conduite d'élevage mais aussi par la génomique. Pour la prolificité, les études sur des gènes hyper-prolifiques visent un objectif de deux agneaux produits par brebis. Il ne faudra pas négliger l'aspect technique pour autant : la brebis devra rester capable d'alimenter ses petits ! Enfin, le développement du caractère culard devrait améliorer le rendement de carcasse et la conformation des animaux»*.

AURÉLIEN GENEST

Un nouvel administrateur FN



Hubert Coucheney, éleveur à Planay dans le Châtillonnais, représentera prochainement la Côte d'Or à la Fédération nationale ovine. *«J'irai à Paris plusieurs fois par an, pour faire remonter les revendications du département et, dans le sens inverse, relayer les infos de la FNO. Je remplacerai Thierry Besançon à l'issue du congrès FNO qui se tiendra à Arles les 24 et 25 avril»* signale le futur administrateur.

▶ Zoom

La Romane pour s'installer et répondre au marché

L'organisme de sélection Romane s'est réunie en assemblée générale trois jours plus tard à Francheville, près de Saint-Seine-l'Abbaye. Hubert Mony, qui préside également cet OS, a reçu une cinquantaine de personnes venues de toute la France. La Romane est aujourd'hui la 4ème race en effectifs inscrits au contrôle de performance (et la 2ème en nombre d'agneaux nés). En Côte d'Or, seuls quatre élevages en possèdent, dont Hubert Mony : *«Pour l'instant, elle se développe beaucoup plus en Saône-et-Loire que dans notre département. Il s'agit d'une race prolifique, capable de répondre au marché et à la demande d'agneaux. La Romane désaisonne naturellement. Une fois que l'on a gouté à ses facilités de mises-bas, il est difficile de revenir en arrière»* signale l'éleveur. L'OS Romane souhaite travailler avec *«toute la filière, de l'amont à l'aval en impliquant les abatteurs et les organisations de producteurs»* dans le but d'installer des jeunes moutonniers.

Chambre d'agriculture

Le tiercé gagnant ?

Les membres du bureau réfléchissent à une nouvelle approche économique en faveur des exploitations.



Vincent Lavier souhaite multiplier les échanges avec les organismes stockeurs et les groupements de producteurs. L'objectif : valoriser au mieux les produits des agriculteurs.

«Il existe trois leviers pour dégager du revenu dans les exploitations» indique Vincent Lavier, *«la Chambre s'investit énormément sur deux d'entre eux, mais peut-être un peu moins sur le troisième. Lors de notre réunion du 7 avril, les membres du bureau ont émis le souhait d'améliorer ce dernier point»*. Le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or développe son propos : *«Le premier volet concerne les coûts de production et l'optimisation des charges. Nos actions sont ici très nombreuses. Le second volet s'intéresse aux divers soutiens économiques des exploitations. Nous nous battons constamment dans ce domaine, comme par exemple à chaque réforme de la Pac. Le troisième volet, celui sur lequel nous voulons davantage nous concentrer, est celui de la valorisation des produits»*.

Rencontres en vue

Les membres du bureau et leur président dressent le constat suivant : cette valorisation de la production est une mission qui a été intégralement confiée aux organismes économiques tels que les organisations de producteurs ou les organismes stockeurs. *«Notre objectif n'est pas d'inverser les rôles»* précise Vincent Lavier, *«nous voulons simplement intensifier nos échanges avec ces OP et ces OS pour être davantage en phase avec les marchés et devenir ainsi plus performants sur le terrain auprès des agriculteurs. Nous avons besoin de connaître plus facilement les besoins des marchés, les prospectives sur lesquelles ces organismes travaillent… Cela se fait déjà de manière informelle, mais nous voulons que cela devienne systématique. Un exemple ? Le président de Val Union est récemment venu à notre réunion de bureau. Nous avons été informés du travail mené sur la production de maïs semences. Il est bon que nos techniciens soient au courant le plus vite possible pour pouvoir répondre aux questions sur le terrain. Nous allons, à l'avenir, rencontrer d'autres organismes économiques et les solliciter à nos réunions. La Chambre peut, à sa manière, accompagner le mouvement»*.

AURÉLIEN GENEST

Biomasse

Enjeu logistique pour les cultures énergétiques

Une démonstration de récolte de miscanthus, avec un matériel bien particulier, était proposée le 9 avril dans le canton de Genlis.



Le broyeur Kuhn WS320 bio en démonstration à Izeure sur une parcelle de Nicolas Durand.

«*Le miscanthus est très léger. C'est un produit très sec avec seulement 15% d'humidité. On ne met que dix tonnes dans un camion de 90m³*» présente Philippe Béjot, responsable culture à Bourgogne Pellets. La coopérative agricole basée à Aiserey fait partie d'un programme européen nommé «*Logistec*», qui s'intéresse à la logistique des cultures énergétiques. «*L'objectif est de pouvoir densifier un maximum cette biomasse. Si l'on peut transporter de grosses quantités, il y a moins d'aller-retours, moins de charges et les tarifs sont différents. D'autres marchés peuvent s'ouvrir*» explique Philippe Béjot. Le matériel utilisé le 9 avril sur une parcelle d'Izeure présentait de nombreux avantages : «*le broyeur Kuhn WS320 bio permet de travailler simultanément avec une presse haute densité, il n'y a qu'un seul passage à effectuer, une seule personne est mobilisée, il y a aussi moins de tassement. Le broyeur permet de couper plus bas qu'une ensileuse : on gagne un peu en quantité*».

Christophe Pacaud, commercial Kuhn, souligne la double pression effectuée sur la surface de la balle qui permet une hausse de densité de 25% : «*le principe des couteaux augmente aussi cette densité. Si les brins sont plus courts, on peut davantage les comprimer*».

A qui peut s'adresser cette presse ? «*Un Gaec peut en avoir l'utilisation à partir de 150 ou 200 ha, je pense également aux entrepreneurs*» répond le commercial, «*en fait, elle est utilisée pour la récolte de foin, d'enrubannage, et surtout de paille de blé et d'orges. Elle n'a subi aucune modification aujourd'hui pour récolter le miscanthus. Son prix oscille de 90 000 à 150 000 euros avec tous les équipements*».

Aurélien Genest

▶ Zoom sur…

L'avis d'un visiteur



Samuel Gachot, agriculteur à Gerland dans le canton de Nuits-Saint-Georges, possède 14 hectares de miscanthus : «Ma récolte a été effectuée avec une ensileuse et une presse dont les brins sont de tailles 6-10 cm , nous avons effectivement des pertes. Il n'est pas toujours facile de manipuler les bottes sans les fragiliser. Il m'est déjà arrivé d'en laisser que quelques-unes aux champs, d'autres sont dans le hangar et je ne sais pas comment je vais pouvoir les reprendre ! Cette nouvelle technique peut être intéressante effectivement si elle répond aux attentes des clients». Bourgogne Pellets dispose de 400 ha, soit près de 5500 tonnes à commercialiser chaque année. La société rappelle qu'il est «primordial pour des débouchés autres que les granulés de disposer de brins courts pour répondre aux exigences des clients pour leur utilisation finale. La densification des brins courts est essentielle pour des raisons de stockage et de logistique». Les marchés du miscanthus «petits brins» sont le paillage pour l'horticulture, les poulaillers, les logettes pour bovins, la litière équine et le secteur de l'énergie (chaufferie industrielle) qui commence à s'intéresser à cette ressource renouvelable.

Élevages laitiers

Moins de méthane avec la luzerne ?

Nathalie Mairet, éleveuse dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye, réagit à une étude menée par un institut de la région parisienne.



Pour Nathalie Mairet, «c'est une raison de plus pour promouvoir cette culture».

La luzerne permet de réduire les émissions de méthane des ruminants. Les scientifiques parleront d'une «*baisse de* CH4», d'autres -la grande majorité d'entre nous- traduiront par une phrase un peu plus familière.... Cette conclusion vient d'être publiée par AgroParisTech, l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, basé dans le département des Yvelines. Sa ferme expérimentale communique : «*les vaches laitières en production émettent 10% de méthane entérique en moins quand elles sont nourries avec de la luzerne enrubannée à la place d'ensilage d'herbe. En extrapolant ce résultat, la ferme laitière France pourrait économiser 51 000 tonnes de CH4 par an si la luzerne était généralisée dans les rations. Soit l'équivalent en pouvoir réchauffant de plus d'un million de tonnes de CO2*». AgroParisTech rappelle que le méthane est «*l'un des gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique. L'agriculture est l'auteur de l'essentiel des émissions de méthane, en France, sous forme de méthane entérique issu des fermentations anaérobies du tube digestif des animaux. Le CH4 a par ailleurs un pouvoir réchauffant vingt et une fois plus élevé que le CO2 (à 100 ans)*». Invitée à réagir à ce communiqué, Nathalie Mairet, éleveuse à Turcey et présidente de la commission lait de la FDSEA, fait part d'un certain enthousiasme : «*C'est une raison de plus pour promouvoir la luzerne. Nous l'utilisons déjà dans des proportions importantes par rapport à d'autres régions de France. Cela nous conforte dans nos pratiques nutritionnelles et environnementales. Elle permet d'importants apports en protéines et n'alourdit pas la pression azotée de nos champs*». Nathalie Mairet en profite pour glisser un mot aux responsables Politiques : «*à eux désormais de prendre en considération les bienfaits de la luzerne et toutes les autres cultures à protéines. Comment ? En les mettant en valeur à travers un vrai plan protéines ! Ce serait bénéfique pour nos exploitations, qui se retrouveraient moins dépendantes des importations, notamment sud-américaines*».

Aurélien Genest



Développement durable

De l'eau de qualité, du lait de proximité

Plusieurs initiatives locales ont été mises en avant du 1er au 7 avril.



Le Conseil général a acquis 240 hectares de terres sur la Boucle des Maillys pour préserver la nappe des pollutions.

Les visites de la réserve des Maillys et de la coopérative laitière de Bourgogne (CLB) étaient proposées dans le cadre de la semaine du développement durable. Le Conseil général de Côte d'Or a mis l'accent sur ces deux exemples *«contribuant à un développement soutenable du territoire»*. Dans le canton d'Auxonne, le Conseil général a acquis 240 hectares de terres sur la Boucle des Maillys, dernière nappe d'eau non mobilisée du département. Préserver la nappe des pollutions est l'objectif à court terme, en interdisant les cultures ayant recours aux pesticides et en imposant des règles assurant la biodiversité. A plus long terme, cette ressource pourrait répondre aux besoins en eau potable d'une population de 60 000 à 70 000 habitants.

La deuxième visite s'est effectuée à Sainte-Marie-La-Blanche dans le canton de Beaune Sud. Pour assurer la pérennité de l'activité laitière dans la région, la CLB s'est lancée dans la production de yaourts au lait entier sous la marque *«Yaourts de nos fermes»*.

Le Conseil général, par le biais de Marc Frot, encourage le développement et la valorisation des produits locaux dans la restauration collective : *«En favorisant la consommation de produits conçus et transformés sur un espace géographique restreint, nous affichons notre attachement aux valeurs de développement durable, de consommation responsable et de maintien d'un tissu rural. Ce qui est fait ici à la CLB est remarquable : les circuits courts évitent le plus d'intermédiaires possibles et le prix est rentable pour tout le monde. Nous allons encourager les écoles à venir ici, car un magasin se développe»*.

AURÉLIEN GENEST

Entretien des fossés et cours d'eau

Pas un long fleuve tranquille...

Ça s'agite dans les campagnes. De nombreux agriculteurs se plaignent de l'impossibilité d'entretenir correctement leurs fossés. La profession a décidé de prendre les devants.

«*Il y a dix ans, nous n'entendions pas parler de cette problématique, les fossés étaient régulièrement entretenus. Aujourd'hui, il y a du laisser-aller et la dégradation s'accentue chaque année*» déplore Yves Asdrubal, président de la commission environnement de la FDSEA. Les fortes précipitations de 2013 n'ont rien arrangé : *«nous voudrions limiter leurs impacts par un bon entretien des fossés et préserver ainsi le potentiel agricole de nos parcelles»* souligne Yves Asdrubal. Sa commission s'associe à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or pour engager des discussions avec l'administration, en l'occurrence la DDT (Direction départementale des territoires) et l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). *«Le but est d'aboutir à une situation de clarification»* explique Yves Asdrubal, *«nous souhaitons disposer d'un document qui permettrait de définir précisément ce qu'est un cours d'eau et ce qu'est un fossé d'assainissement agricole, car la réglementation n'est pas la même»*. Pour Pierre-Étienne Contesse, en charge du dossier pour la FDSEA 21 et responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, *«il faut rattraper le temps perdu, remettre certaines mentalités dans le bon sens, car certains ouvrages réalisés depuis 20 ans ont pris en compte les préservation du milieu, de la faune et de la flore mais pas celle des inondations»* : *«Notre stratégie est de travailler de l'amont vers l'aval, en commençant par la Saône et sur ses affluents. Nous avons rencontré le préfet et lui avons fait part de notre souhait de ne pas ouvrir de nouvelle carrière tant que la Saône de serait pas de nouveau draguée. VNF s'occupe de ce dossier et nous allons entamer des discussions avec eux. Sur la partie rivière, un dialogue s'impose également avec les syndicats. Ce travail de clarification cours d'eau/fossés et de méthodes d'entretien sera réalisé sur l'ensemble du département»*.

La sous-préfète de Beaune sur le terrain : Anne Frackowiak-Jacobs a récemment répondu à l'invitation d'agriculteurs d'Esbarres, Saint-Usage et Échenon pour constater le non entretien de la Vouge.

AURÉLIEN GENEST

Sur le terrain…

Philippe Grandsagnes, agriculteur à Quetigny, rencontre chaque année des problèmes avec le *«Petit Bas Mont»*: *«Il m'est interdit de le curer. Avec une autorisation, il est possible de broyer la végétation mais cela ne suffit pas. En cas de fortes précipitations, les champs attenants inondent systématiquement. La perte de production est conséquente. L'an passé, deux hectares de maïs grain étaient sous l'eau et le rendement est passé de 120 à 60q/ha. Les inondations à répétition ont même engendré le mildiou du maïs, une maladie relativement rare qui intervient au stade trois feuilles. Avec la future zone du Grand Dijon entre Quetigny et Saint-Apollinaire, l'arrivée d'eau sera plus importante et les problèmes vont certainement s'aggraver»*.





Thierry Boussageon, agriculteur à Varois-et-Chaignot, ne sait plus quoi penser de la problématique : *«C'est un vrai souci. Nos ainés se sont battus pour faire les drainages. Aujourd'hui, les drains sont enfouis dans la vase, les champs ne n'assainissent plus car il n'y a plus d'écoulement, c'est ras-le-bol total»*.



Aides PAC 2014

Jusqu'au 15 mai pour télédéclarer

La période de déclaration *«PAC»* est ouverte depuis le 1er avril pour les aides *«surface»* et depuis le 1er mars pour les primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). La date limite de dépôt est le 15 mai pour toutes les aides (sauf les aides ovines/caprines déclarées en janvier). Une réduction de 1 % est appliquée par jour ouvrable de retard. Les dossiers sont irrecevables à partir du 10 juin 2014.
Le département de la Côte-d'Or est en déclaration PAC dite *«zéro papier»* depuis 2013. Cela signifie que les exploitants dans le département ne reçoivent plus de dossier imprimé de demande d'aides PAC par voie postale.
La télédéclaration est la voie privilégiée pour le dépôt de la déclaration PAC 2014. L'adresse est : www.telepac.agriculture.gouv.fr. Toutes les demandes d'aides peuvent être télédéclarées, à l'exception de l'aide à l'engraissement de jeunes bovins et de l'aide à la production de volailles.
A été organisée par la Chambre départementale d'agriculture avec la direction départementale des territoires et le concours logistique d'Agro-sup Dijon et des salles SATI du conseil général une visio-conférence sur la PAC consultable via internet (www.sati.tv/no_cache/la-web-tv/la-videotheque.html?vid=349).
Afin de faciliter l'accès à la télédéclaration PAC, un dispositif d'accompagnement des exploitants est mis en place par la direction départementale des territoires, la chambre d'agriculture et les organismes de service agricole :
- en mettant à disposition des salles équipées de postes informatiques avec accès internet,
- en fixant des rendez-vous aux exploitants sur la période de déclaration pour un accompagnement personnalisé à la télédéclaration.

Le partenariat fructueux entre la DDT, la chambre départementale d'agriculture et les différents organismes de service agricoles permet un large déploiement pour proposer un accompagnement à la télédéclaration PAC aux exploitants les plus excentrés :
- en complément du dispositif avec accompagnement par la DDT mis en place à Dijon, un accueil de proximité est proposé au sein des services territoriaux, des établissements de l'enseignement agricole et des centres SATI. Les sites d'appui à la télédéclaration par la DDT sont : Dijon, Saulieu, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Auxonne, Vénarey-les-Laumes, Montbard,
- les sites de télédéclaration avec un encadrement par la chambre d'agriculture sont : Dijon, Pouilly-en- Auxois et Châtillon-sur- Seine,
- en outre trois prestataires de service référencés par la DDT interviennent également sur le département, pour accompagner les télédéclarants.

Contact : Dominique Dumont (03.80.29.44.42 ou dominique.dumont@cote-dor.gouv.fr)
Odile Ducret (03.80.29.42.72 ou odile.ducret@cote-dor.gouv.fr)

COMMUNIQUÉ DDT 21

▸ Agenda

Bourgogne Maroc : vide-cave humanitaire

Les 20 et 21 avril, rue Romain Rolland à Dijon, l'association Bourgogne Maroc organisera un vide-cave humanitaire.
Les bénéfices financeront en partie la future coopérative de transformation de pommes dans le Haut Atlas marocain.
Celle-ci est destinée à donner des ressources financières aux femmes isolées et personnes invalides mais aussi à fédérer les petits producteurs. Il y aura du thé et de l'artisanat marocain.
Réservations au 07.82.10.51.63, le soir après 19h00.
L'association organisera également un couscous avec danseuse du ventre le 1er mai 2014, à la salle des fêtes de Salives, le midi.
Durant ces journées, l'association Bourgogne Maroc présentera sa deuxième action humanitaire l'organisation de séjours éco-solidaires.

▸ Formations

Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité

Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 29 avril – lieu à définir
Public concerné : tout futur cédant de Côte d'Or agé de plus de 55ans
Contact : Alexis Parent (Chambre Agriculture de Côte d'Or) 03 80 68 67 89 – alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Valérie Coquard(Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Valoriser les données d'Ovitel : perfectionnement

Extraire et analyser des indicateurs de suivi de son troupeau à partir d'ovitel afin d'optimiser sa conduite d'élevage
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 13 mai 2014 au Pôle agricole à Créancey
Public concerné : éleveurs(euses) utilisateurs(trices) du logiciel Ovitel
Contact : Céline France (Chambre Agriculture de Côte d'Or) 03 80 90 89 09 – celine.France@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 –@cote-dor.chambagri.fr

Concevoir une aire de lavage du pulvérisateur

Raisonner sa fertilisation et enregistrer ses interventions en tenant compte des nouvelles références de la méthode des bilans et de la nouvelle réglementation spécifique aux zones vulnérables
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 22 mai 2014 à Saint Julien
Public concerné : Agriculteurs(trices) dont l'exploitation est située en zone vulnérable.Contact :
Responsable de stage : Anne Hermant(Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 28 81 29 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr







Premier *«Vendredi des métiers verts»* au Legta de Challuy

L'enseignement agricole forme aussi à d'autres métiers «Nature»

Pour la première fois, un forum sur les formations et les métiers en lien avec la nature, hors secteur agricole, s'est tenu vendredi 11 avril au Legta de Challuy. Opération de communication efficace qui replace l'enseignement agricole au coeur des cursus dans l'environnement, les paysages, la forêt, l'horticulture et même le sport de pleine nature.



Un petit groupe d'élèves échangeant avec un vétérinaire, lors du 1er « Vendredi des métiers verts » à Challuy.

«*L'idée, c'était de faire un focus sur les formations et les métiers autres que ceux pour lesquels nous sommes habituellement identifiés*» explique Xavier Le Coeur, le proviseur du Legta de Nevers-Cosne-Plagny, auquel s'est aussi associé le LEGTA du Morvan pour l'occasion. Près de 60 jeunes sont venus s'informer, vendredi dernier dans la salle de conférence du lycée de Challuy, sur les métiers en prise directe avec la nature, à l'exception notable des filières agricoles. La majorité des participants étaient issus des rangs de l'établissement mais la manifestation était aussi ouverte aux 3è des collèges nivernais, aux familles, aux professeurs principaux ainsi qu'aux conseillers d'orientation. «*C'était une opération de communication utile pour nous, car s'ils ne sont pas tous venus, ils ont au moins reçu l'information*» expliquait le proviseur de Challuy, lundi après-midi. «*Les métiers de la nature sont nombreux et de bon niveau, et touchent à des secteurs tels que l'environnement, les déchets, l'eau, les paysages... toutes sortes d'activités auxquelles certains de nos établissements d'enseignement peuvent ouvrir la voie*».

Participation de l'Apecita et témoins professionnels

Ce «*Vendredi des métiers verts*» s'est déroulé en deux temps; d'abord un forum animé par l'Association pour l'emploi en agriculture, agroalimentaire et environnement (Apecita), ensuite des ateliers d'échanges avec 9 professionnels de terrain parmi lesquels un vétérinaire, deux responsables de services d'eau, un technicien forestier, un paysagiste, un horticulteur, un maraîcher, un animateur nature, un garde-pêche et un sportif de pleine nature... Dans un premier temps, les jeunes ont donc pu s'informer sur les profils recherchés, les types de diplômes, les niveaux requis, les types de contrats pratiqués à l'échelle de la Bourgogne et de la France. «*C'était complet et intéressant, abondé par de nombreux chiffres qui ont très vite mis en avant l'importance des fonctions commerciales dans ces secteurs comme dans tant d'autres, et aussi la nécessité de faire preuve de mobilité, par exemple en horticulture ou dans les services à la personne qui recrutent sur tout le territoire national et après des formations supérieures*» selon Xavier Le Coeur. Les rencontres avec les professionnels, «*qui ont toutes eu beaucoup de succès*», ont permis de vérifier concrètement les informations dévoilées, et «*surtout pour les élèves de 1ère qui ont besoin de nourrir leur réflexion pour leur future orientation, l'année prochaine*». Xavier Le Coeur, satisfait de l'opération malgré une affluence limitée, évoque la reconduction de ce type d'événement, «*l'an prochain ou une fois tous les deux ans et sans doute bien plus tôt dans la saison, quand les professionnels sont moins occupés et que les jeunes ne sont pas encore abreuvés de journées portes ouvertes*».

E.C.

Chez Thierry Detable, à Entrains-sur-Nohain (58)

Une ferme du réseau Dephy ouvres ses portes au public

La première semaine d'avril était placée sous le thème du développement durable. Dans la Nièvre, la Chambre d'Agriculture s'est associée à l'événement en proposant une ouverture au public d'une des dix fermes du réseau Dephy. L'attention a été portée sur un système de culture «*innovant*» à Entrains-sur-Nohain conduit par Thierry Detable depuis 2009 et suivi par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Depuis 2009, dix exploitations dans la Nièvre étudient les possibilités de combiner les leviers agronomiques afin de limiter le recours aux intrants phytosanitaires. Thierry Detable conduit un système de cultures sur plus d'une trentaine d'hectares dit «*innovant*» depuis cinq années. «*Sur le système de cultures concerné, l'objectif est de réduire le recours aux produits phytosanitaires, notamment aux herbicides, sur des parcelles en travail du sol simplifié depuis 2003. Mais l'objectif est aussi de le faire tout en maintenant la rentabilité économique des cultures et en gardant la maîtrise du salissement des parcelles*» explique l'agriculteur. La rotation Colza/Blé/Orge d'hiver a été allongée en Pois/Blé/Tournesol ou Colza/Blé/Orge d'hiver ou Orge de printemps. L'insertion des cultures de printemps est fonction du salissement observé. L'alternance des dates de semis a pour but de diminuer la pression des adventices tout comme le décalage des dates de semis des céréales d'hiver (après le 20 octobre) couplé à un faux semis supplémentaire.

Ce décalage vise aussi à atténuer les risques pucerons et cicadelles à l'automne. La densité de semis et la quantité d'azote sont ajustées dans le but de maîtriser la biomasse végétale et le risque de montée des maladies. «*Ainsi sur blé et sur orge un traitement fongicide unique est visé et si possible l'évitement de l'insecticide d'automne et du régulateur. Pois et Tournesol permettent à l'échelle de la rotation de diminuer le poste fertilisation azotée*» ont expliqué Cédric Zambotto, animateur réseau Dephy et Josuah Morlet, stagiaire à la Chambre.

Sur les cinq années de suivis (récoltes 2009 à 2013), ce système présente une réduction moyenne de l'IFT* herbicide de -36% par rapport à la référence régionale et une réduction de l'IFT* total d'environ -58%. Pour évaluer les aspects techniques et économiques, l'étude présentée établissait une comparaison avec un système conduit en parallèle sur l'exploitation de manière conventionnelle et en rotation Colza/Blé/Orge.

Ce système présente le même type de sol et les mêmes problématiques adventices que le système «*innovant*». Sur les cinq années la marge semi-nette moyenne reste similaire sur les deux systèmes (498 €/ha en «*conventionnel*» et 548 €/ha en «*innovant*»). L'économie réalisée sur les charges apparaît plus avantageuse pour la marge et compensatrice d'une éventuelle perte de rendement en contexte de prix de vente des récoltes moyen à faible (comme en 2009 et 2010). En revanche en contexte de prix de vente plus élevé (comme en 2012), une éventuelle perte de rendement impacte plus fortement la rentabilité du système innovant. Au niveau charge de travail, l'agriculteur estime que le passage de travail du sol supplémentaire devant les semis de céréales est globalement géré par l'étalement des dates de semis et en partie compensé sur la campagne par la diminution des passages de pulvérisateurs. Sur ces cinq premières années de suivi, les objectifs sur ce système de cultures «*innovant*» sont donc globalement atteints. L'étude se poursuit pour voir si les performances se maintiennent, notamment ces dernières campagnes, particulières au niveau climatique, qui ont fortement sollicité l'état végétatif des cultures et exacerbent les effets de la réduction des quantités d'azote et de fongicides sur le rendement.

* L'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) se calcule selon le rapport (Dose appliquée du produit/Dose homologuée du produit) x (Surface traitée/Surface traitable). Cet indicateur représente le niveau d'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle des exploitations. Des références régionales ont été calculées et permettent de distinguer les IFT herbicides et les IFT hors herbicides (fongicides, insecticides, régulateurs...).

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Action syndicale de Nevers

Les agriculteurs bourguignons restent mobilisés !

Après la tenue de la manifestation régionale de Nevers, la semaine dernière, qui aura finalement réuni près de 1000 agriculteurs et 140 tracteurs, le ministère de l'Agriculture se repenche sur les dossiers primordiaux pour l'agriculture des zones intermédiaires.



Les agriculteurs Bourguignons ont exprimé dans une colère contenue une inquiétude légitime pour leurs entreprises et pour leur territoire.



Les départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire, de l'Yonne, du Cher et de la Loire ainsi que les représentants des productions de grandes cultures, bovins-viande, bovins-lait, ovins ont été reçus en préfecture.

Le rendez-vous au ministère est acquis et Paris a annoncé s'être remis à la tâche pour expertiser les propositions portées par les agriculteurs de la zone intermédiaire, via la FRSEA Bourgogne, la semaine dernière à Nevers. Trois dossiers sont actuellement sur la table : les modalités de répartition de la future PMTVA, le cahier des charges d'une MAE grandes cultures à destination des producteurs de la zone intermédiaire et le complexe dossier de la fusion des enveloppes ICHN/PHAE.

PMTVA : Pas plus de 25 € d'écart entre la 40ème et la 41ème vache.

Particulièrement impactés par la mise en œuvre initialement prévue de la future PMTVA, les éleveurs spécialisés ont largement fait entendre leur voix à Nevers réclamant le resserrement des soutiens et la mise en œuvre d'un écart maximal de 25 €/animal entre la quarantième et la quarante et unième vache. Des positions relayées le soir même auprès du ministère par Michèle Kirry, préfète de la Nièvre, ainsi que par la FNB et la FNSEA à Paris.

Insistant sur le fait que le ministre de l'Agriculture s'était engagé à mettre en place une réforme au profit des territoires et productions les plus fragiles, ainsi que sur les conséquences dramatiques qu'entraineraient le maintien des perspectives actuelles sur l'économie des exploitations et de la filière, les éleveurs spécialisés ont été entendus, le ministère expertisant à l'heure actuelle la proposition visant à accompagner les 40 premières vaches sur une base de 172 €/animal et les suivantes à 147 €. Un impératif pour maintenir les équilibres d'une enveloppe rabotée de 47 millions d'€ par le ministre entre Cournon et les dernières décisions ministérielles de décembre, à contre-courant des engagements du Président de la République, François Hollande.

MAE zones intermédiaires: la Bourgogne fer de lance

Côté grandes cultures, les responsables professionnels Bourguignons, via la FRSEA Bourgogne ont depuis plusieurs mois maintenant tiré la sonnette d'alarme quant à l'impact désastreux de la mise en place de la majoration des 52 premiers hectares sur le futur DPB. Sur des territoires défavorisés, ce n'est que par l'extension des surfaces cultivées que les producteurs de grandes cultures, par le biais de pratiques extensives et raisonnées, ont pu maintenir un revenu et compenser les faibles potentiels de production de la zone intermédiaire. Dans cette droite ligne de pratiques modernes et adaptées aux objectifs des MAE, la FRSEA Bourgogne, aux côtés des régions voisines, a su porter de nouvelles propositions de cahier des charges adapté aux enjeux locaux et réexpertiser avec le ministère de l'Agriculture à deux reprises au cours du mois écoulé. Là aussi, la rencontre prévue dans les prochains jours devra apporter des réponses concrètes aux producteurs victimes d'une vision tronquée de l'économie des exploitations de grandes cultures.

Fusion des enveloppes ICHN/PHAE : le flou règne.

C'est enfin la mesure où tout reste à venir. A ce jour, un amateurisme difficilement tolérable laisse les éleveurs dans le doute quant à l'accompagnement des handicaps de production et de l'herbe. Si la fusion des enveloppes ICHN et PHAE demeure d'actualité, il n'en reste pas moins que pas une réponse n'est pour le moment apportée sur les modalités de répartition de l'enveloppe qui sera dédiée au financement de cette mesure. Les allocataires initiaux de la PHAE sont dans le flou, la majoration forfaitaire de 70 €/ha annoncée en début d'hiver s'est évaporée et le ministère et les services de l'État se réfugient derrière la perspective d'une enveloppe à 1,1 milliards d'€ en 2019. Mais d'ici là de l'eau sera passée sous les ponts et avec des revenus compris entre 5 000 et 15 000 € par an, les éleveurs ne pourront indéfiniment courber l'échine. Maintenir l'élevage en Bourgogne passe par l'envoi de signaux positifs aux producteurs. Sans message fort du ministère, ils n'auront d'autre choix que celui de la raison et s'orienteront indubitablement vers un abandon de l'élevage au profit d'un retournement massif des praires. La balle est aujourd'hui dans le camp du ministre Le Foll. Dernièrement conforté rue de Varennes, à l'agriculture, il ne lui reste plus qu'à tenter – bien que le mal soit déjà fait – de réconforter les agriculteurs. Action …

S.L – pour la FRSEA Bourgogne

▸ Agenda

23/04 AG de Gîtes de France - Nièvre

L'antenne nivernaise de l'association Gîtes de France réunira son assemblée générale mercredi 23 avril, à partir de 9h, au restaurant *«Le Cornemuse»* à Arleuf (route de Château-Chinon à Autun). Outre les actes statutaires, quatre interventions sont prévues sur le thème *«mieux vendre nos hébergements»*, celle d'Aude Clenet, l'animatrice, sur *«l'approche du relais»*; celle de Muriel Buvot sur *«l'approche de la région – centrale régionale de commercialisation»*; celle d'Armelle Grimée sur *«l'apport des nouveaux outils»* et enfin celle de Christophe Maridet, directeur marketing, sur *«le rôle de la Fédération nationale»*. Inscriptions avant le 15 avril. Contact: 03 86 36 42 39 ou mail: gites-de-france-nievre@wanadoo.fr.

25/04 AG des JA de la Nièvre

L'assemblée générale annuelle des JA58 se tiendra vendredi 25 avril prochain, à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Châtillon-en-Bazois, à partir de 9h pour les actes statutaires et le renouvellement des membres du Conseil d'administration, puis à 14h pour les débats et les interventions publics, cette année sur le thème de *«l'avenir de l'élevage dans la Nièvre»*. Contact (et réservations des repas): JA58 au 03 86 93 40 91.

26/04 Reine du Comice de Moulins-Engilbert

Le bal d'élection de la reine du Comice de Moulins-Engilbert aura lieu samedi 26 avril à 22h à la salle polyvalente de la commune. Il sera animé par l'orchestre Trigones. Réservations au 06 72 13 50 59 ou au 06 07 03 05 77.

30/04 AG de JA Bourgogne

L'assemblée générale de JA Bourgogne aura lieu le 30 avril, à partir de 14h, au Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon. Le thème choisi sera: *«quelle utilisation des terres en 2050 en France?»*

13/05 AG de la FDSEA 58

La FDSEA 58 tiendra son assemblée générale annuelle, mardi 13 mai, de 10h à 16h30, à la ferme du Marault à Magny-Cours. L'invitée d'honneur de la réunion sera Christiane Lambert, 1ère vice-présidente de la FNSEA, brillament réélue le 9 avril dernier lors du Conseil d'administration national à Paris. Le thème n'est pas encore établi définitivement mais il devrait tourner autour des relations entre l'administration et la profession agricole.

Avant l'AG des JA 58 à Châtillon-en-Bazois

«Avec la conjoncture et la PAC, il y a beaucoup d'incertitudes pour les jeunes»

«L'avenir de l'élevage dans le département» sera le thème de l'assemblée générale des JA 58, le 25 avril à 14h à la MJC de Châtillon-en-Bazois. Entre incertitudes économiques et manque de visibilité politique, l'agriculture nivernaise, comme d'autres, s'inquiète pour demain. Et les jeunes espèrent en un futur plus radieux.
Terres de Bourgogne a rencontré Bertrand Larue, 23 ans, salarié de l'exploitation de son père à Achun, au cœur du Bazois. Il témoigne de ses angoisses de débutant autant que de ses ambitions non démenties.



A 23 ans, Bertrand Larue est salarié de l'EARL de son père à Achun. Il l'aide à élever les charolaises et les brebis Texel de la ferme et à cultiver 50 ha de terres. En attendant, de prendre sa suite, dans trois ans peut-être...

Terres de Bourgogne: Vous êtes salarié de l'exploitation votre père. Comptez-vous bientôt vous installer en agriculture?
Bertrand Larue: *«Dès ma sortie du BTS ACSE au lycée de Challuy, il y a trois ans, je suis devenu salarié de l'EARL de mon père. Aujourd'hui pourquoi pas m'associer avec lui, d'autant qu'il a 60 ans et qu'il prendra bientôt sa retraite. Mais je veux trouver du foncier à proximité: pas question que je reprenne une ferme à plus de 20 km pour être tous les jours sur les routes et griller de l'essence pour rien. L'avenir, c'est la simplification du travail. Reprendre quelques bouts de terre, c'est rendre l'exploitation plus viable, sachant que nous, nous sommes déjà au top de ce que nous pouvons faire. Nous élevons 140 brebis Texel, faisons vêler 95 charolaises par an et cultivons 50 ha sur une surface totale de 160ha. On vend des broutards et on engraisse les vaches. Nous sommes minutieux. Rechercher un peu d'autonomie en cultures nous aiderait. Mais je ne suis pas pressé et je vis très bien d'être salarié pour l'instant. On verra d'ici trois ans. En attendant, cela me permet d'acquérir plus de maturité, d'apprendre beaucoup, de prendre des responsabilités. A la ferme, c'est moi qui m'occupe des cultures* (ndlr: blé-orge-colza) *et puis le matériel, mon père n'y regarde pas trop. Il me laisse faire... Cela me motive encore plus.»*

TDB: C'est une transmission douce. Qu'est-ce que l'agriculture représente pour vous?
B.L.: *«Depuis que j'ai l'âge de la maturité, je ne veux pas faire autre chose. La ferme, c'est important, pour moi et pour notre pays! Je suis fier d'exercer ce métier. Quand on voit les anciens, çà donne envie. La ferme existe depuis mes arrière-grands-parents, au début du XXè siècle. En 1983, c'était un Gaec avec mon père, deux cousins et un oncle, jusqu'à la retraite de celui-ci et la séparation de l'exploitation. Mais nous vivons tous à proximité (*ndlr: au lieu-dit «Pain»*) et nous nous entendons très bien. Nous échangeons nos avis, et c'est cela qui me forme. Plus généralement, je suis fier d'être agriculteur parce que ce sont les agriculteurs qui entretiennent les paysages, qui produisent les matières premières et qui pérennisent un véritable patrimoine, matériel bien sûr, mais aussi culturel et vivant!»*

TDB: Comment voyez-vous l'avenir de votre métier d'éleveur dans la Nièvre?
B.L.: *«Très mal! Quand on va vers Nevers, on voit toutes les terres se labourer alors que c'étaient des terres où il n'y avait que de l'herbe. On ne sait pas trop où on va. Ce qui me dégoûte, c'est qu'on va embêter un petit exploitant qui va vouloir labourer 2ha pour chercher de l'autonomie en paille et en céréales mais que des gros qui arrivent avec des valises de billets pourront retourner 20 ha. A Cournon, François Hollande avait promis de réorienter les primes vers l'élevage mais finalement c'est moins que prévu. C'est terrible quand les charges montent et que les produits ne sont pas assez élevés. Nous sommes dépendants de la PAC alors que nous disons tous que nous voudrions vivre du fruit de notre travail. C'est une réalité qui nous motiverait mais nous le verrons sans doute pas de notre vivant... Les Français ne consomment plus assez de viande, les portefeuilles s'amenuisent, les consommateurs cherchent le steak le moins cher sans se préoccuper de l'origine et de la valorisation du travail des éleveurs. Ils préfèrent des bêtes de lait plutôt que la reconnaissance de la qualité du charolais. C'est aussi un manque de reconnaissance pour notre savoir-faire traditionnel!»*

TDB: Et les jeunes dans tout çà?
B.L.: *«Les JA devraient être plus aidés pour leur installation. Entre la conjoncture et la réforme de la PAC, il y a beaucoup d'incertitudes pour eux. Cela fait peur de s'installer: il faut sortir un SMIC, rembourser les prêts. Moi, j'ai moins peur que certains car j'ai la chance de travailler sur une exploitation familiale qui tourne comme çà. Les jeunes sont dynamiques. Ils aiment l'agriculture mais le principal, pour eux, c'est de ne pas travailler pour zéro. Par exemple, j'ai repoussé à plus tard l'idée de la création d'un poulailler indépendant que j'aurais aimé monter. Cela demandait une grosse mise de fonds, une présence permanente, une attention méticuleuse et un temps journalier très prenant alors que mon temps est déjà précieux. L'élevage ovin aussi est très chronophage. Est-ce que çà va durer? J'aime les moutons mais il faudrait réaliser beaucoup d'améliorations, un tunnel et un parc de contention. La ferme, qui historiquement est déjà très orientée vers les bovins, va-t-elle continuer les ovins? Ou les arrêter? Je doute. Le paradoxe, c'est que c'est l'avenir de l'élevage. Tout le monde arrête et on sait qu'il va y avoir de la demande... Mais nous avons déjà adapté la stabulation et le parc de contention pour les bovins.»*

TDB: Et le syndicalisme, c'est nécessaire?
B.L.: *«Mes cousins m'amenaient aux JA du canton quand j'avais 14-15 ans, pour l'entraide et les concours. Depuis deux ans, je suis administrateur au département, dans l'équipe d'Alexandre Lorré mais il n'y a pas assez de jeunes qui veulent prendre des responsabilités. Sur le plan personnel, c'est épanouissant et enrichissant intellectuellement et j'aimerais monter plus haut, pour défendre la Nièvre à la région. Mais jamais au détriment de mon père! Il faut du temps. Et c'est nécessaire pour défendre la profession. J'étais à la grande manifestation de Nevers le 9 avril. Nous étions 700 mais ce n'était pas assez. Tous les agriculteurs auraient dû être là pour témoigner que sans l'agriculture, il ne nous reste plus rien pour vivre. Beaucoup risquent de mettre la clé sous la porte. Et nous avons une image médiatique dégradée dans la société. C'est terrible. Nous sommes impuissants à nous faire comprendre, des médias et des citadins. En tant que jeune, moi, je tire mon chapeau à ces agriculteurs de 55-60 ans, que j'ai croisés à Nevers, et qui sont venus défendre les jeunes agriculteurs et une certaine idée du métier, alors qu'ils sont peut-être à quelques mois de la retraite. C'est important!»*

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX



Écophyto

«Dephy» relevé

Organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la journée Écophyto aura été l'occasion pour les acteurs du réseau Dephy départemental de témoigner de leur expérience et de leurs résultats

C'est dans le prolongement du Grenelle de l'environnement qu'est né en 2008 le plan Ecophyto 2018 et la mise en place du réseau Dephy, visant à réduire l'usage des pesticides sur le territoire, tout en maintenant un niveau élevé de production. A l'échelon national, plus de 1900 exploitations agricoles se sont inscrites dans la démarche, toutes filières confondues. La Bourgogne compte pour sa part 7 réseaux, dont 2 dans l'Yonne : l'un axé Grandes Cultures et le second, dédié à la viticulture. Au total, 23 exploitations icaunaises, réparties sur tout le département. La journée Écophyto qui s'est tenue le 7 avril dernier à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est partagée en deux temps, avec en cours de matinée, le témoignage d'agriculteurs icaunais adhérents au réseau Dephy et l'après-midi, une table ronde sur le thème : *«Quelle contributions pour la stratégie agro-environnementale dans le département de l'Yonne ?»*



Éric Saison, exploitant polycultures élevage et membre du réseau Dephy Grandes Cultures, est venu rappeler les enjeux et objectifs de la démarche

Produire autant sinon plus mais avec moins d'intrants

«Produire plus est important dans un pays où la balance commerciale est en souffrance, mais produire plus nous oblige aussi à produire mieux ! Une équation difficile mais réalisable, nous avons en France des cartes à jouer grâce entre autres au travail de recherche, que ce soit l'innovation montante ou descendante…» Dans son intervention inaugurale, le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Étienne Henriot, a insisté sur l'importance à concilier les différents paramètres en jeu, qu'ils soient économiques ou environnementaux.

Premier intervenant de la matinée : Éric Saison, éleveur céréalier à Coulangeron et membre du réseau Dephy Grandes Cultures, venu rappeler les objectifs et enjeux de la démarche : *«nous sommes des producteurs ancrés dans un territoire et à travers notre métier, responsables des impacts que l'on créé et façonne sur ce territoire…»* Une démarche qui s'inscrit dans les enjeux environnementaux locaux : *«comment travailler d'une façon qui réponde à la demande de l'aval, que ce soit en production végétale ou animale, tout en ayant la préoccupation de l'impact sur la qualité de l'eau, au travers des nitrates comme des produits phytos…»* Adepte d'agriculture raisonnée, c'est tout naturellement qu'Éric s'est inscrit au réseau Dephy : *«tous volontaires, avec l'envie de bien faire, mais sans avoir toujours les solutions… Le travail que nous menons sert à démontrer, à expérimenter, produire des références et peut nous aider à mieux connaître notre environnement, dans l'intérêt des agriculteurs comme des consommateurs, dans une logique où l'amont comme l'aval peuvent être gagnants…»* Ou comment tenter de produire au moins autant, sinon plus, mais avec moins d'énergie et d'intrants extérieurs.

Un IFT herbicides en diminution de 33%

Agriculteur céréalier sur 376 ha à Gy-l'Evêque, Annicet Bretagne fait lui aussi partie des onze exploitations icaunaises engagées dans le réseau Dephy Grandes Cultures. Avec des sols caractéristiques des Plateaux de Bourgogne : majoritairement argilo-calacaire superficiels, pour des rendements en blé entre 55 et 75 q/ha et une rotation type sur cinq ans de colza, blé, tournesol ou pois de printemps, chanvre, blé, orge hiver ou printemps. Installé pour partie sur le BAC de la Plaine du Saulce, il y a longtemps qu'il a mis en place des pratiques respectueuses de l'environnement : *«membre de l'association depuis près de vingt ans, après la mise en place de Cipans, l'exploitation s'est engagée depuis 2011 dans un MAET de réduction de produits phytos et fertilisation…»* Outre l'aspect environnemental, les objectifs recherchés sont multiples : *«notamment optimiser ma marge sur le long terme par le biais de la maîtrise du salissement des parcelles, la production de cultures répondant à des critères de qualité et une meilleure gestion des risques du fait d'un nombre de cultures plus important…»* Avec pour résultat un IFT (Indice de Fréquence de Traitement exprimant le nombre de doses homologues appliquées à l'ha), passé en cinq ans, de 5 à 3,5, soit une diminution de 28% (pour mémoire, l'IFT Bourgogne Grandes Cultures a été fixé à 5,5). Le poste herbicide étant celui qui enregistre la plus forte baisse (-33%), suivi du poste insecticides (-16%) et des fongicides (-11%), plus tributaires des conditions climatiques. Principaux leviers mis en place : travail en bas volumes depuis 2011, diminution des doses et utilisation plus grande d'adjuvants, un travail sur le choix des produits, ainsi qu'un travail supplémentaire sur du colza associé.

En viticulture, un IFT insecticide réduit de moitié

Second témoin de la matinée : Thibaut Giraudon, viticulteur installé sur l'exploitation familiale à Chitry, exploitant 30 ha de vignes sur les communes de Chitry, Courgis et Beines et membre du réseau Dephy viticulture. Avec là aussi, un engagement familial dans les groupes de lutte raisonnée depuis les années 90 et une volonté d'optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires par le biais de techniques innovantes, dans l'objectif de trouver un compromis entre conventionnel et bio. Avec pour viatique cette maxime : *«la nature n'aime pas les extrêmes ! L'idée étant de s'inscrire dans une démarche durable en s'appuyant à la fois sur l'économique, le social et l'environnement…»* Se félicitant de bénéficier d'un accompagnement *«neutre et indépendant»* par la Chambre d'agriculture, le jeune viticulteur regrette toutefois le manque d'outils de mesure pour orienter ses choix et se fixe des limites : *«si on veut faire des efforts environnementaux, il faut d'abord que nos exploitations continuent d'être pérennes et économiquement viables. Les limites en terme de réduction phytos, sont aussi confrontées au marché économique…»*



Anicet Bretagne, agriculteur du réseau Dephy Grandes Cultures

Les résultats sont au rendez-vous, avec un IFT inférieur à 14 sur la moyenne 2011/2013, (pour un IFT de référence sur la Bourgogne de 18,4), l'IFT insecticide enregistrant notamment une réduction de -55% sur la même période. Le résultat d'une méthode fiable de comptage dans les parcelles et d'une évaluation du risque au cas par cas. L'indice IFT Botrytis est en diminution de 15% et compte tenu d'une marge de progrès limitée, d'autres alternatives sont recherchées, comme l'effeuillage mécanique. L'IFT herbicides enregistrant pour sa part une réduction de 32%, par le biais d'un travail d'enherbement naturel maîtrisé et de l'utilisation d'herbicides de post-levées, combinés à un travail du sol et de la tonte.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

15/05 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 15 mai à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

18/04 A la rencontre des habitants des mares à Saint-Sauveur-en-Puisaye

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, en partenariat avec la Station de recherche pluridisciplinaire des Metz et la LPO 89 organise à Saint-Sauveur-en-Puisaye, vendredi 18 avril, de 19 h 30 à 21 h 30, une soirée sur le thème : *«A la rencontre des habitants des mares»*.
Après cette soirée qui alliera diaporama en salle et sortie sur le terrain autour d'une mare, grenouilles, crapauds et tritons n'auront plus de secrets pour vous!
RDV à la salle des Présidents, à la mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye, 1 place Paultre des Ormes. Informations et inscription obligatoire au : 03 80 79 25 99 ou contact@cen-bourgogne.fr

19 - 20/04 Vide-Hangar à Asnières-sous-Bois

Premier Vide-Hangar dans la région, samedi 19 et dimanche 20 avril, de 9h à 18h, à Asnières sous Bois, près de Vézelay.
Au programme : vente de véhicules et pièces détachées autos, motos, tracteurs, motoculteurs, camions, batteuses… Moteurs fixes, documentations, miniatures etc…
Restauration sur place et aire de jeux pour es enfants. Entrée gratuite. Renseignements : 03 86 33 21 91 et 06 08 77 10 16



▸Agenda

«Promenons-nous dans les bois» : histoire (s) de la forêt de Joigny

Exposition à la maison du Bailly, 36 rue Montant au Palais, à Joigny sur le thème: *«Promenons-nous dans les bois, histoire (s) de la forêt de Joigny»*. A travers cette exposition ludique et intercative, conçue pour les enfants, partez à la découverte des petites et grandes histoires de la forêt jovinienne. Histoires réelles ou légendes vous accompagnent tout au long du parcours pour vous dévoiler les secrets de cette forêt : habitat de nombreux animaux et espèces végétales, mais aussi lieu de vie et de travail des hommes, des Gaulois à nos jours. De nombreux jeux à disposition, permettent de comprendre l'écosystème de la forêt et l'organisation de ce territoire vivant, de jour comme de nuit. De mars au 5 octobre, du mercredi au samedi, ainsi que les 2e et 4e dimanches de chaque mois, de 14 h 30 à 18 h. Entrée gratuite.

05-06/04 Les métiers d'art s'exposent à Avallon

Plus de 40 artisans d'art et artistes de tout domaine (vitrailliste, céramiste, gainier, peintre, restaurateur de tableaux, ébénistes, couteliers, fabriquant de bijoux…), viennent présenter leur savoir-faire les samedi 5 avril, de 10 h à 19 h et dimanche 6 avril, de 10 h à 18 h, aux Abattoirs, 66 rue de Lyon, à Avallon

Associations : effectuez l'ensemble de vos démarches en ligne !

Le compte Association vise à simplifier les démarches administratives des associations en offrant un éventail de services el ligne :
Il est possible ainsi de déclarer en quelques clics les modifications et changements qui sont intervenus dans la vie d'une association à partir de son identifiant : le numéro RNA commençant par W, suivi de 9 caractères figurant sur le dernier récepissé récent délivré par l'administration. Pour y accéder: https://compteasso.service-public.fr/
Pour tout renseignement portant sur la dématérialisation de ces démarches ou concernant le numéro RNA de voter association, vous pouvez contacter le greffe des associations :
Arrondissement d'Auxerre :
tél 03 86 72 69 04
Courriel ddcspp-association@yonne.gouv.fr
Arrondissement de Sens :
tél 03 86 83 95 22
Courriel sylvie.bazus@yonne.gouv.fr
Arrondissement d'Avallon :
tél 03 86 34 92 00
Courriel sp-avallon@yonne.gouv.fr

Écophyto (suite de la page 11)

Comment généraliser la démarche… ?

L'après-midi, une table ronde réunissant acteurs du monde agricole, de l'administration et du monde associatif, s'est penchée sur les contributions à mettre en œuvre pour mener une stratégie agro-environnementale dans le département de l'Yonne.



La table ronde de l'après-midi.

Animée par le journaliste écrivain Sylvain Allemand, la table ronde de l'après-midi a réuni plusieurs acteurs venus d'horizons différents : Etienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Jean-Roch Gaillet, directeur Draaf, Olivier Fauriel, directeur Agence de l'Eau Seine Normandie, Mme Schmitt, de Yonne Nature Environnement, Gérard Delagneau, président de SeineYonne et de 110 Bourgogne, Jean-Claude Courtault, viticulteur et président régional de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, ainsi que Vincent Michelet et Anicet Bretagne, agriculteurs des réseaux Dephy de l'Yonne

Pas de «systèmes sanctions»!

Et en préambule, une première question : *«dans quelle mesure ce que vous avez entendu ce matin répond aux enjeux sociétaux…?»* Pour le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il est important face à la problématique de l'eau *«que l'on apporte une réponse en tant qu'agriculteur car nous revendiquons le fait d'être des acteurs des territoires. Pour autant, attention à ce que le débat ne débouche sur des systèmes sanction, car il faut pouvoir faire en sorte que les agriculteurs s'accaparent les attentes diverses et variées…»*, voyant à travers les réseaux mis en place, *«une manière de concilier performances économiques et environnementales»*. Rappelant que la problématique de l'eau était ciblée sur 10% de la SAU, Olivier Fauriel s'est pour sa part félicité que *«l'agronomie revienne en force. C'est une très bonne chose et peut-être une porte de sortie…»* Satisfait des propos de la matinée, jugés *«pragmatiques et sans dogmatisme»*, le président Delagneau en souligne le contexte : *«nous sommes là pour avancer tous ensemble et pour cela, n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement pour le faire !»* Pour le directeur de la Draaf, Jean-Roch Gaillet, la démarche est sociétale et dépasse même le contexte agricole : *«le programme concerne agris et vitis, mais aussi les particuliers, les jardins, les parcs publics, les municipalités, qui à eux tous, représentent un volume considérable…»* L'amélioration de la technicité peut aussi aider les professionnels sur le terrain à s'investir dans la démarche, comme le rappelle le viticulteur Jean-Claude Courtault : *«il y a 15 ou 20 ans, beaucoup traitaient avec des canons et en fin de compte, le produit partait à 50% dans l'air. Aujourd'hui, avec des appareils à rampes à débit réduit, il y a moins de perte et d'implication sur la nature…»*

Des contraintes pédoclimatiques

Comment surmonter les contraintes pédoclimatiques, avec des résultats extrêmement variables d'un contexte à l'autre? Comme le souligne l'animateur du débat, Sylvain Allemand : *«deux agriculteurs pourront faire les mêmes efforts, ils n'auront pas des résultats identiques, du fait de natures des sols et de climats différents, ce qui rend la démarche difficile parfois à mettre en œuvre… »* L'hétérogénéité du territoire est au cœur du problème rappelle Gérard Delagneau : *«il est plus simple d'allonger la rotation des cultures sur des zones en terre profonde que sur nos plateaux où l' assolement blé orge colza, nous empêche pas mal d'innover en terme de désherbage…»* Le directeur de l'agence de l'eau, Olivier Fauriel, le reconnaît lui aussi : *«quand on vise de réduire de 40 ou 50% nos IFT, il faut bien sÛr, intégrer la marge de variabilité climatologique dans le calcul de l'objectif de rendement et ne pas oublier, malgré la finesse agronomique, l'année exceptionnelle pouvant remettre en cause les précédentes..»* A l'image en viticulture, des deux dernières années, où il aurait été *«impossible de produire, sans renforcer le dosage»* rappelle le Draaf. Le souci, comme l'explique ce professionnel présent dans la salle, adepte du désherbage mécanique, est *«que par temps sec comme en ce moment, vous le passez, c'est réussi et l'année d'après si la météo n'est pas favorable, vous ne pouvez rien faire, notamment dans les limons humides !»*

Quels leviers financiers mettre en place ?

Jean-Roch Gaillet le reconnaît: *«dans le contexte de réforme de la PAC, c'est l'Yonne qui fait face à la plus forte diminution des aides par rapport aux autres départements bourguignons…»* Alors où trouver les aides pour inciter les agriculteurs à s'engager dans une démarche Écophyto? D'autant que moyens mis en place sont dénoncés pour leur lourdeur et leur rigidité explique Étienne Henriot : *«concernant l'outil MAE cofinancé dans le 2e pilier, les cahiers des charges sont tels que les agriculteurs ne sont pas séduits. De plus, ces contrats rigides et strictes sont sur 5 ans, mais en 5 ans, une exploitation vit et change ! Comment dans les zones les plus vulnérables faire un accompagnement dans la durée si au bout de 5 ans, ça s'arrête… !»* Rejoint dans ses propos par la représentante de Yonne Nature Environnement pour qui: *«le système français cloche complètement ! Sur une vie de travail, 5 ans, ce n'est rien !»* D'autant que l'Agence de l'Eau, comme le rappelle le président de la Chambre d'agriculture, *«est là pour initier les méthodes mais pas pour aider dans la durée..»* Reste, poursuit-il, *«à trouver l'outil qui fasse qu'un exploitant agricole devenant producteur d'eau, puisse être rémunéré dans le temps pour son action sur le terri-toire…»* Il y a longtemps que le sujet est évoqué, même s'il est à ranger aujourd'hui encore au rang des utopies.

DOMINIQUE BERNERD

▸Ils ont dit

Francis Letellier (Président FDSEA 89)
«Concernant les nitrates, on est sur un dogme ancien datant des années 50 et je suis surpris aujourd'hui que d'un point de vue stratégique et de recherche de l'innovation, on ne remette pas en cause des éléments datant d'il y a soixante ans…»

Catherine Schmitt (Yonne nature Environnement)
«Notre rôle est aussi de sensibiliser les collectivités alors que c'est dans les cimetières que l'on utilise le plus de désherbants ! Il n'y a pas que les agriculteurs, toute la société doit prendre conscience du problème, on ne réussira que tous ensemble…»

Jean-Baptiste Thibaut (Viticulteur)
«Je tourne avec 7 cultures là où il y a 15 ans, j'étais en monoculture de blé. Au final, mon IFT diminue, mais c'est forcément beaucoup plus compliqué et technique. Je n'ai aujourd'hui aucune certitude, car ce que je fais maintenant, je n'aurais jamais imaginé le faire il y a 15 ans. Et dans 15 ans, je n'ai aucune idée de ce que je ferai… Pas de certitudes, pas de vraies solutions, c'est un mélange de tout».

Yves Vecten (Réseau Dephy Grandes Cultures)
«Il ne faut pas oublier que les aides perçues ne sont que des compensations des efforts réalisés. A chaque fois qu'on les touche, c'est parce qu'on a perdu cette somme. Une MAET se traduit par 5 à 6 quintaux de moins à l'ha…»

Olivier Fauriel (Directeur AESN)
«L'Agence de l'Eau distribue considérablement plus d'aides à l'agriculture qu'elle ne perçoit de redevances. Le budget de l'Agence en provenance de la profession agricole, c'est aujourd'hui de l'ordre de 0,5% contre 5 à 6% des dépenses…»



Objectif de la journée : faire un point d'étape du travail réalisé par les agriculteurs de l'Yonne investis dans la démarche

Sa zone de reconnaissance amputée de 61 communes ?

«Charolais de Bourgogne» veut quand même obtenir son IGP

Un Conseil d'administration de l'association Charolais de Bourgogne, le 4 avril à Pouilly-en-Auxois, a voté pour la poursuite des procédures en vue de l'obtention d'une IGP. Malgré l'amputation de 61 communes de la Nièvre et de Saône-et-Loire, qui étaient superposées avec l'IGP Charolais du Bourbonnais, déjà existante, Régis Taupin, le président nivernais de l'association, se montre optimiste pour la suite.


Régis Taupin, le président de Charolais de Bourgogne, a présidé le conseil d'administration de l'association, qui s'est prononcé, le 4 avril, en faveur de la poursuite des démarches vers l'IGP.

Plus de 10 ans que les adhérents de Charolais de Bourgogne ont déposé auprès de l'Institut national des appellations d'origine (Inao) une demande de reconnaissance d'une Indication géographique protégée (IGP) pour ses quelques 1700 adhérents, dont la marque, *«Charolais de Bourgogne»*, suivant un cahier des charges très précis, leur permet de promouvoir et de distribuer une viande régionale née, élevée et transformée dans la région.

A plusieurs reprises, la Commission d'enquête de l'Inao a rejeté la demande de l'association, notamment en 2012, au motif *«d'un manque de notoriété»* de la marque et d'un *«empiètement»* sur la zone d'influence de l'actuelle IGP *«Charolais du Bourbonnais»*, dans l'Allier, qui rayonne sur plusieurs communes de la Nièvre et de Saône-et-Loire. Les administrateurs de Charolais de Bourgogne se sont donc réunis le 4 avril dernier, à Pouilly-en-Auxois, afin d'étudier la suite donnée aux démarches, *«en présence du président du Comité national de l'Inao et de la directrice régionale de Mâcon»* se félicite Régis Taupin, le nouveau président de l'association.

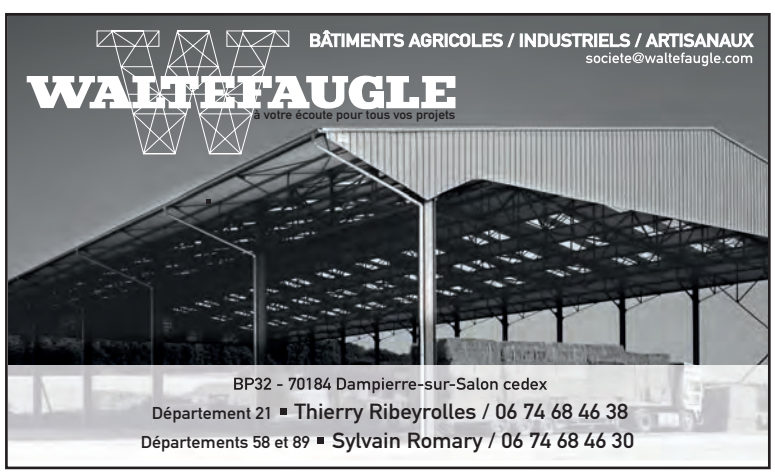
«90% de satisfaits plutôt que 100% de mécontents»

«C'était très important qu'ils soient là. Ils nous ont rassuré. Notre dossier est désormais blindé. Nous avons répondu à toutes les questions que l'Inao nous avaient posé jusqu'alors, si ce n'est à la seule qui pose encore problème: la superposition entre deux IGP» rappelle-t-il. Ainsi, ce sont 61 communes -24 de la Nièvre et 37 de Saône-et-Loire- qui se situent dans la zone du *«Charolais du Bourbonnais»*. La question était donc de savoir s'il fallait continuer sans eux. *«Le Conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la poursuite du projet, sans les 130 adhérents concernés»*. Cela représente un potentiel de 1 000 élevages qui ne pourront plus prétendre intégrer une éventuelle IGP *«Charolais de Bourgogne»*. *«Le staff national de l'INAO n'est pas venu pour botter en touche. Il nous a dit de ne pas commettre l'erreur de tout arrêter parce qu'il vaut mieux 90% de satisfaits et 10% de mécontents que 100% d'insatisfaits. Et il a été suivi»* éclaire Régis Taupin.

Le président de l'association précise toutefois que, *«dès qu'on aura le feu vert de l'Inao, il y aura une procédure durant deux mois, appelée Procédure nationale d'opposition (PNO)»*, procédure qui permettra aux éleveurs des zones blanches évincées de faire connaître leur frustration. *«Ils pourront pétitionner pour s'opposer à leur exclusion et argumenter sur le fait qu'ils n'ont jamais souscrit d'engagement auprès de l'IGP Charolais du Bourbonnais»* conclue Régis Taupin. En attendant, même réduite, l'IGP Charolais de Bourgogne semble enfin en bonne voie...

E.C.





AG des JA de Bourgogne le 30 avril

Terre en vue, cap sur 2050

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne vous invitent à une après-midi de réflexion sur l'avenir des terres agricoles, mercredi 30 avril à 13h30, lycée agricole de Château-Chinon.



L'équipe des JA Bourgogne vous donne rendez-vous le 30 avril prochain pour son assemblée générale.

Dans le cadre de leur assemblée générale, les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne se projettent dans l'avenir avec l'intervention de AFTERRES 2050 : Quelle utilisation des terres en 2050 en France ?
AFTERRES 2050 se base sur cinq défis :
• alimenter 72 millions d'habitants en France et dans quelques pays voisins,
• réduire les problèmes de santé induits par les modes alimentaires actuels (obésité, maladies cardio-vasculaires),
• améliorer la qualité des productions (moins de résidus de pesticides),
• pour stabiliser le climat, réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050,
• déterminer nos potentialités à mobiliser la biomasse renouvelable pour produire de l'énergie et des matériaux.
Par cette intervention, les Jeunes agriculteurs souhaitent apporter des éléments de réponse à la question : *«Quelle diversité des agricultures en Bourgogne pour permettre de donner réalité à des territoires viables ?»*
Le réseau Jeunes Agriculteurs national aborde également le sujet dans son rapport d'orientation en proposant des idées.
Rendez-vous mercredi 30 avril à 13h30, lycée agricole de Château Chinon.

▶ Agenda

24/04 Assemblée générale du CERD

L'assemblée générale du Centre d'études et de ressources sur la diversification (CERD), se déroulera le jeudi 24 avril à 9h30, chez Philippe et Alexandre Labonde, à Rivault - 71400 Autun. En matinée, assemblée statutaire. De 14h à 17h30, présentation des résultats du projet Casdar Innovation : *«Élaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, sociale et environnementale (RCC) et favoriser le développement des circuits courts de commercialisation (présentation des résultats légumes, des résultats volailles, innovation dans les circuits courts, visite de l'abattoir de volailles et du laboratoire Philippe Labonde)*».

SNC BRUNET
20, Rue La Courtine - 18140 Argenvières
Tel. 02 48 76 55 96 / Fax 09 70 60 19 99
Mail: sncbrunet@orange.fr - site: www.sncbrunet.fr
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
> Fosse à lisier
> Réserve d'incendie
> Bassin de rétention
STATION D'ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX Collectives et Agricoles
Fourniture GÉOMEMBRANE

PMBE, PPE, PVE

Dépôts des dossiers jusqu'au 15 mai

Avis d'appel à candidatures 2014 pour : le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), le plan de performance énergétique (PPE), le plan végétal pour l'environnement (PVE).
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au jeudi 15 mai 2014

La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), au plan de performance énergétique (PPE) et au plan végétal pour l'environnement (PVE).
Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.
Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
-la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
-des bâtiments légers type tunnels destinés au logement des animaux
-les investissements liés à la gestion des effluents, les locaux sanitaires et leurs équipements, les locaux de traite ou les ateliers de transformation à la ferme des produits issus de l'activité d'élevage caprin
-les investissements concernant certains matériels de mécanisation d'exploitation située en zone de montagne pour les projets présentés par une coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)
Le plan de performance énergique (PPE) a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles. Il traduit l'objectif du Grenelle de l'environnement visant à accroître la maîtrise énergétique des exploitations.
Il permet notamment de financer :
-les diagnostics énergétiques des exploitations
-les investissements liés aux économies d'énergie
Le plan végétal pour l'environnement (PVE) a pour objectif principal la préservation ou la restauration de la qualité de la ressource en eau par l'acquisition de matériels ou d'équipements agricoles spécifiques.
Il s'adresse aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux CUMA dont l'activité porte sur des productions végétales (hors surfaces en herbe).
Le PVE permet de financer des matériels dont la liste est définie au niveau régional, afin de répondre aux enjeux environnementaux de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants.
Pour cet appel à candidatures et pour ces trois aides, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au jeudi 15 mai 2014.
Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
- Quel que soit le type d'aide, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu une décision d'octroi de subvention ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite du taux d'aide des différents financeurs et de leurs disponibilités financières ;
- Un deuxième appel à candidatures sera organisé pour l'année 2014, le vendredi 12 septembre (date limite de dépôt des demandes), sous réserve de disponibilités financières suffisantes des différents financeurs.

COMMUNIQUÉ DRAAF DE BOURGOGNE

▶ Contacts

DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Samuel Michaut - Tel : 03 80 29 42 09. Mel : frederic.dury@cote-dor.agriculture.gouv.fr"samuel.michaut@cote-dor.agriculture.gouv.fr
DDT Nièvre - www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr
Florence Pawela- Mugneret – Tel : 03 86 71 71 71
Mel : florence.pawela-mugneret@nievre.gouv.fr
DDT Saône-et-Loire - www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - (Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
DDT Yonne - www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Luc Confolens – Tel: 03 86 48 41 76
Mel : ddt-sea@yonne.gouv.frh

Emploi

Une victoire syndicale

L'agriculture vient d'obtenir sa légitimité pour conclure des accords spécifiques employeurs-salariés.

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, votée le 5 mars, établit un cadre juridique pour la représentativité patronale. La FNSEA s'est mobilisée pour que l'agriculture garde sa place dans le dialogue social. Cette loi a reconnu la légitimité pour le secteur agricole de conclure des accords spécifiques employeurs-salariés. L'agriculture pourra désormais participer aux concertations et à différentes instances nationales en lien avec le dialogue social. Olivier Gallien, président de la commission emploi à la FDSEA 21 et à la FRSEA Bourgogne se réjouit d'une telle avancée : *«Un gros travail de lobbying a été réalisé par la FNSEA, les FRSEA et les FDSEA. Tel que le projet de loi était rédigé, toutes les négociations se faisaient en interpro (Medef, CGPME, UPA) et s'appliquaient automatiquement à tout le salariat français sans distinction : cela ne convenait pas forcément à l'agriculture. Le fait d'être reconnu en tant qu'interlocuteur social nous permet aujourd'hui de signer des accords différents, plus adaptés à la production agricole. L'exemple type est celui de l'accord sur le temps partiel. Au lieu d'être limités à une vingtaine d'heures pour établir un contrat de travail, nous pouvons descendre jusqu'à sept heures hebdomadaires. Cela apportera plus de souplesse. De nombreux emplois sont sauvés. C'est une belle victoire syndicale».*

AURÉLIEN GENEST

Protéagineux

Réussir l'implantation du soja

Le soja marquera une progression en 2014. Le Cetiom fait le point sur son implantation.

Le soja fait l'objet d'un regain d'intérêt et les surfaces vont progresser en 2014 même si la disponibilité limitée en semences pénalisera les surfaces. D'un point de vue agronomique, la réussite de l'implantation d'une culture du soja dépend de plusieurs facteurs communs à toutes les espèces d'été notamment en termes de qualité de structure du sol. La rapidité de mise en place du système racinaire nécessite d'éviter tout obstacle forcement préjudiciable à l'enracinement et aux performances de la culture. Toutefois, le soja présente quelques spécificités en terme de choix de parcelles et d'inoculation.

Ce qu'il faut mieux savoir avant d'implanter du soja

Bien choisir sa parcelle nécessite de réunir plusieurs conditions :

-Le soja s'adapte à de nombreux milieu mais il convient d'éviter les sols trop calcaires (>10% de calcaire actif) qui provoque des chloroses ferriques. En cas de chlorose repéré tôt, une pulvérisation ferrique permet de bien rattraper la situation.

- Une bonne alimentation en eau est primordiale. Dans ces situations limitantes, il faut savoir que rendement et teneur en protéines risquent d'être très limités

- Choisir des parcelles propres car si le soja se désherbe plutôt bien notamment depuis que PULSAR 40 est autorisé, il n'est pas très concurrentiel. Attention notamment aux adventices comme l'ambroisie, le datura, le xanthium, les liserons, le panic, la morelle

- Pour éviter de laisser des gousses à la récolte sous la barre de coupe, qui coutent plusieurs quintaux, essayer d'avoir la parcelle la plus plane possible en préparation et rouler si nécessaire en cas de présence de cailloux.

Tableau 1

Type	Fabricant	Produit	Dose/ha inoculum	Efficacité	Prix (€/ha)
Inoculation sur microgranulés					
Microgranulés + tourbe	EMD Crop Bioscience	Biodoz® Soja granulés	400 g tourbe+ 10 kg microgranulés	++	32
	Becker Underwood	microgranulés NPPL® (1)	400 g tourbe+ 10 kg microgranulés	++	33-36
Inoculation sur graine					
Sachet de tourbe (classique sur graine)	EMD Crop Bioscience	Biodoz® Soja stabilisé	400 g	++	22
	Becker Underwood	Tourbe NPPL® (1)	400 g	++	20-25
Tourbe + pelliculant	EMD Crop Bioscience	Biodoz Rhizofilmé® Soja	400 g tourbe + 600 ml pelliculant	+++	28
	Becker Underwood	Force 48 (1)	400 g tourbe + 800 ml additif adhésif	+++	35-38
Liquide	Becker Underwood	RhizoFlo (2)	400 ml	+++	28

+ : efficacité irrégulière ++ : bonne efficacité +++ : très bonne efficacité

Les produits EMD Crop Bioscience sont distribués par De Sangosse, et Becker Underwood par Euralis Semences (1) ou Jouffray-Drillaud (2). Tout produit inoculant doit être homologué pour être utilisable en France.

Inoculer systématiquement

Les bactéries (Rhizobium japonicum) qui permettent à la culture de s'alimenter en azote sans apport d'engrais, étant naturellement absentes des sols européens, il faut les apporter sous forme d'inoculum. L'inoculation consiste à apporter l'inoculum au moment du semis, soit directement sur les semences soit sur des microgrannulés. Inoculer systématiquement est obligatoire sauf dans quelques cas : seules les parcelles ni calcaire, ni sableuse (<35%) ayant reçu du soja bien inoculé au cours des 3 dernières années peuvent s'en passer.

Attention les bactéries sont fragiles et le respect des conditions de conservation et d'emploi (délai, température, lumière) sont à respecter scrupuleusement selon les indications du fabricant. (voir tableau 1)

Un choix variétal basé sur la précocité

Dans les secteurs les plus froids seule les variétés précoces (000 et très très précoces) sont adaptées. Dans les secteurs où le soja est majoritairement cultivé dans l'Est aujourd'hui (Bourgogne, Franche Comté et nord Rhône-Alpes), les variétés 00 sont majoritairement cultivées avec réussite. Le groupe 0 est conseillé dans la région Lyonnaise alors que les groupes I et II sont réservés à la moyenne vallée du Rhône.

En pratique, hormis les variétés très précoces qui ont un potentiel moindre, le potentiel des variétés des groupes 00 à II est comparable pour peu que la précocité choisie soit adaptée au milieu pédoclimatique de culture.

Parmi les autres critères de choix on trouve la sensibilité à la verse mais aussi la hauteur de la première gousse qui a son importance au moment de la récolte. Toutefois il faut aussi préciser que face à la demande et aux mauvaises conditions de production 2013, les disponibilités en semences sont réduites et le choix variétal risque d'être limité.

Une structure à préserver

Comme toute culture de printemps le soja est très sensible à la structure du sol. Eviter absolument les structures dégradées si vous ne labourez pas. Limiter le nombre de passage et intervenez toujours sur un sol bien ressuyé lors de la préparation du lit de semences.

Un bon nivellement de la parcelle au moment du semis qui facilitera la récolte des gousses les plus basses au moment de la récolte.



Pour un rendement de récolte optimal, il est important de disposer d'une parcelle propre et plane avant l'implantation du soja.

Adapter sa densité et sa date de semis

Privilégier les sols bien réchauffés (> 10 °c) pour semer afin d'obtenir un départ rapide et vigoureux de la culture. La densité de semis est dépendante du groupe de précocité choisi. Plus les variétés sont précoces, plus il convient d'augmenter les densités, les capacités de ramification étant d'autant plus importantes que les variétés appartiennent à des groupes tardifs

CETIOM – L.JUNG – L.M.ALLARD

Tableau 2

Objectif de peuplement et quantité de graines à semer

(pour les écartements mentionnés plus haut)

Groupe de précocité	Mode de culture	Objectif de peuplement (pieds/ha)	Nombre de graines à semer/ha	
			Pertes de 10 %	Pertes de 20 %
000	sec	600 000	670 000	750 000
00	sec	550 000	610 000	690 000
	irrigué	500 000	550 000	625 000
0	sec	500 000	550 000	625 000
	irrigué	400 000	440 000	500 000
I	sec	450 000	500 000	560 000
	irrigué	350 000	390 000	440 000
II	sec	400 000	440 000	500 000
	irrigué	300 000	330 000	375 000

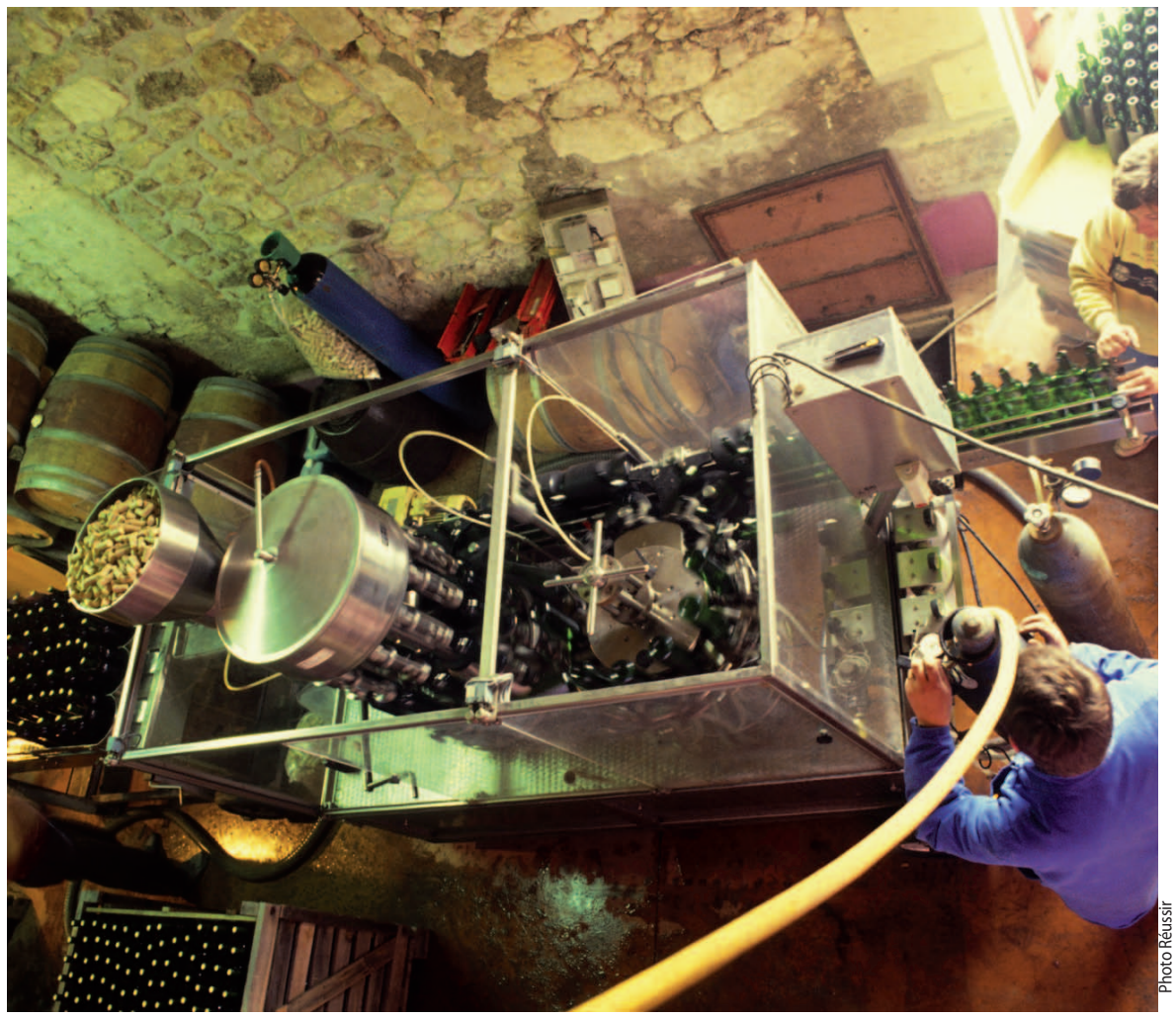


ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Volume complémentaire individuel

Le droit d'embouteiller ses VCI

Le volume complémentaire individuel, VCI, a été officialisé le 22 novembre dernier pour les vins blancs tranquilles des ODG de Bourgogne. La CAVB alerte sur les risques qualitatifs en l'absence de stockage en bouteilles.


Photo Réussir

La possibilité de stocker les VCI en bouteille pour les vins blancs translucides a finalement été retiré du décret final. Une modification qui suscite l'interrogation auprès des visiteurs.

Mi-mars, la CAVB, fédération de ses ODG, a écrit au ministre de l'Agriculture car les VCI ne peuvent pas faire l'objet d'un conditionnement. Ce qui, dans le cas d'un stockage de petits volumes dans de petits contenants, entraîne *«des risques qualitatifs»* en matière de conservation des vins. Des cas fréquents en Bourgogne, tout comme la mise en bouteilles juste avant les vendanges. La CAVB estime donc *«essentiel de permettre le stockage en bouteilles du VCI»*. *«Tous les professionnels s'accordent à dire que le conditionnement des VCI va dans le bon sens mais le comité national de l'INAO a peur des dérives»*. Viticulteur à Fontenay-prés-Chablis dans l'Yonne, Gilles Fevre ne comprend toujours pas pourquoi l'Inao a finalement décidé de retirer le droit de conditionner les VCI. Pourtant, l'expérimentation pour les vins blancs tranquilles fait pendant sept ans par l'ODG Chablis l'autorisait. L'Inao en son temps s'était d'ailleurs exprimé favorablement pour un conditionnement en bouteilles. Cette proposition n'a néanmoins pas été retenue par les services à Paris lors de la rédaction finale du décret (décret n°2013-1051 du 22 novembre 2013). La CAVB a donc décidé d'écrire directement au ministre de l'Agriculture pour s'en plaindre.

La fédération des 52 ODG de Bourgogne attire à nouveau son attention sur cette problématique de conditionnement. En effet, l'article D. 645-18-1. dispose que :

- *«Les vins blancs tranquilles stockés au titre du volume complémentaire individuel, mentionné au c) du II de l'article D. 645-7, ne font pas l'objet d'un conditionnement»*.

Cette disposition, qui n'existait pas lors de l'expérimentation est jugée *«inappropriée»* par les professionnels en raison des risques qualitatifs qu'elle peut engendrer. *«En Bourgogne, les VCI représentent de petites quantités, souvent vinifiées dans les mêmes cuves. On risque d'avoir de petits volumes, très ennuyeux à gérer, dans des cuves à plafond mobile»*. Un risque donc qualitatif car ces conditions de stockage ne permettent pas une conservation optimale du vin. Sans compter les investissements nécessaires onéreux…

Par ailleurs, beaucoup de mises en bouteilles ont lieu avant les vendanges suivantes. Là encore, le viticulteur se retrouve contraint de stocker dans un plus petit contenant son VCI jusqu'à la revendication au mois de novembre.

Le Domaine Fevre produit des vins en appellation chablis qui a un VCI *«important»*, entre 60 hl/ha de rendement et 70 hl/ha de rendement butoir autorisé. Pour Gilles Fevre, les autres vins blancs tranquilles n'ayant pas un tel différentiel, ne pourront pas *«gérer de petits soldes»*. Dans ce souci, la CAVB veut permettre le stockage en bouteilles du VCI et ce moyennant bien entendu une traçabilité rigoureuse. *«Le conditionnement bouteilles est plus facile à contrôler qu'en cuverie, soit par un contrôle physique ou papier, avec nos déclarations mensuelles de stock»*, rappelle Gilles Fevre. Le vigneron n'en revient pas : *«c'est une super mesure, facile à gérer en bouteilles et pour la qualité des vins et maintenant on nous soupçonne d'être des fraudeurs. Celui qui a vraiment envie de frauder n'a pas besoin de ça»*.

Et tant que le VCI n'est pas revendiqué, il ne rentre pas en compte en terme de valorisation au capital. Alors, *«qu'est ce qui cloche ?»*, s'interroge Gilles Fevre, à l'image de la profession.

Cédric Michelin



En bref

La production mondiale de vin en hausse de 8,5% en 2013, selon l'OIV

La production mondiale de vin s'est accrue de 8,5% en 2013, selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Augmentant de 21,8 millions d'hectolitres (Mhl) par rapport à la production 2012, elle a atteint 276,6 Mhl. L'OIV note des records de production en Espagne (42,7 Mhl), Afrique du Sud (11 Mhl), Chili (12,8 Mhl) et Nouvelle Zélande (2,5 Mhl). De même, l'Argentine a retrouvé une production de vin *«conforme à son potentiel (15 Mhl contre 11,8 Mhl l'an passé, soit +27%)»*. Les trois premiers pays sont l'Italie (45 Mhl), l'Espagne (42,7 Mhl) et la France (42 Mhl), représentant 47% de la production mondiale. À noter en revanche une décroissance de 2,1 Mhl de la production chinoise (17,7 Mhl, soit -15 % par rapport à l'année précédente).

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

AOC

Retour à la libéralisation des plantations?

En juin 2013, après la mobilisation pendant plus de deux ans des viticulteurs, les ministres de l'Agriculture européens et le Parlement de Strasbourg sont revenus sur la proposition initiale de la Commission européenne de libéraliser complètement les droits de plantation des vignes sur tout le territoire européen.

La Commission a du accepter un nouveau système de régulation des plantations. Mais aujourd'hui elle cherche à prendre sa revanche sur les modalités d'application du nouveau système de régulation des plantations.

Elle semble oublier le volet qualitatif de la régulation en se contentant de fixer un simple pourcentage d'augmentation du potentiel de production.

Plus précisément les règles proposées favoriseraient un contournement du système de régulation des AOP et des IGP. Ainsi la plantation de vignes destinée à la production de vins sans indication géographique (VSIG), les ex vins de table, qui était jusqu'alors interdite, deviendrait possible partout, y compris dans les zones de production AOC et IGP.

Les vignes destinées à la production de vins de table pourraient ensuite revendiquer l'AOC ou l'IGP à partir du moment où elles respecteraient le cahier des charges de ladite AOC. *«Ce projet n'est pas acceptable, il porte à nouveau les germes d'une libéralisation du secteur et pourrait déboucher sur une situation de déséquilibre de nombreuses AOC»* se sont offusqués Bernard Farges et Philippe Pellaton, respectivement président et secrétaire général de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à AOC qui a tenu son congrès à Avignon, les 10 et 11 avril.

Juridique - Fiscal - Social

Et si on parlait facturation

La facturation, est une opération économique, comptable, fiscale et juridique beaucoup plus importante qu'il n'y paraît.

Tout manquement aux règles de facturation est sanctionné de façon plus ou moins lourde. Les règles en matière de facturation sont cependant complexes, dans la mesure où elles font cœxister deux règlementations : l'une économique, issue du Code de commerce, l'autre fiscale, issue du Code Général des Impôts. Il est essentiel pour tout professionnel de vérifier la conformité de ses factures et maîtriser les règles en vigueur.



Où doit-on faire une facture ?

En premier lieu il est à convenir que la règlementation commerciale impose que toute vente de produit ou de prestation donne lieu à une facturation. Pour les transactions internationales, il est imposé d'émettre une facture conforme à la règlementation française lorsque la transaction a lieu sur le territoire français.

La règlementation fiscale, impose une facture conforme aux dispositions de la DGFIP dans les cas suivants :

- Opérations réputées situées en France (art 258 à 259D du CGI)
- Opérations réalisées dans un état membre de l'UE par un assujetti établi en France,
- Opérations réalisées en dehors de l'UE par un assujetti établi en France.

Qui doit faire une facture ?

Par principe, toute entreprise doit émettre des factures, quel que soit le client et où qu'il soit. Le Code de Commerce impose au vendeur (ou prestataire) d'établir la facture, lorsque l'usage du bien ou du service est à titre professionnel.
Le Code Général des Impôts demande à l'assujetti TVA de s'assurer qu'une facture soit émise pour toute opération à titre onéreuse.

A quelle date doit on faire la facture ?

La facture doit être émise dès la réalisation de la vente ou dès la fin de l'exécution de la prestation de service. Toutefois, depuis le 01/01/2013, les opérations intracommunautaires ou donnant lieu à autoliquidation de la TVA, doivent être facturées au plus tard le 15ème jour du mois suivant le fait générateur.
Par mesure d'assouplissement, il est accepté de différer une facture de quelques jours ou même d'émettre une facture récapitulative.
Les factures doivent être établies en double exemplaire et chaque partie doit en garder un. Elles doivent être rédigées en français lorsqu'elles sont émises sur le territoire français. S'agissant des factures rédigées en langue étrangère, en cas de contrôle, il peut être exigé la traduction par un traducteur certifié.
Les montants qui apparaissent sur la facture peuvent être exprimés en toute monnaie dès lors que le montant de la TVA à payer est déterminé en euros. Il faut utiliser le mécanisme de conversion prévu par le CGI.

Nous avons évoqué les aspects juridiques et règlementaires de la facturation. Désormais il est temps de nous attacher au contenu des factures et plus particulièrement aux mentions obligatoires à porter sur le document.
La facture doit comporter les mentions suivantes :

Depuis le 1er janvier 2013, il y a lieu d'inscrire obligatoirement, le montant de l'indemnité forfaitaire (40 €) due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

En matière de conservation des factures, trois durées cohabitent et ne doivent pas être confondues.

- **Trois ans**, qui correspond à la période de contrôle par l'administration fiscale
- **Six ans**, qui coïncide avec la durée du droit de communication des informations auprès de l'administration fiscale.
- **Dix ans**, qui est la durée de conservation des livres de comptes et des documents commerciaux exigée par le code de commerce.

Par conséquent, il est conseillé de conserver la facture pendant un délai de dix ans.

S'agissant du stockage, il est possible pour l'assujetti de déterminer lui-même le lieu de stockage des factures, à condition de les mettre à la disposition des autorités compétentes. Lorsque le stockage hors de France est possible, il doit être déclaré à l'administration fiscale, ainsi que toute modification ultérieure. Toutefois, si l'acheteur dispose de plusieurs points de vente, il n'est pas tenu de conserver les factures dans tous les lieux de vente.

Les entreprises qui conservent leurs factures sous forme électronique peuvent être dispensées de stockage papier.

Loin d'être anodin, émettre une facture est un acte fort qui peut être lourd de conséquences lorsqu'on ne respecte par les règles. Les infractions possibles sont nombreuses et les sanctions peuvent être fortement dommageables. Celles-ci peuvent aller de la simple amende financière (mentions erronées, défaut de facturation… etc.), jusqu'à la peine de prison pour les cas les plus graves (escroquerie, faux et usage de faux… etc.).

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre cabinet comptable, afin de valider avec lui la conformité de vos factures, et à être particulièrement vigilants sur le formalisme des factures que vous recevez de vos fournisseurs.

PATRICE VILLEROT
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
CABINET CAPEC TERRAVEA
MEMBRE DU RÉSEAU AGIR AGRI

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Firmes & machinisme

Sarl Walter

Un magasin libre-service plus grand.



Pour répondre à la demande de sa clientèle agricole, la Sarl Walter, concessionnaire Valtra à Rouvres en Plaine (21), vient d'agrandir son libre-service pour le porter à 300 m². Samedi 5 avril, l'entreprise a organisé une journée portes ouvertes afin de faire découvrir à ses clients mais aussi aux habitants des communes voisines, cette nouvelle offre de proximité. Le conseil municipal de Rouvres a rendu visite à l'entreprise locale, ancrée depuis plusieurs générations. «*L'agrandissement nous permet de proposer de nouveaux produits professionnels comme un rayon élevage avec des abreuvoirs et des électrificateurs.*» explique Raphael Walter «*Nous avons également développé des rayons plus grand public comme les jouets ou l'habillement et les chaussures.*» L'entreprise qui adhère au groupement d'achat coopératif SCAR (Société Coopérative des Artisans Ruraux) offre également une gamme de matériels d'espaces verts : tondeuses, tronçonneuses, de la marque Tigana, marque de la SCAR. Raphael Walter a annoncé que cet agrandissement de magasin sera officiellement inauguré lors de la prochaine St Martin.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 9/04/2014	Bourg-en-Bresse 15/04/2014	St Christophe-en B. 9/04/2014	National 9/04 au 15/04/14
Vaches viande (V)	U	-	4,00 €	4,10 €	4,16 €
	R	3,74 €	3,75 €	3,90 €	3,76 €
	O	-	3,55 €	-	3,38 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,45 €
	O	3,45 €	3,40 €	-	3,38 €
Vaches lait (L)	O	-	3,05 €	-	3,01 €
	P	-	2,75 €	-	2,76 €
Génisses VML	U	-	4,50 €	4,88 €	4,44 €
	R	-	4,00 €	4,30 €	3,88 €
	O	-	3,45 €	-	3,29 €
Taureaux VML	URO	3,00 €	2,85 €	2,82 €	2,86 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 08/04

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	3,32	-
250-300 kg	-	3,12	2,97
300-350 kg		3,00	2,83
350-400 kg	2,98	2,83	2,58
400-450 kg	-	2,73	2,64
450-500 kg	-	2,67	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	3,03	2,71
250-300 kg	-	2,80	2,65
300-350 kg	3,13	2,67	2,51
350-400 kg	-	2,57	2,53
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,48	2,37
450 kg et +	-	-	2,34
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,77	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	3,11	2,36	2,12 -
5 -10 ans	-	2,16	1,99
+10 ans	-	2,02	1,78 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,85	2,51	2,23

Bovins : 1035
94% de vendus.

Broutards : offre réduite. Toutefois, la présentation reste de très bonne qualité pour la saison, entraînant ainsi une vente rapide et quasi totale à des courstrès fermes.

laitonnes : vente active et totale.

Vaches : cours reconduits, sauf en vaches de qualité médiocre.

NB : en raison des fêtes de Pâques, nos bureaux seront fermés le lundi 21 avril. Le marché se tiendra le mardi 22 avril dans les conditions normales, et les animaux devront être annoncés avant le vendredi 18 avril.

Divers :
Broutards culards de 279 à 410 kg: 1010 à 1220€ (2,98 à 3,62)
Génisses 1 an culardes 268 à 374 kg: 1460 à 1900€ (5,08 à 6,08))

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn)

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/04

Bovins (338))		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
210 à 295 kg	620 - 960	2,98 - 3,30
300 à 390 kg	840 - 1050	2,57 - 3,07
405 à 505 kg	1080 - 1220	2,36 - 2,71
Laitonnes		
200 à 300 kg	530 - 800	2,60 - 2,72
305 à 360 kg	800 - 930	2,47 - 2,71
Génisses		
420 à 470 kg (16-24mois)	1070 - 1120	2,39 - 2,54
420 à 650 kg (24-36mois)	930 - 1520	1,94 - 2,85
Taureaux		
825 à 1065 kg	1540 - 1750	1,64 - 1,87
Vaches		
suitées mâles et femelles	1700 - 2170	
légères	850 - 1180	
entre-deux	1220 - 1500	
lourdes	1520 - 2040	

En mâles et femelles les cours sont facilement reconduits. Les premiers lots de sujets herbés commencent à sortir et sont bien valorisés. Seulment 3 invendus. Cours stables en taureaux.
La présentation en vaches maigres est de meilleure qualité avec quelques animau herbés entraînant une vente rapide à des tarifs soutenus. Peu de relève.
Bovin gras : Génisse de viande: 4,30 à 4,42 € Kg de viande.
Malgré des apports restreints la demande en vaches est calme, seules les génisses trouvent preneur à des tarifs corrects.

Prochain marché bovins le mardi 22 avril, aux horaires suivants : Bovins : réception à partir de 10h30, vente à 13h. Ovins : réception à partir de 14h30, vente à 15h30.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — Marché de Sancoins (18) du 09/04/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,40	3,05
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	2,82
350 à 400 kg	nc	2,66
400 à 450 kg	nc	2,65
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	3,00	2,75
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,65
300 à 350 kg	2,69	2,50
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,50	2,25
Vaches		
- 5 ans	2,20	2,10
de 5 à 10 ans	2,14	2,00
+ 10 ans	-	1,82

Broutards : les broutards arrivent en fin de campagneavec une présentation inférieure, les cours sont difficilement reconduits

Présentation moins bonne, la mauvaise vente de la viande entraine également une baisse des cours de l'embouche en toutes catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 15/04/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,45 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	nc

Tendance : Moins d'apports, vente plus calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 7/04/14 au 13/04/2014*

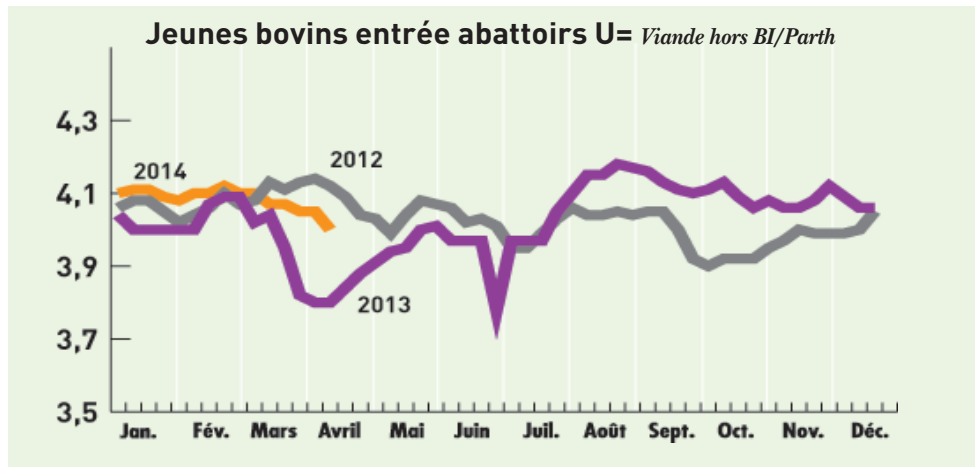
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,82 €	-
350 kg	-	2,73 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,54 €	-
500 kg	-	2,42 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,57 €	2,46 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,43 €	2,39 €

Tendance :
Marché équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 7/04/14 au 13/04/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,00 €	3,83 €	3,75 €			
Races mixte		-	3,63 €	3,62 €	-	-	
Races lait					-	3,37 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,46 €	4,20 €	4,01 €	3,72 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,43 €	4,15 €	3,99 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,74 €	4,59 €				
Races mixte	-	-	-	3,64 €	3,59 €	-	-
Races lait				-	3,20 €	3,12 €	3,06 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	5,05 €	4,68 €	4,39 €	4,23 €			

Tendance : Cotations perturbées par l'effet concours. commerce tendu pour l'avant Pâques.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 7/04/14 au 13/04/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,11 €	4,09 €	-		-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	5,15 €	4,50 €	4,37 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,14 €	4,10 €				
Races mixte					3,63 €	3,59 €		-
Races lait						-	3,15 €	3,10 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,14 €	4,75 €	4,53 €	-				

Tendances SEM. DU 14 AU 18 AVRIL 2014

Bovins de boucherie

La demande est moins soutenue dans le domaine des animaux haut de gamme, car les reliquats de vente sur certains concours couvrent largement la demande exprimée pour les fêtes Pascales. Les tarifs plafonnent pour les bonnes femelles limousines ou charolaises de qualité bouchère. Dans le domaine des allaitantes de choix secondaire et bas de gamme, même si les abatteurs se plaignent du manque de consommation, la réduction de l'offre tend à fluidifier les échanges même si très peu de mouvement tarifaire est observé pour le moment. En réformes laitières, les sorties sont moins abondantes et les prix se stabilisent dans les bonnes frisonnes et montbéliardes. Le tri reste marqué dans les vaches maigreuses et sans viande. En jeunes bovins, la demande à l'export pour les fêtes pascales est largement couverte, ce qui ne participe pas à détendre la tendance même si les tarifs sont reconduits. ■

Broutards

L'activité commerciale se tend avec des disponibilités suffisantes pour une demande en repli à l'export

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 07 avril)

«La situation demeure inchangée : l'offre et la demande, globalement, s'équilibrent mais la valorisation de certaines catégories, notamment les jeunes bovins de race allaitante, est insuffisante. Le différentiel entre prix de revient et prix de vente se consolide et s'accroît peu à peu pouvant compromettre des mises en place d'autant que le prix du broutard est orienté à la hausse depuis plusieurs semaines grâce à la demande espagnole. Un niveau de prix rémunérateur des bovins finis s'avère indispensable pour assurer, sur le long terme, la santé économique des naisseurs et des engraisseurs.»

(manque de place dans les ateliers avant les sorties de Pâques). Les transactions sont plus sélectives et si les têtes de lots s'écoulent encore assez régulièrement, la vente est plus lente avec une gamme de prix revue à la baisse dans les mâles de second choix ou croisés. Dans les femelles, les transactions sont très calmes et les tarifs sont plus discutés dans les bonnes laitonnes charolaises et la vente se montre plus difficile dans les ordinaires à destination de l'Espagne avec une coupure des exportations pendant la semaine Sainte. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale est favorisée par des volumes moins importants et par une demande plus ferme pour la rentrée dans les montbéliards. Le commerce est assez fluide avec une bonne tenue des cours pour les montbéliards ce qui profitent dans le même temps aux abondances est aux frisons. Les croisés ordinaires sont stables alors que les veaux de pré sont malmenés. Les bons mâles frais et viandés restent bien valorisés. ■

❊**Laurent Chupin**

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 14/04*

Agneaux (310)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**3,68 - 3,82**	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,66 - 3,73**	-
Gras (+44 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 110 à 133 €	-	**3,34 - 3,54**	**3,38 - 3,48**
Laitons (38-44 kg) 126 à 151 €	-	**3,31 - 3,70**	-
Laitons (+44 kg) 155 à 162 €	-	**3,30 - 3,40**	-
Brebis (102)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**1,21 - 1,39**	**0,91 - 1,15**
(+60 kg) 88 à 125€	**1,15 - 1,39**	-	-
Divers			
Béliers: 90 € à 116 €	**0,98 - 1,43**		
Agneaux maigres :			
Chèvres : 5 à 40 €			
Boucs :			

Ovins : 496

Bonne demande en agneaux de qualité.
Cours satisfaisant en bélier, mais léger tassement. Peu de demande en chevreaux trop légers.

Effectifs :
Agneau : 317
Brebis : 112
Béliers : 11
Caprins : 56

Prochain marché :
Le lundi 28 avril 2014 (pesée 7h, vente 9h).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 07/04*

Ovins : 44	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**100 - 151**	**2,86 - 3,46**
Agneaux maigres	-	-
Brebis	**60 - 80**	**0,90 - 1,08**
Béliers		

Forte demande en agneaux accompagnée d'une hausse significative des cours. Cours stables en taureaux.

Prochain marché ovins le mardi 22 avril aux horaires suivants : réception à partir de 1h30, vente à 15h30.

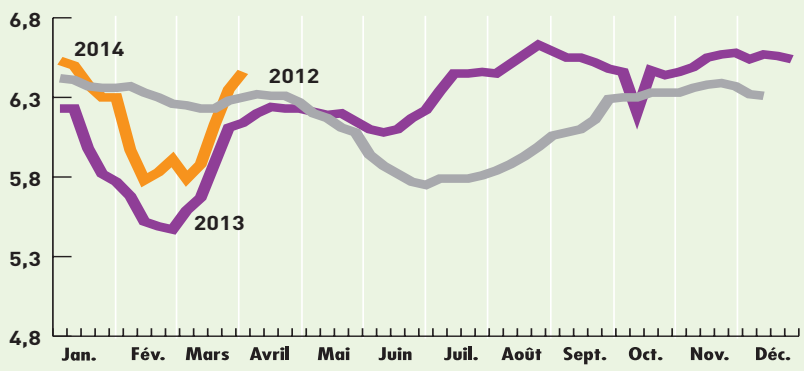
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 31/03/14 au 6/04/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,60 €**	**6,26 €**
Couvert	16-19 kg	**6,97 €**	**6,60 €**	**6,27 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	**5,96 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,80 €**	**5,82 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 31/03/14 au 6/04/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,46 €	**6,63 €**	**2,27 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 07/04/2014 au 13/04/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,34	7,52	7,51	6,88	-	-	-	-
	Var.	0,07	0,20	0,16					
	R	7,07	7,04	6,96	-	6,76	6,76	-	-
	Var.	0,18	0,11	0,13		-0,02	-0,02		
	O	6,11	6,04	-	-	6,55	6,53	-	-
	Var.	0,17	0,21			0,17	0,05		
3 (couverts)	U	-	7,36	7,31	6,49	-	6,90	6,79	-
	Var.		0,20	0,20	0,19		-0,07	-0,12	
	R	6,94	6,94	6,75	5,95	6,76	6,75	6,57	6,18
	Var.	-0,01	0,05	0,18	0,07	0,16	0,15	0,12	0,08
	O	6,63	6,62	6,49	5,88	6,45	6,46	6,38	5,93
	Var.	0,30	0,40	0,37	0,20	0,19	0,19	0,23	0,16
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,95	5,80	-
	Var.						0,15	0,10	
	O	-	-	-	-	6,17	6,04	5,90	-
	Var.					0,21	0,22	0,18	

Zone Nord : Agneaux : marché beaucoup plus dynamique à l'approche des fêtes de Pâques. Brebis : marché stable cours non significatifs en brebis + 30 kg, ne reflétant pas la réalité -du marché. **Zone Sud :** Commerce très fluide;

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 7 à 10

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
7-8/2014		**87 800**	**0,242**	-	-	**7**
9-10/2014		**41 100**	**0,242**	-	-	**7**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 9 avril 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,00 à 4,20 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,20 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 6,90 à 7,40 euros/pièce
Pigeons :. 6,00 à 6,30 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,20 à 4,50 au kg vif
Lapins :. 4,00 à 4,30 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180€
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

Porcins

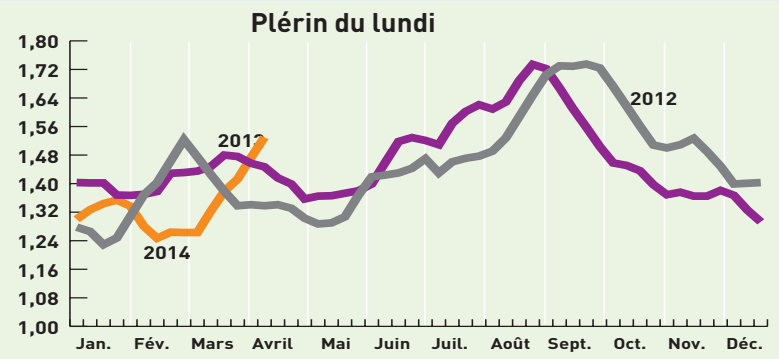
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 537 porcs présentés) — *Cotations du lundi14 avril 2014*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,530 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 4/04 au 10/04/14*

1,69 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

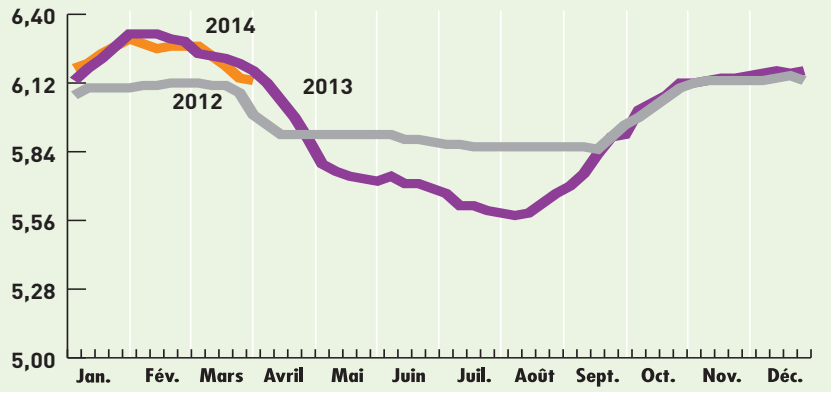
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 7/04/14 au 13/04/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,88 €**	**6,86 €**	-
O	-	**6,13 €**	**5,29 €**	**4,53 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 14/04 au 18/04/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**88**	**425-630 €**	**320-520 €**	**245-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**300-580 €**	**250-480 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	**338**	-	-	**160-310 €**	**60-130 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**977**	**245-520 €**	**220-480 €**	**100-300 €**	**35-150 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 7/04/14 au 13/04/14*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,46 €**	**2,30 €**	**1,53 €**	**–**
Bons	**2,12 €**	**1,86 €**	**–**	

Céréales

Marché du 03 avril 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	76/15/4/2/2	avril-juin	182	T C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	avril-juin	187	V C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	avril-juin	190	V C

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2014

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	août-déc.	193	T C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 61-62 kg	avril-juin	158 à 160	N C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	avril-juin	167	V C
Nord Côte d'Or	62-63 kg/hl	avril-juin	164	V C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	avril	140	V C

TRITICALE — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Haute Saône/Côte-d'Or	68-70 kg/hl		inc.	C

MAÏS — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		avril-juin	172 à 173	T C
Aube/Yonne		avril-juin	170	V C

POIS — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne		avril-mai	275	N C
Côte d'Or		avril-mai	275	N C

POIS — RÉCOLTE 2014

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne		juil.-déc.	250	N C
Côte d'Or		juil.-déc.	250	N C

FÉVEROLES — RÉCOLTE 2013

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	alim. animale	avril-mai	300	N C

Matériel

Tracteur

03 - Av cse c tract JD 5820 85 ch 4700 h semoir engrais Sulky 803 fourche à dessiler.
✆ **06 45 16 08 60**

38 - Vend Nissan Cabstar-3L diesel-125 CV-79740 KM-hayon-roues jumelées.Clim-MP3-Bth.11900 euros HT-TVA Récup.
✆ **06 72 16 08 16**

69 - AV tracteur Celtis 436 RC année 2004 - 4300 heures. Bon état.
✆ **04 74 70 17 80**

69 - Renault Celtis 436 RX (80 cv) avec chargeur Mailleux MX100 et multibenne 1.70 m - 4 200 heures - Toutes options sauf clim et relevage électronique - Année 2004 - Excellent état, toujours entretenu par CLAAS.
✆ **06 84 36 98 09**

71 - Vends tracteur John Deere 6310, presse bottes rondes 572, 7.500 bottes, épandeur fumier 7 T 5 Brochard.
✆ **03 85 75 53 24**

Travail sol

26 - Vds cower crop traîné 16 disques, bon état.
✆ **04 75 04 28 26 (HR)**

39 - Vds déchaumeur Aramix 3M Razol t.b.é, 2 500 euros. Cover crop 28D Razol 1 000 euros
✆ **06 86 92 54 21**

89 - VENDS cover crop Quivogne APXR5, 32 disques, année 1992, TBE, 5 500 euros (réf. 160B)
✆ **09 64 01 07 97 - 06 29 69 02 08 HR**

Récolte

26 - Vds moiss batt Braud 505 pour la pièce ou à rénover
✆ **06 81 27 38 45**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable moiss. batteuse NH Claas Fahr
✆ **06 23 19 33 18**

58 - VENDS gyro-andaineur Kuhn 3 m., tête pivotante, très bon état, livraison possible, 600 euros (réf - 1604)
✆ **06 18 98 56 95**

69 - Recherche MD presses Claas Markant 40 41 50 51 52 55 60 65 John Deere 330 332 336 342 346 349 359 456 459 Rivierre Casalis Fahr Welger Blanchot Krone Arobale Claas et presses à balles rondes.
✆ **06 74 15 73 44**

Manutention

89 - CHERCHE chargeur occasion pour MF 6260, année 2003. (réf. 1605)
✆ **03 86 56 05 38 - 06 22 65 95 50**

Taille

58 - VENDS épareuse Orsi ETP 507, 2008, fléaux/manilles, TBE, semi-basse pression, commandes élect., 6 200 euros (réf. 1501)
✆ **03 86 20 13 10**

Agri. divers

01 - Vds rabot à lisier Loiseau 2m30 de large - 2 jumelages GS MD+4 20R38 et 480.70R28, 4 verrous - 4 trémies à f. pour volaille de Bresse 500 kg
✆ **06.40.18.07.28**

01 - Vds andaineur Pottinger 4m20 tbé 2008 roue étroite 12.4 R46
✆ **06.74.63.62.77**

03 - A V. Tract. JD 5820 85 Ch, 4700 h, semoir engrais Sulky 803, fourche à dessiler. Cause cessation.
✆ **06 45 16 08 60**

21 - Cause cessation VEND round baller John Deere 545, - rateau Kuhn, - faneuse MF, - remorque bétaillère 5 vaches, 5 veaux, le tout bon état (réf. 15VB3)
✆ **03 80 90 08 73**

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,78, 85,86,88, 96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, 1085, 1166, 1174, 1177, 1188, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 307, 440, 506, 507 et presses MD et RB (réf. 150B)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds enrouleurs 90x300 82x330, rem 1 essieu échelettes jantes en 38 et 28
✆ **04 75 47 00 91 (12 à 13H) ou 06 99 37 46 90 (Soir)**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 18- 20- 22- 28- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, vibroculteurs 6 m. et semoirs 2,5 - 3- 4 et 4,8 m.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vend charette à foin sur pneus pour cheval de trait très bon état, prix : 200 euros.
✆ **04 74 92 71 97 le soir**

38 - Vends fendeuse bois élec. sur roue, citerne eau sur roue, scie circulaire élec. sur roue.
✆ **06 88 34 30 61**

38 - Vends faucheuse rotative 5 assiettes Kuhn GMD500 et giro andaineur Kuhn 6300.
✆ **06 30 85 82 32**

38 - A v. semoir à maïs pneumasem PNU 4 rangs + faucheuse conditionneuse Krone trainée 3m20 le tout en bon état.
✆ **06 84 30 24 46**

38 - Vds épandeur à fumier Nicolas 3T5, fait grains et fourrage.
✆ **04 76 32 01 92**

38 - Recherche cultipacker 2,50 m.
✆ **06 76 97 13 55**

38 - Cherche rotovator 2m env. - Vend presse hydraulique, citerne à gaz-oil 3000 l.
✆ **06 88 92 58 06**

38 - Vends cultivateur Sofac 13 dents sur 3 poutres intérieur maïs pour moissonneuse batteuse série 8060.
✆ **06 15 35 36 58**

42 - Vds tunnel de stockage 25 m x 10 m TBE
✆ **04 77 63 10 48**

58 - VENDS MF 6245, 2 600 h, - MF 390, 7 900 h + fourche MX 80 3G + surl Bugnot, - MF 240, 300 h, 2 R + fourche, - distr. Vicon 800 l., - semoir G Nodet 3 m., 17 rangs, - épandeur Jeantil 7560 K, - herse emousseuse Fillion 6 m., - presse MF 166 V, - faucheuse 6 DS 240, - andaineur 353, - fansuese 6.80 m., - Vicon kver, - bétaillère 3 m., - nourrisseur veaux 2 m., matériel divers (réf. 15VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

68 - Vds tracteur New-Holland M100 CV 5200 h, presse New Holland br7soa filet, ficelle, couteau, giro-faneur Fella 6,80 m, giroandaineur Kuhn 4.10 m le tout en très bon état,
✆ **06 85 58 92 96**

69 - Vends planteuse P. de Terre poireaux bineuse super Prefer - Arracheuse P. de terre - 4 tunnels.
✆ **04 78 02 00 17**

69 - Vend ensileuse Taarup 602B pour pièces avec pick-up en bon état, presse moyenne densité New Holland 265, tonneau à eau 2000 l.
✆ **06 08 94 58 99**

69 - Vds enrouleur Irrofrance 220x50 TBE semoir engrais Amazone 800 l. ouvert hydro.
✆ **04 78 90 58 71**

84 - Vends moteur Deutz avec pompe d'arrosage accouplée sur châssis roulant.
✆ **06 09 09 57 18**

Elevage

71 - Cause retraite vends semoir engrais Amazone ZAE 600 L doubles plateaux, mixeur Law 5 CV pour aliments soupes, 1 pneu Kléber 520 70 38, 50 % d'usure, Lactoduc Manus 6 griffes, bol réception, 2 pompes à vide, tubes inox diamètre 50, 16 abreuvoirs Labuvette, le tout TBE.
✆ **03 85 40 30 28 H.R.**

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds remorque magasin 6 MT réfrigérée Euromag marché foire TBE renouvel urgent idéal pour fro.charc. vola. pati.
✆ **06 88 48 14 29**

38 - Vd 4x4 Suzuki Vitara 2005, 73000 km, TBE : 6000 euros.
✆ **04 76 37 03 74**

38 - Fiat Ducato aménagé transport chevaux 2,3 JDT D 8 cv 2005 maxi rallonge ventilation caisse 138500 kms, CT OK prix : 7500,00 euros.
✆ **06 24 56 63 30 04 76 37 21 69**

69 - Kangoo frigo 2008 caisse 3 m3 + Mercédes frigo 3T5 caisse 10 m3 moteur neuf. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS foin de luzerne ou foin de pré 1ère coupe 2013, bottes rondes, diam. 120 ou 150, 80 € la tonne (réf. 120B)
✆ **03 80 96 71 13**

58 - VENDS herbe sur pied à Marzy près de Nevers, 50 ha environ. D. Dequiedt (réf. 1502)
✆ **03 86 59 53 85 ou 06 74 33 14 34**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

Propriété

39 - Groupement forestier (Jura, Chatelneuf, 2è plat) vds 4 parcelles forestières : 1,2ha, 2,7ha, 3,5ha, 6,5ha. Futaie jardinée résineuse ou mixte, domin épicéa, sapin, hêtre. Forte densité de peuplement, bonne accessibilité, desserte forestière. Inventaire par expert forestier. Descriptif et feuilles inventaire sur demande. Contact : Dominique
✆ **RAGOT,**
Tél. 06 79 98 62 59 ou e-mail : dom.ragot@wanadoo.fr

54 - Cherche exploitation céréalière 100-150 ha. Etudie toutes possibilités. Ecrire au journal Le Paysan Lorrain - 5, rue de la Vologne, 54520 LAXOU sous la référence 66123.
✆

Terrain

38 - Vds terrain agricole 7000 m2 avec 1 point d'eau prix : 7000 euros, en bordure de route St Agnin sur bion 38.
✆ **06 62 29 63 78**



Colin Bois Bourgogne Centre France
Achetons grumes chênes, noyers, frênes, douglas, chataîgniers, peupliers sur pieds ou abattus
Préciser dimensions (long et circonférence)
Tél. 07 50 95 96 53

Divers

38 - Vds divers courroies MB batteuse TX34, cover croop 18 disques semi porté.
✆ **06 78 52 42 14**

39 - Vds c cess, tracteur sylver 130 avec fourches mailleux, sur élévateur, t lisier 18 000 relevage arr + enfouisseur, 2 t d 15 000 l, 1 t de 12 000 l, 1t 10 000 l, andain Fella 4 M 50 tandem, fauch condi 3M trainée, enroul Irri france 90 350 + tuyau 800 m + pompe Kapari 80 m3, sous soleuse, cellules à grain 400 q 350, 250, 200 + ventil, vis à grain, pulvé Hardi 24 M trainé, compresseur air, karcher, clôture elec 2 km ruban, T à eau pour abreuvage 1800 l, pompe prairie, éolienne, balayeuse rabo, lot pneu 16 9 34, 16 9 38, 24 21,480 70 28, 385 22 5, jumelage 16 9 38, vente de 200 q d'orge, group bottes. Recherche adaptation fourches pour tract Fiat 100 90
✆ **06 07 74 67 31**

42 - Vds faneuse 6 toupies 2006 Pottinger, tank 3100 l Japy faucheuse Kuhn 2.40 1300 euros - JD 6620 125 cv 2002 6400 H Tls PDF av en option clim - vaches Mo cl ins. Charolais
✆ **04 77 51 41 10 hr**

Location

Autre

07 - Loue ou vends entrepôt 400m2 avec frigo 900m3 et local de déchargement avec quai, Pays de St Félicien
✆ **07 52 62 01 08**

Offre

Emploi

69 - Pour une exploitation spécialisée dans les jeunes pousses de salades et salades entières, vous effectuerez la récolte, l'irrigation et divers travaux de maraîchage. Vous serez chargé de la conduite d'engins agricoles : préparation des sols, semis, récolte. Du lundi au samedi. Saisonnier 6 mois.
✆ **04 78 98 65 90**

89 - RECHERCHE salarié en CDD, région Tonnerre, permis B pour travaux vignes (réf. 1606)
✆ **06 20 68 58 06 - 03 86 75 92 56**

Service

84 - Entreprise viticole propose ses services pour tous travaux manuels dépt. 84-26-07. Travail soigné.
✆ **07 50 91 03 10**

84 - Agricoservice propose ses sces pour ramassage ts fruits, légumes, emballage. Matériel fourni, agréé MSA.
✆ **06 41 67 65 64 Gil-06 52 28 70 34 Ben**

89 - ETA du 89 RECHERCHE battage céréales, maïs dans Yonne, Nièvre (réf. 1402)
✆ **03 86 44 41 98 - 06 77 16 11 72**

Mariage

Rencontre

42 - Femme 40 ans passion du terroir désire rencontrer homme bon vivant dynamique qui veut avancer, non fumeur, simple et travailleur.
✆ **06 32 22 76 97**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 18 mois HBL, pères qualifiés Lanaud (réf. 160A)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vds vaches laitières Montbéliardes cause retraite
✆ **06 41 84 90 65**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 1 an et 2 ans. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB2)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Vends 5 taureaux HBC de 12 à 17 mois, dont 2 taureaux à génisses, Lorsini, Virgil S C, Cabar SC, Vittoz, iBR A, PCR/BVD négative, IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 25 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 150D)
✆ **06 15 28 77 63 - 03 80 84 33 13**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et veaux mâles de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.150A)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - VENDS taureaux HBC 15 et 20 mois, fils de Noaille, taureaux à génisses, IBR A + taureau adulte. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard. Livraison possible (réf. 16VB1)
✆ **06 87 43 40 33 - 03 80 96 79 42 HR**

21 - VENDS taureaux HBC 5 ans RVS, orig. L. Grivaud et mâles 16 mois, vêlage facile. Fred. Lechenault (réf. 1603)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - VENDS 1 taureau 2 ans, vêlages faciles, - 1 taureau 16 mois, TGS. Gobley A. Missery (réf. 1602)
✆ **06 81 82 29 71 - 09 62 17 55 84**

21 - VENDS taureaux charolais 1 an HBC, TGS, BO. Colliette Christian - Villargoix (réf. 1607)
✆ **03 80 64 12 78**

23 - À vendre taureaux limousins HBL 6 ans repro 16-18 mois, vaches. TGS.
✆ **06 62 50 95 28**

38 - Vend taureau Charolais 18 et 30 mois indemne IBR.
✆ **06 71 65 21 31**

42 - Vds trés bons taureaux Charolais HBC TBO - JM Cuisset - St Germain Lespinasse
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Holstein Rouge et Noir, Montbéliard et Limousin - TBO - poss. location et livraison
✆ **06 89 30 04 69**

58 - Eleveur de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année, ind. IBR. Thoulé David 58340 Diennes Aubigny (réf. 050C)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, IBR A, BO, prix raisonnables. Martinet Damien 58250 Ternant (réf. 1103)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - VENDS TB gros veaux reproducteurs HBC, vêlage facile, IND IBR, TGS. GAEC de Selins (réf. 1202)
✆ **03 86 38 90 36 - 06 72 26 48 56**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, hiver au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 1305)
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - Elevage HBC VENDS taureaux adultes + taureaux 2 ans et veaux reproducteurs, BO, vêlage facile. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 140C)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS taureaux 2 ans dont 1 culard, 1 de 3 ans, 20 veaux 15 mois HBC ou non, IBR A, TGS. Montcharmont Roland - Millay (réf. 14VB1)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**



58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC, IBR A. Beauzon - Préporché (réf. 1410)
✆ 03 86 84 21 53 - 06 58 95 93 59

58 - VEND taureau charolais 4 ans, sans corne, type viande, hiverné au pré, IBR A - Luzy (réf. 15VB2)
✆ 03 86 30 15 63 HR

58 - VENDS 12 reproducteurs charolais 15 mois, HBC, or. Touillon, Micaud, Merle, Dessauny B. Colmont Guillaume 58240 Langeron (réf. 150C)
✆ 06 83 06 61 92

58 - Elevage R. Batho - Pontillard 58330 Saxi Bourdon VEND taureaux 1 et 2 ans HBC, issus très bonnes origines, garanties sanitaires, - semences aux normes pour vêlage facile (réf. 15VB4)
✆ 06 74 69 21 83 - 03 86 58 35 52

58 - Elevage HBC, VENDS 2 taureaux 3 et 4 ans, - 3 taureaux 2 ans et veaux reproducteurs. Infosite internet : gaecmarionmicheletmikaeluzy. (réf. 15VB5)
✆ 06 07 51 04 99 - 06 24 42 29 42

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, IND IBR. Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan (réf. 15VB6)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VENDS 15 veaux reproducteurs 16 mois HBC, IBR A - plusieurs vêlages faciles, prix raisonnables, TGS. EARL des Morillats - Duvernoy - Préporché (réf. 150E)
✆ 06 33 49 46 88

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, origine IA, vêlage facile, IBR A. Gresle - Challement (réf. 1505)
✆ 03 86 29 62 74

58 - VENDS repro. 16 mois HBC, IBR A + jumeaux. Pigoury Philippe - St Aubin les Forges (réf. 1504)
✆ 06 60 28 76 91 - 03 86 37 03 57

58 - VENDS Normande pleine, terme 2 semaines, 3ème lactation, - veaux 14 - 16 mois, HBC, - 1 taureau 2 ans HBC, TGS. SCEA Raymond J.C. (réf. 1506)
✆ 03 86 25 07 31 - 06 81 06 35 07

58 - VENDS taureaux 2 ans hivernés au pré, IBR A. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 1601)
✆ 03 86 84 21 44 - 06 72 62 50 76

58 - VENDS reproducteurs charolais 16 mois, HBC, TGS, or. IA. GAEC Laudet Gérard et Fils (réf. 160C)
✆ 06 16 20 33 25

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 1 an et 2 ans, bon conformation et laitonnes LIMOUSINES, TGS. (réf. 160D)
✆ 03 86 22 43 27

58 - VENDS plusieurs taureaux charolais 2 ans HBC. SCEA Dornant - Devay (Guillaumin Gilles - Buisson Lionnel) (réf. 160E)
✆ 03 86 50 37 07 - 06 15 01 71 67

58 - VENDS taureaux 2 ans et 15 mois, viande et élevage, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 16VB2)
✆ 06 13 33 44 38

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS 2 ans, BO. Pannetier Nathalie (réf. 1608)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans, BO. Pannetier Denis (réf. 1609)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS 1 taureau 2 ans - Veaux REPRO 15-16 mois Facilité vêlage TGS Earl Guillien 58800 Epiry (réf. 1610)
✆ 03 86 22 43 36 ou 06 82 51 97 32

63 - AV charolais inscrits mâles 15 mois 2 ans, 1 taureau 4 ans, vaches suitées 1er veau vêlé seule, qualités maternelles et laitières.
✆ 04 70 59 01 30

71 - VENDS taureaux de saillie HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 130B)
✆ 03 85 79 40 98

71 - Vds cause cessation élevage HBC, 4 tx adultes 9-6-4-3 ans et tx 2 ans.
✆ 06 48 20 82 79

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Vds 2 bons taureaux 24 mois, bons veaux 15-16 mois, TGS, IBR A, liv. poss. EARL J.-P. Devillard, Dyo.
✆ 06 81 90 94 97

71 - Vends tx 2 ans et veaux 1 an, hivernés au pré, HBC, IBR A, TGS. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ 06 22 32 71 91

71 - Vends bons taureaux 2, 3 et 4 ans, HBC, TGS, vêlage facile, liv. possible. Ducert CL., Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC vd 1 taureau adulte + gd chx tx 2 ans et 15 mois, laitonnes, vaches pleines ou suitées, TGS. Devillard Jacques, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88 ou 03 85 88 35 80

71 - Vds taureaux et veaux repro. charolais, HBC, TGS. Gaec Berland, Viry.
✆ 06 73 34 07 96 ; 06 85 13 37 38 ; site internet

71 - Vends génisses, vaches, Mo, prêtes ou vêlées, TGS, IBR OK, cause retraite.
✆ 03 85 53 93 19 ou 06 23 26 50 05

71 - Elev. charolais HBC vd grand choix taureaux 2 ans et 1 an. EARL Pacaut J.-M.
✆ 06 84 10 17 27

71 - VENDS 10 taureaux charolais repro. 1 et 2 ans HBC au pré. EARL Dufraigne 71190 La Tagnière (réf. 1507)
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends taureaux charolais adultes 2 ans, 16 mois, femelles 2 ans, vaches HBC, TGS. Debarnot, Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

71 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans repro., TGS, IBR A, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ 06 89 90 35 44 ou 06 07 31 03 42

71 - Elev. charolais HBC vd pour reprod. taureaux 2 ans et 30 mois, hivernés au pré, jeunes vaches suitées, excel. origine, IBR A. Jean Dufraigne, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10

88 - Vds jeunes reproducteurs Blond d'Aquitaine bonnes origines très calmes livraison possibilités échanges vaches maigres même race -
✆ 06 12 85 67 49

88 - Vends ou échange, génisses pleines vaches laitières race Montbéliarde, livraison assurée
✆ 06 82 66 55 60 ou 03 81 50 46 81

89 - VENDS taureau 5 ans + veaux repro. 16 - 17 mois, or. IA sans corne, vêlage facile, HBC, TGS. El. Mandron Laurent (réf. 1206)
✆ 06 87 16 54 66

89 - VENDS taureaux charolais HBC, 2 ans et 15 mois, - 1 taureau à génisses, TGS, BO, EARL Baudot - Fulvy (réf. 1306)
✆ 03 86 75 15 33 - 06 19 96 60 17

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Equin

42 - Vds chevaux Comtois PP: étalon 11 a App Hn trés docile + jument PL et sa pouliche 3 mois
✆ 04 77 60 54 85 ou 06 83 49 24 80

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air label rouge11 mois de ponte. 2.5€ pièce. 1 gratuite pour 10 achetées
✆ 06 85 92 42 57 / 04 75 06 72 01

Chien

25 - A Réserver 9 chiots Border Collie Lof n∞25026920075355 t.b. origines nés le 11/03/2014, parents visibles au travail ovins bovins, conseils et aide au dressage possible. A vendre chiens dressés. P. Jacquier, Fuans,
✆ 03 81 43 61 30 HR

88 - Vds 3 chiots Border Collie LOF 3 mois puce vaccin tat mère 2GFJ721 -
✆ 03 29 65 68 71 ou 06 16 85 33 18



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

TYCO ELECTRONICS-SIMEL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 600 000 euros
Siège social : 1 rue Paul Martin
21220 Gevrey-Chambertin
017 050 410 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions en date du 26 mars 2014, le président a décidé de modifier l'objet comme suit :

« La conception, la fabrication et la vente de tout matériel électrique ou électronique et plus généralement, tous travaux mécaniques ainsi que toute prestation de services se rapportant à ces activités ; l'activité de formation, l'examen des compétences et la certification sous accréditation tierce partie des monteurs pour l'installation de connecteurs électriques ; l'activité d'essais de matériels électriques sous accréditation tierce partie… »

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de Dijon.

AL211612271

PLD BOURGOGNE RHONE ALPES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1845 route des Maîtres Camps, Lieudit «Fontainessot», 71580 Sagy
799 300 892 RCS Chalon sur Saône

Le Président, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé en date du 03/03/2014 de transférer le siège social du 1845 route des Maîtres Camps, Lieudit «Fontainessot», 71580 Sagy au 20 rue Pierre Guidot 21200 Beaune à compter du 01/03/2014 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de Chalon sur Saône sous le N°799 300 892 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.

Président : Mr Philippe Clémente, demeurant 1845 route des Maîtres Camps, Lieudit «Fontainessot», 71580 Sagy

L'AGM du 25/03/2014 a nommé en qualité de nouveau CAC titulaire la Société ALSACE CONSEILS, domiciliée 57 rue Lavoisier 68200 Mulhouse et en qualité de nouveau CAC suppléant Mr Francis Maeder, domicilié 15 rue de la Maison Rouge 67600 Selestat, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs démissionnaires. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence

Pour avis

Le Président

AL211612275

Aux termes du procès-verbal du 19 mars 2014, l'associée unique de la société LIRE-LEC, SAS au capital de 100.000 €, dont le siège est à Dijon (21000) - 3, Rue de Cluj, et qui est immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 321 043 432, a décidé : de confirmer le président dans ses fonctions, la société CARFI SA, SAS au capital de 3.202.000 € dont le siège est à Dijon (21000) - 10, rue du Docteur Quignard et immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 380 810 382, représentée par son président, la société SA ROGER MARTIN, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à Dijon (21000) - Parc Technologique - 4, avenue Jean Bertin, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 016 450 157, elle-même représentée par M. Vincent Martin, Président du Directoire ; Et, de désigner en qualité de directeur général, M. Bruno Letzelter, demeurant à Bouilland (21420) - Rue de Savigny-les-Beaune, à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis.

AL211612276

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Pascal Massip, Marc Prieur
David Belou, Véronique Varlet
et Guillaume Lorisson
Notaires associés
1 Place de l'Europe 21000 Dijon

M. Hugues Bernard Christian Labbé et Mme Marie-Nathalie Caroline Tabernat, son épouse, demeurant ensemble à Montbard (21500) 3 rue de Verdun, nés à Fontaine les Dijon(21121), le 26 novembre 1975 pour Monsieur et le 31 juillet 1981 pour Madame, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat reçu par Me Massip, notaire à Dijon, le 26 avril 2008, préalablement à leur union célébrée à la mairie de Dijon, le 31 mai 2008, ont adjoint à leur régime de la séparation de biens une société d'acquêts, suivant acte reçu par Me Véronique Varlet, notaire à Dijon, le 18 mars 2014. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par Me Varlet, dans les trois mois de la présente publication, à Dijon, 1 Place de l'Europe.

Pour avis et mention.

Maître Véronique Varlet, notaire.

AL211612286

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2014 à Saint Didier, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : POLIER PHILIPPE

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Maçonnerie générale, carrelage, couverture, isolation traditionnelle

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : Le Village, 21210 Saint Didier

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants: M. Philippe Polier, demeurant Le Village, 21210 Saint Didier.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte D'Or).

Pour avis et mention, le gérant.

AL211612124

SELAS « Didier Nourissat
Hugues Misserey
Ivan Striffling et Maël Viard»
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

Suivant acte de Me Misserey, notaire à Dijon, le 27/03/2014, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI DU 4 FAUBOURG

Siège : Dijon (21000), 4 Rue du Faubourg Raines.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou toute autre opération.

Capital social : mille euros (1.000,00 €)

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Gérant : M. Saïd Tria, dt à Agey (21410), 8 Rue de Beaumotte.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier e ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

AL211612281

Aux termes d'un ASSP en date du 02/04/2014 à Dijon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CASUAL RENCONTRE

Siège social : 16 rue du champ de Mars 21000 Dijon

Objet social : L'activité d'organisation d'événements pour célibataire

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Chauvet Nicolas 16 rue du champ de Mars 21000 Dijon

Monsieur Desfougères Jérémie 36 rue de la Franchise 33000 Bordeaux,

Pour avis

AL211612195

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

FONTAINE-FRANCAISE: Terres - Objectif : Maintien du fermier en place.

32 a 94 ca - La combe a la marose: ZN-169 - La vigne jacques: ZN-155

FONTENELLE: Terre - Objectif : Maintien du fermier en place.

14 ha 73 a 39 ca - Au roclair: ZI-11(J)-11(K) - Combe richard est: ZB-17(B)-17(AJ)-17(AK) - Creux jotelle: ZC-42(J)-42(K) - La renouillere: ZL-41

20 ha 01 a 78 ca - Combe richard: ZC-1(A)-1(B) - En nantilly: ZH-52(J)-52(K) - La craie: ZE-26(J)-26(K)

POMMARD: Vigne AOC POMMARD 1er Cru-Objectif : Maintien de l'exploitant en place.

31 a 18 ca - Les arvelets: AE-128-140[130]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/05/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 Saint Apollinaire, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211612283

Avis est donné de la constitution de la SAS EVOLUCAR au capital de 2000 Euros

Siège social : 7, rue du Champ Aux Pierres 21850 Saint Apollinaire

Objet : négoce de véhicules terrestres à moteur

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

Président : Monsieur Aissam Aboukamel, demeurant 44 b, avenue de la République, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Agrément des cessions d'actions par la collectivité des associés, statuant dans les conditions d'une décision extraordinaire.

Assemblées des actionnaires ouvertes à tout associé, chaque action donnant droit à une voix.

Pour avis,

Le Président

AL211612208

IFAC

Société d'Avocats
28 Boulevard du 14 Juillet
10000 Troyes

Par acte ssp du 27/11/2013 il a été constitué une société :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : PBG BEAUNE

Siège Social : 1 rue de Semur (21140) Juilly

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'immeuble sis à Ste Marie la Blanche



(21200)
Durée : 99 ans
Capital : 1000 €
Apports en Numéraire : 1000 €
Gérance : Michaël Le Gallic, demeurant 14 boulevard de la Marne (21000) Dijon
Cession de Parts : librement cessibles entre associés.
Immatriculation : au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL211612214

Suivant acte de Me Marion, notaire à Dijon, le 19/11/1976, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : Société civile immobilière BORDOT
Siège : Dijon (21000), 14 et 16 Rue Bordot.
Durée : 50 ans
Objet : propriété, administration et exploitation par bail ou autrement de biens et droits immobiliers dont notamment les lots n°118, 214, 412 d'un immeuble sis à Dijon à l'angle de la rue Charles Dumont et de la rue Bordot et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Capital social : mille cinq cent vingt quatre euros et quarante neuf centimes(1.524,49 €)
Apports en numéraire : 1524,49 €
Gérant : M. Jean Pouthier dt 38 Cours Général de Gaulle 21000 Dijon.
Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant commun en biens ou donataire, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Pour avis et mention

AL211612282

CONVOCATION

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole «C.L.C.O.» Coopérative Laitière de Côte d'Or sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 29 avril 2014 à 10 heures à la salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 14 mai 2013
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 30)
-Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social,à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL211612279

ADDITIF

Additif à l'annonce du 07/03/2014, concernant COTE D'OR ELEC, il fallait ajouter: La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

AL211612213

DISSOLUTION LIQUIDATION

DECOMEUBLES

SARL au capital de 8 000 €
37 Avenue du 14 Juillet
21300 Chenôve
534 538 145 RCS Dijon

L'AGE du 29.12.13 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29.12.13, a nommé liquidateur Monsieur Antonio Manuel Alves Moreira, demeurant à 27 rue du Quai 21600 Longvic. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Dépôt RCS Dijon.

AL211611485

NON DISSOLUTION

ALIASING SARL

SARL au capital de 7.622, 46 euros
Siège social :
24, Grande Rue de la Maison Dieu,
21330 Laignes
445 408 834 RCS Dijon

L'assemblée générale du 30/09/2013 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS de Dijon

AL211612212

KIWAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Les Docks de Bourgogne
7 Avenue Albert 1er
21000 Dijon
433 351 418 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014, il résulte que: L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Dijon.
Pour avis,

AL211612274

TRANSFERT DE SIÈGE

GAMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 24 rue de Mayence
21000 Dijon
Dijon RCS 478 125 636

Siège social : 24 rue de Mayence 21000 Dijon
Objet social : La vente de meubles, appareillages, fournitures et installations, de cadeaux, équipement de la maison et art de la table.
Durée : 99 années à compter du 6 août 2004
Par décision du 26 mars 2014, l'associé unique a transféré le siège social rue Pasteur 60700 Pont Sainte Maxence, à compter du 1er avril 2014 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
RCS : Dijon Cedex
Pour avis,

AL211612164

GES21

SARL au capital de 5000 €
Siège social :
53 rue de Mulhouse, 21000 Dijon
531 155 224 RCS de Dijon

L'AGE du 25/03/2014 a décidé de transférer le siège social de la société 7 rue Michel Servet, 21000 Dijon, à compter du 25/03/2014
Mention au RCS de Dijon

AL211612284

JMP ACTIONS

1 rue Combe Belle Fille
21380 Messigny et Vantoux

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2014, le siège social a été transféré de 1 rue Combe Belle Fille 21380 Messigny et Vantoux à 1 avenue de Castries 34820 Teyran à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS Dijon.
Pour avis.

AL211612285

NOMINATION

F.G.S.F

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 000 Euros
Siège Social : 37 Rue de Broglie
21000 Dijon
R.C.S. Dijon 524 254 091

L'assemblée générale ordinaire du 03/03/2014 a nommé en qualité de co-gérant, à compter du 01/04/2014 pour une durée indéterminée, Monsieur Sylvain Flandinet demeurant 18 G Rue de Prielle 21160 Perrigny Les Dijon.

AL211612155

DÉMISSION

COVERCOM ENTREPRISES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 840 000 €
Siège social : 37 Rue de Broglie
21000 Dijon
R.C.S Dijon 513 937 151

Par décision du 21/03/2014, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain FLANDINET de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 31/03/2014. Il a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL211612154

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

THERMIC 21

SARL au capital de 25000 €
Siège social 20 rue des Ardennes
ZAE Cap Nord 21OOO Dijon
498 554 542 RCS Dijon

Par décision de l'associée unique du 19 décembre 2013, Monsieur Jacques Lanos demeurant 49 avenue Marceau 924OO Courbevoie, a été nommé gérant pour une durée illimitée, à effet du 12 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Julien Darmigny, gérant démissionnaire.
Pour avis.

AL211612210

CESSION

Cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Maître François Aubry, Notaire membre de la société civile professionnelle «François Aubry et Didier Picard, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», à Melun (Seine-et-Marne), 31 rue Saint Ambroise, le 3 avril 2014, enregistré à SIE Melun Extérieur, le 8 avril 2014, bord n°2014/776 case n°1, a été cédé par :
La Société dénommée CHALON LOC, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 EUR, dont le siège est à Chalon sur Saône(71100), 71-73 rue François Protheau, identifiée au SIREN sous le numéro 410740260 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon sur Saône.
A :
La Société dénommée ADA, société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 442 402,16 EUR, dont le siège est à Clichy (92110), 22-28 rue Henri Barbusse, identifiée au SIREN sous le numéro 338657141 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.
Un fonds de commerce de LOCATION DE TOUS VEHICULES SANS CHAUFFEUR DE MOINS DE 3,5 TONNES ET ACCESSOIRES DE COURTE, MOYENNE ET LONGUE DUREE, VENTE DE TOUS ACCESSOIRES exploité à Beaune (21200) - 26 Avenue du 8 septembre, lui appartenant, connu sous le nom commercial ADA, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 410 740 260.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt mille euros (20.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour dix huit mille trois cents euros (18.300,00 EUR),
- au matériel pour mille sept cents euros (1.700,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Bidégaray - Grivot Notaire à Beaune où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL211612280

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

CUMA DU PETIT TREFLE

Agréée N° 58-0361
RCS Nevers 412 726 861

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du : 11 octobre 2013
- mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009
- prorogation de la durée de vie de la CUMA de 99 ans à compter du 11 Octobre 2013
- transfert du siège social de la CUMA à Mairie, Blismes, 58120
Le président du conseil d'administration

AL581612269

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François Dinet notaire à Clamecy le 10 avril 2014, Monsieur Jean-Christophe Robert Albert Fery, médecin, et Madame Catherine Monique Marguerite Marcelle Bodinier, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à Sens (Yonne) 155, rue des Déportés et de la Résistance, mariés sous le régime de la participation aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Olivier Thienot notaire à Reims (Marne) le 1er septembre 1992 préalable à leur union célébrée à la mairie de Reims (Marne) le 24 octobre 1992.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître François Dinet notaire à Clamecy.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

AL581612290

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: H2G VOYAGES
Forme: SASU à capital variable
Sigle : H2GV Capital initial: 500 euros
Capital min: 200 euros
Capital max: 50000 euros
Siège: 4 Route de Vilaine, le Breuil, 58700 Prémery Objet: Permettre à toutes personnes, dirigeants et salariés des PME et TPE de bénéficier de prestations de voyages, loisirs et services à des tarifs préférentiels.
Durée: 50 ans
Président: M. Boulifard Philippe 4 Route de Vilaine, le Breuil 58700 Prémery La cession des actions de l'associé unique est libre.
Chaque action donne droit à une voix. RCS: Nevers.

AL581612270

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2014, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA « Les CHEMINEAUX »
Forme : société civile
Capital : 307 380 euros divisé en 30 738 parts sociales d'une valeur de 10 euros chacune
Siège : Les Chemineaux, 58160 Chevenon
Objet : activités agricoles
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Apports : M. et Mme Gaulier ont fait apport de biens mobiliers au titre de la communauté, pour une somme de 307 380 euros.
Gérant : M. Pascal Gaulier, demeurant « Les Chemineaux », 58160 Chevenon
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Toute cession est soumise à l'agrément des associés.
Pour avis et mention, Les Fondateurs.

AL581612271

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à Nevers du 09/04/2014 : Constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EUROP'AUTO V V

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ALLIGNY-EN-MORVAN (AA 14/029):
2 ha 69 a 58 ca
- Le bois de mont bobelin: AV-35 - Mont perroux: E-84 - Mont sossot: E-194
Cmne de SAINT-FIRMIN (AA 14/034): Parcelles de bois
13 ha 00 a 27 ca
- Bois de la faye: B-372-373 - Bois de la feuillouse: B-20-29-58-59 - Bois de montat: C-4-9 - Le bois bouro: B-318-320-321-322-521[317]-522[317] - Vignes de chaumont: C-45
Et, par extension, Cmne de BONA:
91 a 40 ca
- Le bois de montat: D-650-651
Cmne de SAINT-BENIN-DES-BOIS:
1 ha 61 a 69 ca
- Le buisson des niers: B-855
Cmne de CORBIGNY (AA 14/028)
Biens loués sur la totalité de la surface:
8 ha 86 a 72 ca
- Sauclaine: D-62[18] YA-9-21[10]
Cmne de GIEN-SUR-CURE (AP 14/010):
5 ha 17 a 10 ca
- Le grand champ: A-235(B)-235(C)-235[16](A)
Cmne de METZ-LE-COMTE (AA 14/035):
5 ha 65 a 60 ca
- Le crot pannat: ZH-91
Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE (AA 14/033)
Biens loués sur la totalité de la surface:
39 a 60 ca
- Les griottes: A-2174[1706] - Les moulins a vent des log: A-1234 - Les vallees: A-272-277
Cmne de SAINT-MARTIN-DU-PUY (AA 14/012):
Biens loués sur une partie de la surface
10 ha 07 a 17 ca
- Champ fontaine: D-228 - Dessus la brule: D-976[49]-978[49] - Gens gain: D-550 - Grandes echeintres: D-913 - L huis rabeux: AI-150 - La bourbee: D-598-601 - La grande perche: D-114 - Le champ creux: D-190
- Le pre aux clercs: D-208-210-211-216 - Les bouchotes: D-164 - Les commes: D-237 - Les meulotes: D-929 - Les pretres noires: D-94 - Petite bruyere: D-532 - Sur le vernay: D-777-780-782-785-797-801-805
Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (AA 14/036)
Avec maison d'habitation et dépendances:
2 ha 32 a 02 ca
- Le vieux jallot: D-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1978[1078](*)-1980[1085]
Cession Globale d'une Exploitation Agricole - Vente et Location
Vente du matériel et du Cheptel
Biens libres au départ de l'exploitant
Surface totale : 119 ha 98 a 90 ca
Biens à vendre :
Cmne de MOUSSY
Avec ensemble bâti:
30 ha 59 a 67 ca
- De la jarnosse: ZE-42 - Jarnosse: ZE-17(*)-18-19-27 - Les ombreaux: ZE-14-41(*) - Les veronnes: ZN-20
Et, par extension, Cmne de SAINT-REVERIEN:
12 ha 83 a 98 ca
- Corvee du cimetiere: A-1218 - Les cartillons: A-839 - Sur deux: A-860(*)-866-868-869-1186[862]-1250
Et Cmne de NEUILLY:
24 a 60 ca
- Bois merlotte: ZN-43
Cmne de SAINT-REVERIEN:
1 ha 93 a 00 ca
- Chaumes de sancenay: A-647 - Corvee de sancenay: A-793 - Les fougerats: A-545 - Les ombreaux: A-716
Et, par extension, Cmne de MOUSSY:
11 a 10 ca
- Bois de cresne: C-505[396] - La seigne: ZK-65
Cmne de SAINT-REVERIEN:
1 ha 10 a 10 ca
- Les croizottes: A-915-916-917
Cmne de SAINT-REVERIEN:
2 ha 30 a 20 ca
- Etang de couty: A-899-900 - Sur deux: A-867-872-874
Biens à louer dans le cadre d'une intermédiation locative
Cmne de SAINT-REVERIEN:
9 ha 28 a 10 ca
- Corvee de sancenay: A-777
Cmne de SAINT-REVERIEN:
34 ha 77 a 95 ca
- Champs derriere: A-690-1162[688](*)-1164[689](*) - Chaumes de sancenay: A-650 - La deserte: A-551(*)-676-681-682-683 - Les croizottes: A-911-913-914-918-919-920-921 - Les pres jannard: A-880(*)
- Sur deux: A-857-858(*)-859-861-876(*)
Cmne de SAINT-REVERIEN:
5 ha 73 a 35 ca
- La deserte: A-549-550 - Les pres jannard: A-883-884-885-887(*)
Cmne de SAINT-FRANCHY:
21 ha 06 a 85 ca
- Champ de la croix: ZC-92[39] - Champagne: ZA-7(*)-8
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/05/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL581612293

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

• sur le site www.infogreffe.fr
• par minitel 3617 Infogreffe*
• par téléphone 0 899 70 22 22**
* 0,02 € + 0,86 € TTC/mn
** 1,349 € TTC/appel + 0,337 € TTC/mn
INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce L'Information Légale sur les Entreprises.

Dépôt de l'état de collocation de: Polstenoff Yvan

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de:

POLSTENOFF Yvan

Sis à: 58600 FOURCHAMBAULT

22 et 24 rue Ledru prolongée

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état decollocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL581612263

Dépôt de l'état de collocation de¬†: Carrosserie Industrielle Chaussin Eurl

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

CARROSSERIE INDUSTRIELLE CHAUSSIN EURL

Sis à : 58300 Champvert

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL581612264

Siège social : Le Paradis 58210 Varzy
Objet social : En Europe et à l'Etranger : Achat et vente de véhicules neufs et occasions de manière sédentaire et non sédentaire ; la distribution de toutes marques ; la location avec ou sans chauffeur de tous types de véhicules et la location de tous matériels liés au transport ou autres.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 10 000 euros
Gérance : M. Vincent Vèvres, demeurant Le Paradis, 58210 Varzy
Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.
Pour avis La Gérance

AL581612283

Par acte sous seing privé en date du 03/04/14 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CATEL COUVERTURES
Capital : 3.000 €
Siège : Le Petit Sichamps - SICHAMPS - 58700
Objet : la prise de participation dans toute société exploitant un fonds de commerce artisanal créée ou déjà existante et plus particulièrement la prise de participation dans la SARL Christian Sanz
Durée : 99 ans
Président : M Julien Catel demeurant 49 Route de Cervenon - Premery 58700
Directeur général: Mme Véronique Gomez demeurant 49 Route de Cervenon - Premery 58700
Associés : M Julien Catel et Mme Véronique Gomez.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour Avis

AL581612286

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL SEMBERT BAS.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 208 800 euros.
Siège social :Sembert le Bas 58500 Armes.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature :
Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 208 800 euros.
Gérant : M. Didier Delfolie, demeurant à Armes (Nièvre), Sembert le Bas.
Cessions de parts :Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL581612288

Par acte SSP du 9/04/2014, il a été constituée une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle de pharmacien d'officine dénommée S.A.C.D.P., pour une durée de 99 ans, au capital de 20 000 € en cours d'immatriculation au RCS de Nevers ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux, dont le siège social est Rue Principale 58230 Ouroux en Morvan
Le gérant est : M. Christophe Duret, demeurant Impasse du Levant à Limon (58270).
L'immatriculation au RCS est réalisée sous la condition suspensive de l'inscription au Tableau de l'Ordre des pharmaciens.

AL581612292

Dénomination : DOMINICO15
Forme : SCI
Capital : 1 000 euros
Siège : 9 les Feuillis 58390 Dornes
Objet : Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers. Location d une maison
Durée : 99 ans
Gérant : M. Arnould Nicolas, 12 ch du Calvaire 69780 Saint-pierre-de-Chandieu
Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant.
Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.
RCS : Nevers

AL581612294

RECTIFICATIF

Erratum avis de constitution paru dans le n°1264 du 04/04/2014 : GAEC DE LA CURE au capital de 240 000 €, siège social Crottefou 58140 Marigny l'Eglise : **il convenait de lire date d'agrément : 13/12/2013** au lieu du 13/12/2014. Dépôt légal RCS Nevers.

AL581612282

DISSOLUTION LIQUIDATION

MTECH

Société A Responsabilité Limitée
Au capital social de 1000 euros
Siège social :48 rue Georges Malville
58000 Sermoise Sur Loire
R.C.S. Nevers 508 791 761

Le 12/03/2014, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 12/03/2014.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL581612268

DES GRANDS JARDINS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 1 place des Grands Jardins,
58000 Nevers
RCS Nevers 498 316 322

L'Assemblée Générale réunie le 31 Mars 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine Bulot de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis
Le Liquidateur

AL581612276

MACSPID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 19 971,02 euros
Siège : Le Brignon, 58470 Magny Cours
RCS Nevers 377 939 947

L'Assemblée Générale réunie le 15 mars 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-François BERNIGAUD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite
assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL581612277

MACSPID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 19 971 euros
Siège : Le Brignon, 58470 Magny Cours
RCS Nevers 377 939 947

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 mars 2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre-François Bernigaud, demeurant Le Brignon, 58470 Magny Cours, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Le Brignon 58470 Magny Cours, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL581612278

Avis de clôture de liquidation
Les liquidateurs :
M. Monin René
M. Bitault Jean
ont mené à leur terme les opérations de liquidation de la Société Coopérative Agricole CUMA de la MONTAGNE
Siège social : La Montagne 58350 Chasnay
N° immatriculation : 327 458 998
Les liquidateurs

AL581612291

NON DISSOLUTION

PIZZA AND CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : 26 Rue Saint-Agnan
58200 Cosne Cours Sur Loire
432 606 416 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2014, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le Gérant

AL581612205

ADC

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 rue Marie Davy
58 500 Clamecy
533 021 200 RCS Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2014, il résulte que:
L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : Nevers
Pour avis,

AL581612280

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL CLAMECY CONDUITE

Eurl au capital de 2000 euros
Siège social 1 rue de la Monnaie
58500 Clamecy
RCS Nevers 532 689 858

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03 mars 2014, il a été décidé de transférer le siège social du 1 rue de la monnaie au 7 ruie du petit marché à Clamecy (58500) à compter du 30.04.2014 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence et au terme de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 avril 2014 d'ouvrir un second bureau au 5 rue st michel à Entrains sur Nohain (58410) sous l'enseigne «LIGNE DE CONDUITE» à compter de la même date.
Pour avis

AL581612279

NOMINATION

GENERALE COLLECTIVITES

Société par Actions Simplifiée au capital de 38200 euros
Siège social : ZAC des Chamonds
Rue Edouard Branly
58640 Varennes-Vauzelles
300 577 202 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 15 juin 2012 :
Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire de Madame Danielle Boulay, route de Sury en Vaux, 18300 Sancerre a été adopté.
La nomination de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gilles Donnars, société Auditexpert Ouest domicilié Centre d'affaires Alphasis, Espace Performance, Bâtiment H2, 35760 Saint Grégoire Cedex, en remplacement de Madame florence Dezat-Cabbeke, a été adoptée.
Pour avis,
Le Président

AL581612267

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers 6 rue Hoche

MECA LAND 69

SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 Rue Hoche
58004 Nevers
RCS Nevers 503 018 285

Selon AGE du 31/07/2013, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé la poursuite de l'activité.
Pour avis, Le gérant.

AL581612275

SUCCESSION

Avis
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée en date du 06/03/2014 par le tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :
. Mme Marie Raymonde LALA veuve ANTICHAN, décédée le 16/10/2012 à Corbigny, réf 14.6273
. Mme Marcelle Andrée LOURDIN célibataire, décédé le 05/09/2012 à Nevers, réf 14.6274
. M. Michel Romain EPAIN célibataire, décédé le 02/02/2013 à St Benin d'Azy, réf 14.6275
. Mme Pierrette Elise MABRU célibataire, décédée le 25/09/2011 à Auxerre, réf 14.6276
. Mme Eugénie Gilberte MACHAIN célibataire, décédée le 09/02/2013 à La Charité sur Loire, réf 14.6277
. M. Richard REBOURS célibataire, décédé le 19/06/2010 à Nevers, réf 14.6278
. M. Jean-Claude Pierre LEMAIRE célibataire, décédé le 27/02/2012 à Azy le Vif, réf 14.6279
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL581612284

CESSION

MICFEN

Société A Responsabilité Limitée
à associé unique
au Capital de 30 000 €uros
Siège Social : 16 Rue des Ardilliers
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 501 256 713 - 2007 B 335

Suivant acte sous seings privés en date à Nevers du 01/04/2014, enregistré à SIE NEVERS le 09/04/2014, Bordereau n° 2014/462, n° 5 :
La société MICFEN, SARL à associé unique dont le siège social est à Nevers (58000), 16 rue des Ardilliers (RCS Nevers n° 501.256.713),
A cédé à la société LEVADEM, SARL dont le siège social est à Fourchambault (58600), 6 Quai de Loire (RCS Neversn° 800.716.789),
Le fonds de commerce de ventes d'imprimantes, cartouches pour fax, photocopieur, imprimante jet d'encre ou laser, remplissage et remanufacturation des cartouches, vente de papiers et tous matériels ou services liés à l'informatique, à la bureautique, la vidéo, la téléphonie, la photo, le multimédia et aux logiciels liés à l'impression, sis à Nevers (58000), 16 rue des Ardilliers, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS Nevers, sous le n° 501.256.713.
Moyennant le prix principal de 80.000,00 €.
Entrée en jouissance : 01/04/2014.
Pour la validité des oppositions, domicile est élu au siège du fonds vendu à Nevers (58000), 16 rue des Ardilliers, et pour la réception des oppositions, à l'adresse du séquestre Maître Sylvain Champloix, avocat au barreau de Dijon, 3 Bd de Brosses, 21000 Dijon.
Pour insertion.

AL581612196

Notaires

Maitre Julien Boisbeaux
Notaire à Sancergues (18140)

Suivant acte reçu par Maître Julien Boisbeaux le 29 mars 2014, enregistré à Bourges, le 7 avril 2014, Bordereau 2014/429 Case n° 2, a été cédé par :
Monsieur Bernard Georges Guennier, commerçant, et Madame Patricia Mauricette Trechot, conjoint collaborateur, son épouse, demeurant ensemble à Challuy (58000) 19 route de Lyon.
Nés savoir :
Monsieur à Nolay (58700), le 26 octobre 1953,
Madame à Montbard (21500), le 6 décembre 1960.
A :
La SNC LE COMPTOIR DES SPORTS, Société en nom collectif au capital de 10 000 €, dont le siège est à Challuy (58000), 17 route de Lyon, identifiée au SIREN sous le n° 799932009 RCS Nevers.
Un fonds de commerce de BAR-TABACS-JEUX DE GRATTAGE de la FRANCAISE DES JEUX exploité à Challuy (58000) 17 route de Lyon, lui appartenant, connu sous le nom commercial «COMPTOIR DES SPORTS», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le n° 384930434 et au SIRET sous le n° 38493043400038 code APE 5630Z.
Propriété et jouissance au 29 mars 2014.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent quinze mille euros (215.000 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour deux cent huit mille cinq cents euros (208.500 €) et au matériel pour six mille cinq cents euros (6 500 €) - hors marchandises.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Joël Gauthier notaire associé à la Charité sur Loire (58400) 37 Ter Avenue Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, le notaire

AL581612274

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 5 Pavillons à Nevers (58)

- au 2 place du 7ème RA : T5 - lot 18 -
Classe Energie : C - Prix : 83.500 € *
- au 11 rue Pablo Neruda : T4 - lot 4 -
Classe Energie : D - Prix : 76.800 € *
- au 13 rue Pablo Neruda : T4 - lot 3 -
Classe Energie : D - Prix : 76.800 € *
- au 19 rue Pablo Neruda : T4 - lot 6 -
Classe Energie : D - Prix : 76.800 € *
- au 21 rue Pablo Neruda : T4 - lot 7 -
Classe Energie : D - Prix : 76.800 € *
* (Prix hors frais de notaire et bancaires)
Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES
Jean-Christophe LOUIS - Tél : 08 11 74 12 12
jean-christophe.louis@shb.sni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la Nièvre pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL581612237



YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL PASCAL HENRY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital de 116 700 euros
Siège social
30 chemin des Fossés
89800 Saint Cyr les Colons
382 985 653 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2014, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile d'exploitation viticole.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : DOMAINE PASCAL HENRY.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social :116 700 euros.

Siège social :30 chemin des Fossés 89800 Saint Cyr les Colons.

Durée :jusqu'au 24 septembre 2090.

Gérants : M. Pascal Henry et Mme Pascale Montourcy épouse Henry demeurant tous deux à Saint Cyr les Colons (Yonne), 30 chemin des Fossés.

Cessions de parts :Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL891612241

SCI DHG 89

Société civile immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social
Chemin du Thureau Gourlin Miremy
89140 Pont sur Yonne
509 586 970 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2014, l'Assemblée Générale a :

- nommé Monsieur Stéphane Dolz, demeurant 14 Rue Le Meunier 89250 Gurgy et Monsieur Alexandre Houry, demeurant 18 bis Rue des Noyers 89140 Serbonnes, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Eric Grateau, gérant démissionnaire ;

- décidé de transférer le siège social du Chemin du Thureau Gourlin Miremy 89140 Pont sur Yonne au 18 bis Rue des Noyers 89140 Serbonnes à compter du 1er avril 2014.

Pour avis, la gérance

AL891612335

KIT LEGER BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Chemin du Thureau Gourlin Miremy
89140 Pont sur Yonne
484 605 365 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 MARS 2014, la collectivité des associés a :

- pris acte de la démission de Monsieur Eric Grateau de ses fonctions de cogérant à compter du 31 mars 2014 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Alexandre Houry demeure seul gérant.

- décidé de transférer le siège social du Chemin du Thureau Gourlin Miremy 89140 Pont sur Yonne au 18 bis Rue des Noyers 89140 Serbonnes à compter du 1er avril 2014.

Pour avis, la gérance

AL891612336

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 mars 2014 à Gron, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : DES GRANDS BARREAUX

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Location de salles, Gîte et Location de chambres meublées

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 6 rue des Grands Barreaux 89100 Gron

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Jean-Paul Roux demeurant 6 rue des Grands Barreaux 89100 Gron,

Madame Anne-Marie Roux demeurant 6 rue des Grands Barreaux 89100 Gron,

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891612196

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mars 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : EARL DE CHERY

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985, par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 404 100 euros.

Siège social : Ferme de Chery 89580 Coulangeron.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant de 572 213,09 euros.

Gérants : M. Guy Bertheau, Mme Danielle Laz épouse Bertheau, demeurant ensemble à Coulangeron (Yonne), Ferme de Chery.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société n'a que deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891612277

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2014, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : EARL BLANCHE.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social :362 500 euros.

Siège social : 20 rue Dumont, 89113 Guerchy.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 348 934,69 euros.

Apports en numéraire : 13 565,31 euros.

Gérant : M. Philippe Blanche, demeurant à Guerchy (Yonne), 20 rue Dumont.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL891612283

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Pour avis et mention, le fondateur.

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : DECO RETRO

Siège Social : 89110 Saint Maurice Le Vieil, 8 Route de Marnay, lieudit Chaillot

Objet : Commerce de détail d'articles de décorations, vaisselles et autres accessoires de maisons ;

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Anthony Garnault, demeurant 8 Route de Marnay, «Chaillot», 89110 Saint Maurice Le Vieil.

Immatriculation au RCS de Sens.

Pour avis,

AL891612331

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 janvier 2013 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI MANDUEL PATRIMOINE

Siège social : 63 bis rue du Mail Richelieu, 89100 Paron

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 300000 €

Objet social : Acquisition, cession, administration, exploitation d'immeubles ou terrains et toutes opérations se rattachant aux activités ci-dessus

Gérant : Monsieur Véronique Picoche, 63 bis rue du Mail Richelieu, 89100 Paron

L'agrément de cession est obtenu par décision des associés prise à la majorité des trois quarts des parts sociales

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891612337

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 11 avril 2014, concernant la société SAS JIANU DECOR, lire immatricu-

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS CCE CONSEIL COACHING ENVIRONNEMENT** 36 rue Marcel Hugot 89580 Coulanges-la-Vineuse (conseil audit coaching formation accompagnement des personnes physiques ou morales). RCS Auxerre 529639643. CIP 3549. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612304

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl BAGUETTE DOREE** 75 rue de Paris 89000 Auxerre (Boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces). RCS Auxerre 504310012. CIP 3550. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 ouvrant une procédure de redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LE RELAIS DE PONTIGNY** 7 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny (restaurant, bar, hôtel). RCS Auxerre 424684926. CIP 3556. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891612306

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl WORLD LUXURY AUTOMOBILE** 68, Rue Guynemer 89000 Auxerre (Modification, réparation, sellerie, transformation de tous véhicules terrestres à moteur). RCS Auxerre 789952728. CIP 3551. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612307

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre¬† du 07/04/2014 ¬†ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SARL PRECY COUVERTURE** La Chaume Bonjuan 89200 Magny (Couverture charpente). RCS Auxerre 508697000. CIP 3552. Administrateur : la SELAS SEGARD CARBONI 16 rue de l'horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612308

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl E.DRIVE AUTOMOBILES** 2 rue Anatole France et 33 Avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (Vente de véhicules neufs ou d'occasion, location de véhicules sans chauffeur). RCS Auxerre 523223519. CIP 3553. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891612309

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 21/04/2014 au profit de la **Sàrl RJEAN'S** 25 avenue du Général Leclerc 89200 Avallon (Le négoce de tous vêtements). RCS Auxerre 524897246. CIP 3554. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612310

Jugement du Tribunal de Commerce¬†d'Auxerre du 07/04/2014 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de **Madame Maria Lucia MARTINS PIRES née PEREIRA CUNHA** 40 R du 24 Août 89000 Auxerre (pressing, couture). RCS¬†Auxerre 533985974. CIP 3555. Administrateur Judiciaire : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny¬†dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL891612311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Madame Julie Claire COELHO** 17 route d'Auxerre 89470 Monéteau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 522859149. CIP 3527. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891612312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 arrêtant le plan de sauvegarde de la SARL à capital variable **CENTRE EQUESTRE DE CHEMILLY SUR SEREIN** rue du Pont 89800 Chemilly-sur-Serein (centre équestre, pension de chevaux). RCS Auxerre 413512682. CIP 3416. Commissaire au plan : la SELAS SEGARD-CARBONI 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre

AL891612313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOL'AIR ECO SYSTEME** avenue des Plaines de l'Yonne Bâtiment C Parc des Boutisses 89000 Auxerre (Vente installation entretien matériel de traitement de l'eau, matériel d'économie d'énergie). RCS Auxerre 534458161. CIP 3546. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891612314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 arrêtant le plan de redressement de la **Sàrl TRANSPORTS ICAUTRANS** 10 Bis allée de Régennes 89380 Appoigny (transports publics de marchandises). RCS Auxerre 408964112. CIP 3425. Commissaire au plan : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891612315

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014¬†prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL DES DEUX SENTIERS** Les Grands Arraults 89130 Mézilles (Vente et coupe de bois de chauffage). RCS Auxerre¬† 444431787. CIP 3547. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891612316

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la liquidation¬†judiciaire de la **Sàrl EURL TANGUY** 4 route Impériale 89240 Pourrain (paysagiste, petites maçonneries de jardin). RCS Auxerre 444540678. CIP 3548. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891612317

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **SAS GAJ DEVELOPPEMENT** 10 Chemin des Violettes Rosoy 89100 Sens. RCS Sens 449508829. CIP 3380

AL891612318

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl J.L.C.T. RENOVATION** 8 rue de Turny Chainq 89570 Neuvy Sautour. RCS Auxerre 489174631. CIP 3042

AL891612319

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DOMYCIL** 40 rue Saint Roch 89360 Butteaux. RCS Auxerre 498480151. CIP 3231

AL891612320

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DELANNOY** avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 449506153. CIP 2504

AL891612321

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LIGNES ELEC** rue Feuillée 1 Route de Chablis 89230 Pontigny. RCS Auxerre 429727761. CIP 3428.

AL891612322

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl URBAN BAROK** 1 place Robillard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 533133666. CIP 3451.

AL891612323

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CHABLIS GOURMETS** 5 rue du Pressoir Parc d Activités des Lys 89800 Chablis. RCS Auxerre 530496199. CIP 3382

AL891612324

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Thierry Georges LAMI** 40 B rue Bourneuil 89000 Auxerre. RCS Auxerre 489174979. CIP 3436

AL891612325

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **EURL TRANS NICOLAS EXPRESS** 20 bis, Rue de Jaulges 89600 CHEU. RCS Auxerre 538136524. CIP 3509.

AL891612326

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl L'EAU DE LÀ** 46 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 789045150. CIP 3513.

AL891612327

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl J.F** 4 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 507750859. CIP 3340

AL891612328

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl KP CONSEIL** 14 rue de l'Auge 89000 Perrigny. RCS Auxerre 482470440. CIP 3112

AL891612329

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/04/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Murielle PHILIPPE Epouse CORDELLE** Olivier 29 rue Pierre Laureau Hameau de Brécy Cidex 110 89420 Saint André en Terre Plaine. RCS Auxerre 487915795. CIP 3119.

AL891612330

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHABLIS - bois-taillis

13 ha 32 a 65 ca - Les brocs de biques: ZX-35-36-49 - Les soillats: ZW-143

MEZILLES - bois-taillis

4 ha 77 a 20 ca - Les belleries: W-80

TOUCY - bois-tailis

95 a 51 ca - Pature des genevres: G-361-852[339]-853[340]

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - vigne A.O.C.

86 a 96 ca - Vignes de forterre: ZW-114

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 5 mai 2014 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer - CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891612348

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Epée - 89100 Sens
AVIS DE DEPOT D'ETATS DE CREANCES SALARIALES
Article R.625-3 du code de commerce

Au titre de la procédure suivante :
ICAUNAISE DE DISTRIBUTION SARL
Liquidation judiciaire du 23/07/2013
62, avenue Jean Hémery - 89300 Joigny
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Sens le 1er avril 2014
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL891612291

au titre de la procédure suivante :
DAP CONSTRUCTION SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 12/02/2013
46, Rue Saint Ménard 89100 Paron
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 avril 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891612293

au titre de la procédure suivante :
TAG BOIS SARL A ASSOCIE UNIQUE
Redressement Judiciaire du 28/05/2013
Liquidation Judiciaire du 23/07/2013 7, Route des Courreaux 89120 Saint Martin sur Ouanne
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 avril 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891612295

au titre de la procédure suivante :
AVENIR + SARL
Redressement Judiciaire du 15/01/2013 du 36, Grande Rue 89260 Voisines
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 1 avril 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891612296

lée au RCS de SENS en lieu et place de RCS d'AUXERRE

AL891612345

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE SERGINES

Société en liquidation
N° d'agrément 89-473 - N° HCCA 34484
N° RCS 390 777 993
Siège social : chez Benoit Bourdon,
14 rue de la Couée 89140 Sergines

Avis de clôture de liquidation
L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 28 janvier 2014 sur convocation des liquidateurs MM. Benoit Bourdon et Philippe Vallet demeurant à Sergines.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL891611773

L'AGE du 17.3.2014 des associés de la SARL PROROUTE, au capital de 9.146,94 €, siège social à Auxerre (Yonne) 10 avenue Delacroix, 418 483 905 RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. M. G. Naulin a été nommé liquidateur. La correspondance et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Auxerre (Yonne) 10 avenue Delacroix. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL891612088

L'AGO du 1.4.14 des associés de la SARL en liquidation PROROUTE, au capital de 9.146,94 €, siège social à Auxerre (Yonne) 10 avenue Delacroix, 418 483 905 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 mars 2014, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL891612089

SOCIETE LA GRANDE VIGNE

Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social : 89340 Chaumont
N° RCS 347 569 790

Par décision de l'A.G.E. réunie le 7 avril 2014 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable.
Elle nomme comme liquidateur Mr Bagneris Didier 1 rue Edouard Charton 89100 Sens.
Le siège de la liquidation est fixé 1 rue Edouard Charton 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La gérance

AL891612298

FIDUCIAL SOFIRAL

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
20 rue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
41000 Blois

LES COUDRILLONS

Société civile immobilière en liquidation au capital de
1 524,49 euros
Siège social : 17 Rue du Château
89000 St Georges Sur Baulche
Siège de liquidation : 2 Cour d'Enfer
89290 Augy
421 121 609 RCS Auxerre

Avis de clôture de liquidation
L'Assemblée Générale réunie le 15 mars 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe George de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL891612300

S.C.I. LE VILLAGE

Société civile immobilière
au capital de 45.734,70 €
Siège social : 89340 Chaumont
N° RCS Sens 400 640 579

Par décision de l'A.G.E. réunie le 7 avril 2014 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable.
Elle nomme comme liquidateur Mr Bagneris Didier 1 rue Edouard Charton 89100 Sens.
Le siège de la liquidation est fixé 1 rue Edouard Charton 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La gérance

AL891612301

PHI INNOVATIONS

SAS au capital de 15000€
RCS Auxerre n°753950617

Avis de clôture de liquidation
L'AG extraordinaire des associés réunie le 9 avril 2014 à Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé de mandat Mrs Knibbe et Allard liquidateurs et constaté la clôture de liquidation.
Les comptes des liquidateurs ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre
Les liquidateurs

AL891612302

SOCIETE CIVILE DES VIGNES

Société civile
Au capital de 800,00 EUR
Siège social
19, rue des Vignes
89500 Villeneuve-sur-Yonne
N° de SIREN : 527635064
RCS : Sens

Dissolution et nomination de liquidateur
Par décision du 1er janvier 2014, suite au décès le 29 décembre 2012 de Mme Martine Noel associée et co-gérante de la société, M. Romain Lendais, demeurant à Gron (89100), 11, rue de la Croix Jacquelin, agissant en qualité d'associé unique, entre les mains duquel se sont réunies toutes les parts sociales :
- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er janvier 2014 et sa mise en liquidation amiable ;
- s'est désigné comme liquidateur de la société dissoute jusqu'à la clôture des opérations, avec les pouvoirs les plus étendus.
Toute correspondance et notification seront valablement adressées au siège de la société, où siège des opérations de liquidation est fixé.
Le dépôt des actes et pièces relatives à cette dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, l'associé unique

AL891612339

SOCIETE CIVILE DES VIGNES

Société civile
Au capital de 800,00 EUR
Siège social : 19, rue des Vignes
89500 Villeneuve-sur-Yonne
N° de SIREN : 527635064
RCS : Sens

Clôture de liquidation
Par décision du 1er janvier 2014, M. Romain Lendais, demeurant à Gron (89100), 11, rue de la Croix Jacquelin, associé unique, agissant en qualité de liquidateur et après avoir procédé aux opérations liquidatives, a décidé la clôture de la liquidation de la société dont la dissolution est publiée dans ce même journal.
Les dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, l'associé unique

AL891612340

RESTAURANT ANTALYA

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège : 21 Rue Joubert
89500 Villeneuve sur Yonne
750 558 264 RCS Sens

L'AGE du 1er Mars 2014 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Bekir Kaygusuz, demeurant La Cressonnière, Batiment E, 38210 Tullins, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 21 Rue Joubert 89500 Villeneuve sur Yonne . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.

AL891612346

➜ NON DISSOLUTION

SARL «ENES»

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €uros
Siège social
1 Place du Marché 89200 Avallon
RCS d'Auxerre: B 514 732 890

Aux termes d'une délibération en date du 31 Mars 2014, l'assemblée extraordinaire statuant en l'application de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de chalon sur Saône.
Pour avis,
La gérance

AL891612281

AUTOMOTIVE LIGHTING REAR LAMPS FRANCE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 5 134 480 €
Siège social
9, rue Albert Berner
89330 Saint-Julien-du-Sault
329 959 217 RCS Sens

Suivant procès-verbal en date du 7 mars 2014, l'associée unique statuant en application de l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL891612347

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU 9 PLACE DE LA GARE

SCI au capital de 1 524.49 Euros
Siège social : 9 place de la Gare
89000 Sens
350 910 154 RCS Sens

L'AGE du 08 AVRIL 2014 a décidé de transférer le siège social au 79, rue Gambetta à Rueil Malmaison (92500)
Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Nanterre

AL891612299

SCI CHAMOUX

SCI au capital de 7700 €
Siège social :
29 rue Principal
89660 Chamoux
440 812 071 RCS Auxerre

Par AGE du 01 04 2014 il a été décidé le transfert du siège social au 66 avenue des Champs Elysées immeuble D 75008 Paris inscription modificative au RCS d'Auxerre.

AL891612303

KALYANE DIFFUSION 89

SARL Unipersonnelle
au capital de 81100,00 Euros
18 rue de l'Hôpital ,
89700 Tonnerrre
528748650 R.C.S. Auxerre

Par décision du Gérant en date du 31 juillet 2013 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 Rue de la Marne, 59139 Wattignies à compter du 1 janvier 2014.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891612332

COMMERCE EVOLUTION

SARL au capital de 10.000 €
Siège social: 5, rue du Colonel Rozanoff
89000 Auxerre
531 073 567 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2013 a décidé de transférer le siège social au 111, avenue Victor Hugo - 75116 Paris à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite aux RCS d'Auxerre et de Paris.
Pour avis

AL891612342

➜ NOMINATION

GBTH

SAS au capital de 150.000 Euros
Siège social: 5, rue des Pêcheurs
89140 Gisy Les Nobles
531 357 036 RCS Sens

Aux termes des délibérations de l'AGO du 7 mars 2014, et à compter du même jour, la collectivité des associés a nommé Directeur Général M. Patrick Denis, demeurant ruelle Bécoiseau, 77515 Faremoutiers.
Modification au RCS de Sens

AL891612185

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Reprise en exploitation directe
Suivant acte sous seing privé en date des 13 juillet 2010 à Auxerre et du 21 juillet 2010 à Rennes, enregistré au S.I.E. de Vannes Golfe le 28 juillet 2010, Bordereau n° 2010/1129, case n°9,
La société LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER, ayant son siège social à La Gacilly(56200), La Croix des Archers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le n° 876 580 077, représentée par Monsieur Jean-Michel Boisserand,
donne en location gérance à la SARL ALEXANDRE BEAUTE, ayant son siège social à Auxerre (89000), 5-7 rue du Temple, immatriculée au RCS de Auxerre sous le N° B 482 333 812, représentée par Marie-France Noël, un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à Auxerrre (89000),5-7 rue du Temple, à compter, rétroactivement, du 1er novembre 2009 pour une durée indéterminée.
Suivant l'accord de résiliation amiable du contrat de gérance libre en date du 27 février 2014 à Auxerre et du 28 février 2014 à Rennes les parties ont convenu que ledit contrat prendra fin à la date du 28 mars 2014.
A compter du 29 mars 2014, le fonds de commerce ci-dessus désigné est repris en exploitation directe par la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER.
Pour insertion unique,

AL891612333

Reprise en exploitation directe
Suivant acte sous seing privé en date des 30 Mai 2012 à Auxerre et du 1 juin 2012 à Rennes, enregistré au S.I.E. d' Auxerre le 11 juin 2012, Bordereau n° 2012/655, case n°6,
La société LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER, ayant son siège social à La Gacilly(56200), La Croix des Archers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le n° 876 580 077, représentée par Monsieur Jean-Michel Boisserand,
donne en location gérance à la SARL ALEXANDRE BEAUTE, ayant son siège social à Auxerre (89000), 5-7 rue du Temple, immatriculée au RCS de Auxerre sous le N° B 482 333 812, représentée par Marie-France Noël, un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à Auxerrre (89000),Centre commercial Géant les Clairions, avenue Haussmann,à compter, du 13 juin 2012 pour une durée indéterminée.
Suivant l'accord de résiliation amiable du contrat de gérance libre en date du 27 février 2014 à Auxerre et du 28 février 2014 à Auxerre les parties ont convenu que ledit contrat prendra fin à la date du 27 mars 2014.
A compter du 28 mars 2014, le fonds de commerce ci-dessus désigné est repris en exploitation directe par la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER.
Pour insertion unique,

AL891612334

➜ CESSION

Aux termes d'un acte authentique en date du 28 mars 2014 enregistré le 2 avril 2014 au SIE d'Auxerre, bordereau n° 2014/342, case n°1, Mme Maryline Noël, Promenade du Grillon, 89170 Saint-Fargeau
a cédé à
la société SARL VRAIN VB, au capital de 1 000 Euros, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 532648466, domiciliée 3 place de l'Eglise, Sainte Colombe sur Loing 89520
un fonds de commerce de Bar - Hôtel - Restaurant avec licence de quatrième catégorie sis et exploité 25 rue Saint Martin, 89170 Saint Fargeau
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte
L'entrée en jouissance a été fixée au 28 mars 2014.
La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 245.000 Euros, s'appliquant :
-aux éléments incorporels pour 205.000€
-au matériel pour 40.000€
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à l'office notariale de Bléneau (89220) 6 rue Aristide Briand où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion

AL891612344



▶ Sudoku

			8	7		5		
5		6	3					
1	4				9	8		
6		4						
	3						8	
						2		3
		5	6				9	2
					5	7		1
		3		2	4			

Résultat du précédent numéro

3	5	8	6	7	9	4	2	1
9	6	4	5	1	2	3	7	8
1	7	2	3	4	8	5	9	6
5	3	7	2	6	4	8	1	9
4	9	6	7	8	1	2	5	3
8	2	1	9	5	3	6	4	7
6	1	5	8	2	7	9	3	4
7	8	3	4	9	5	1	6	2
2	4	9	1	3	6	7	8	5

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Terres de Bourgogne

Comment le préférez-vous ?

BULLETIN D'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU Votre abonnement 2014



1 > Version **Papier**



2 > Version **Numérique**



3 > Version **Papier + Numérique**

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____ date d'expiration: __/__

Prénom ____ Nom ____
Raison sociale ____
Adresse ____
Lieu-dit ____ CP ____ Ville ____
Tel. ____ Fax ____
Mobile ____ Signature
Email:

☐ **Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail**

☐ Je m'abonne à la version **PAPIER**
1 ☐ Pour 1 an 100 € ☐ Pour 2 ans 189 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

☐ Je m'abonne à la version **NUMERIQUE**
2 ☐ Pour 1 an 50 € ☐ Pour 2 ans 100 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

☐ Je m'abonne à la version **PAPIER + NUMERIQUE**
3 ☐ Pour 1 an 115 € ☐ Pour 2 ans 200 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL ____

*Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

☐ **Je demande une facture**

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 19 avril 2014 au 25 avril 2014

Samedi 19

TF1
20.55 The Voice. Divertissement présenté par Nikos Aliagas, avec Florent Pagny, Jenifer, Mika et Garou.
23.30 The Voice, la suite. Divertissement.

France 2
20.45 Football «Coupe de la Ligue : Olympique Lyonnais/PSG (finale)», en direct du stade de France.
23.10 On n'est pas couché. Magazine présenté par Laurent Ruquier.

France 3
20.45 Commissaire Magellan «Chasse gardée». Téléfilm avec Jacques Spiesser, Moon Dailly, Flore Bonaventura, Nathalie Besançon, Patrick Raynal.
22.45 Inspecteur Lewis «Le labyrinthe des illusions». Série avec Kevin Whately, Laurence Fox ⑩.
00.20 Appassionata «Spécial Festival de Pâques à Aix-en-Provence».

Arte
20.50 L'aventure humaine «La France entre ciel et mer». Documentaire.
22.20 Il est minuit, Paris s'éveille. Documentaire.
23.55 Tracks «Le féminisme c'est cool !». Magazine.

M6
20.50 Hawaii 5-0. Série avec Alex O'Loughlin, Scott Caan ⑩.

Canal +
20.55 Stoker. Thriller (2011) de Chan-wook Park, avec Nicole Kidman, Matthew Goode, Mia Wasikowska, David Alford (1h35) ⑫.

Dimanche 20

TF1
20.55 Sur la piste du Marsupilami ★★★. Comédie (2012) de et avec Alain Chabat, d'après les BD de Franquin, et avec Jamel Debbouze, Patrick Timsit (1h41). (voir Sélection)
23.00 Esprits criminels. Série ⑫.

France 2
20.45 Le peuple miniature ★★★. Documentaire. Commentaire dit par Cécile de France (1h30). (voir Sélection)
22.25 Faites entrer l'accusé «Suzanne de Canson, l'héritière dépouillée». Magazine ⑩.

France 3
20.45 Inspecteur Barnaby : «Défunts gourmets», «Le flash de la mort». Série avec Neil Dudgeon, Gwilym Lee ⑩.
00.15 Larmes de joie. Comédie dramatique en NB et VO (1960) de Mario Monicelli, avec Anna Magnani (1h25).

Arte
20.45 Les choses de la vie. Drame (1970) de Claude Sautet, avec Michel Piccoli, Romy Schneider, Léa Massari, Gérard Lartigau (1h22).
22.10 Mado. Drame (1976) de C. Sautet, avec Michel Piccoli, Jacques Dutronc, Romy Schneider (1h45).

M6
20.50 Cars 2. Animation (2011) de John Lasseter et Brad Lewis (1h40).
22.45 Cars. Animation (2005) de John Lasseter (1h52).

Canal +
21.00 Football «Ligue 1».

Lundi 21

TF1
20.55 Taxi Brooklyn. Série avec Chyler Leigh ⑩.
23.45 New York, unité spéciale ⑫.
01.25 Au Field de la nuit, avec Alexandre Arcady et Emilie Frèche, Guillaume Sorel, Yves Bigot, Dominique Missika, Camille Chamoux.

France 2
20.45 Rizzoli & Isles, autopsie d'un meurtre. Série avec Angie Harmon, Sasha Alexander ⑩.
23.00 Après tout, si ça marche. Théâtre de Daniel Benoin, avec Nora Arnezeder, Michel Boujenah.
00.55 More. Drame (1969) de Barbet Schoeder, avec Klaus Grunberg, Mimsy Farmer (1h52).

France 3
20.45 Tout peut changer «Épargne, pouvoir d'achat : Les bons réflexes». Magazine présenté par Laurent Bazin.
23.50 La case de l'oncle Doc «Les désobéissants».

Arte
20.50 Le ciel peut attendre. Comédie dramatique en VO (1978) de Warren Beatty et Buck Henry, avec Warren Beatty, Julie Christie (1h36).
22.30 La plus belle soirée de ma vie. Comédie dramatique en VO (1972) de Ettore Scola, d'après F. Dürrenmatt, avec Alberto Sordi (1h50).

M6
20.50 Top chef «La finale».
23.50 Le chef à La Réunion. Magazine avec Cyril Lignac.

Canal +
20.55 Mafiosa (3 et 4/8). Série ⑫.

Mardi 22

TF1
20.55 Unforgettable. Série avec Jane Curtin, Poppy Montgomery.
23.25 La brigade «Le choix d'une vie». Documentaire ⑩.

France 2
20.45 Un jour, un destin «Anne Sinclair, le prix de la liberté» ★★. Magazine de Laurent Delahousse, avec Anne Sinclair, Élisabeth Badinter, Jean et Danielle Frydman, etc. (voir Sélection)
22.15 Infrarouge : «Parents criminels, l'omerta française», «Journal des sans-papiers». Documentaires.

France 3
20.45 Dommages collatéraux. Téléfilm avec Victor Lanoux, Catherine Aymerie, Vanessa Larré, Nicolas Silberg, Gauthier Battoue.
23.25 Les carnets de Julie «Le pays nantais, en Loire-Atlantique».

Arte
20.50 Le sable «Enquête sur une disparition» ★★★. (voir Sélection)
22.10 Europe «Quoi de neuf à l'Est ?». Documentaire.
23.55 Aviatrices pendant le IIIe Reich. Documentaire.

M6
20.50 Wall-E. Animation (2008) de Andrew Stanton (1h35).
22.45 Le grand bêtisier de l'année. Divertissement.

Canal +
20.55 Mud ★★★. Drame (2013) de Jeff Nichols, avec Matthew McConaughey, Tye Sheridan, Jacob Lofland, Reese Witherspoon (2h05) ⑩. (voir Sélection)

Mercredi 23

TF1
20.55 Grey's Anatomy : «Tout ce qu'on a perdu», «Souviens-toi», «Les compromis de la vie». Série avec Ellen Pompeo, Eric Dane, P. Dempsey ⑩.
23.25 Revenge. Série.

France 2
20.45 Des frères et des sœurs ★★. Téléfilm avec Pascale Arbillot, Thierry Frémont, Julien Boisselier, Blanche Gardin (1h27). (voir Sélection)
22.20 La parenthèse inattendue. Magazine présenté par Frédéric Lopez, avec Axel Kahn, Yvan Le Bolloc'h, Catherine Allégret.

France 3
20.45 Des racines et des ailes «Patrimoines d'exception». Magazine présenté par Patrick de Carolis.
23.20 Pièces à conviction «Génocide rwandais : Prêtres et criminels». Magazine de Patricia Loison.

Arte
20.50 Vincent, François, Paul et les autres. Comédie dramatique (1974) de Claude Sautet, avec Yves Montand, Michel Piccoli, Serge Reggiani, Stéphane Audran (1h53).
22.40 Nelson Mandela et moi.

M6
20.50 Pékin express «À la découverte des secrets du lac Inle, le joyau de la Birmanie». Divertissement présenté par Stéphane Rotenberg.
23.00 Pékin express «Le tour du monde de l'inattendu».

Canal +
20.45 Football «Ligue des Champions : Real Madrid/Bayern Munich».

Jeudi 24

TF1
20.55 Alice Nevers, le juge est une femme. Série avec Marine Delterme, Jean-Michel Tinivelli, Karine Ambrosio ⑩.
23.50 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⑩.

France 2
20.45 Envoyé spécial : «Teen parties : La fête interdite aux plus de 17 ans», «Textile : La colère des petites mains». Magazine.
22.20 Complément d'enquête «Bernard Arnault : Pour l'amour du luxe». Magazine de Benoît Duquesne.
23.30 Alcaline, le concert «Shaka Ponk».
00.55 Au clair de la Lune «Ballets de Cunningham».

France 3
20.45 Open Range. Western (2003) de et avec Kevin Costner, et avec Robert Duvall, Annette Bening, Michael Gambon, Abraham Benrubi (2h13) ⑩.
00.05 Signé Mireille Dumas «Adamo, Aufray, c'est leur vie !». Magazine.

Arte
20.50 Les enquêtes du commissaire Winter (3 et 4/8) «Chambre n°10». Série en VO avec Magnus Krepper, Amanda Ooms (1h56).
22.50 Real Humans (5 et 6/10). Série en VO avec Andreas Wilson.

M6
20.50 Perception. Série avec Eric McCormack, Rachael Leigh Cook ⑩.

Canal +
20.55 Scandal (1 et 2/18). Série avec Kerry Washington, Tony Goldwyn.

Vendredi 25

TF1
20.55 The Best, le meilleur artiste. Divertissement présenté par Estelle Denis et Christophe Beaugrand, avec Alessandra Martines, Arturo Brachetti, Sébastien Stella et Cynthia Akanga.
23.30 Qui veut épouser mon fils ?

France 2
20.50 Candice Renoir : «Le cœur a ses raisons», «Bien mal acquis ne profite jamais». Série avec Cécile Bois, Raphaël Lenglet, Mhamed Arezki, Gaya Verneuil, Alix Poisson, Charlotte de Turckheim, Patrick Fierry (1h44) ⑩.
22.35 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddeï.

France 3
20.45 Faut pas rêver «Patagonie, de glace et de feu». Magazine présenté par Tania Young.
23.10 Enquêtes de régions.

Arte
20.50 Liz Taylor et Richard Burton «Les amants terribles». Téléfilm avec Helena Bonham Carter, Dominic West, Greg Hicks, Cassie Raine (1h22).
22.15 Naissance d'une île.
23.00 La malédiction de naître fille. Documentaire.
23.55 Court-circuit. Magazine.

M6
20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel, David Boreanaz ⑩.

Canal +
20.55 Very Bad Trip 3. Comédie (2012) de Todd Phillips, avec Bradley Cooper, Zach Galifianakis, Ed Helms, Ken Jeong (1h36) ⑩.

SÉLECTION



DR

Mud - Ellis, 14 ans, habite avec au bord du Mississippi. Avec son copain Nickbone, il part sur une île, où se trouverait un bateau échoué dans un arbre. Mais l'île n'est pas déserte, car Mud, un homme en fuite y habite. Sur les bords de ce fleuve envoûtant, Jeff Nichols signe une œuvre magistrale, véritable hymne à la nature et à l'esprit d'enfance. Avec lyrisme, il fait revivre la vie de ces gens modestes qui habitent dans des maisons en bois au cœur d'une nature généreuse. L'ambiance fait un peu penser à Mark Twain, tant ce récit initiatique retrace la belle histoire d'amitié entre un presque clochard et deux adolescents en quête d'aventures. À travers ce que vont vivre les adultes, ceux-ci apprendront ce qu'est l'amour, celui qui fait rêver et celui qui meurt, faute d'avoir été protégé. La caméra filme à hauteur d'enfants et montre leurs premiers émois et leurs premières déceptions. Matthew McConaughey est sensationnel, avec son accent à couper au couteau, sa dent en moins et ses espoirs fous d'un amour éternel, tandis que les deux jeunes comédiens sont très convaincants. Mais le personnage principal de ce bel et émouvant film, c'est ce fleuve magique, filmé avec amour, qui semble envoûter ceux qui vivent auprès de lui. Quelques violences. ***Mardi 22, sur Canal +, à 20h55.***

Sur la piste du Marsupilami - Pablito raconte à ses enfants sa rencontre avec un marsupilami. Il n'y a que le marsupilami (ni Spirou ni Fantasio) dans cette œuvre débridée et pleine de gags. Alain Chabat a laissé libre cours à son imagination fertile pour écrire et réaliser cette histoire, jamais là où on l'attend. Les gags décalés et les clins d'œil sont nombreux, mais pas trop, car le film est destiné aux enfants, même s'il y a une petite scène gênante (mais hilarante), qui n'a rien à faire dans un film familial. L'interprétation est réjouissante, avec une mention spéciale pour Lambert Wilson, impressionnant en dictateur de pacotille. ***Dimanche 20, sur TF1, à 20h55.***

Le peuple miniature - Dans la forêt, la savane, le désert et même en ville, on trouve des animaux miniatures qui se battent pour survire. À traver le monde, les équipes de la BBC ont filmé la vie quotidienne et la quête de nourriture d'un ouistiti, d'une souris-sauterelle, d'une musaraigne-éléphant, d'un toupaille et d'un tamia. Ces bébés animaux sont filmés au plus près, avec des images impressionnantes, que l'on croirait presque sorties d'un film d'animation, tant elles sont réalistes. Rapines, bagarres, fuite éperdue devant le danger, tel est le quotidien de ces animaux. C'est splendide et impressionnant. ***Dimanche 20, sur France 2, à 20h45.***

Un jour, un destin «Anne Sinclair, le prix de la liberté» - Brillante journaliste, Anne Sinclair, qui avait renoncé à son métier pour la carrière de son mari, a vu sa vie exploser en vol un certain 14 mai 2011. Avec des témoignages variés et passionnants, de ses amis et de ses anciens collègues, cet excellent épisode du magazine retrace la brillante carrière de la journaliste. On mesure tout le courage et la dignité dont elle a dû faire preuve dans la tourmente. Mais il est dommage que l'interview d'Anne Sinclair n'ait pas été présenté à la presse. Une manière de préserver un scoop ? ***Mardi 22, sur France 2, à 20h45.***

Le sable «Enquête sur une disparition» - Le sable est indispensable à nos sociétés développées, car il se trouve partout : dans le béton, les puces électroniques, les cosmétiques, le papier, le verre, le plastique, etc. Malheureusement, son pillage généralisé provoque de graves dommages dans l'écosystème. Ce passionnant, mais inquiétant documentaire pointe du doigt une «bombe à retardement écologique», qui menace la planète. Les exemples sont frappants, et la conclusion, qui demande quand l'homme va adapter ses modes de vie aux processus naturels, est très pertinente. ***Mardi 22, sur Arte, à 20h50.***

Des frères et des sœurs - Cette tragi-comédie met en scène une fratrie qui se déchire allègrement. Les dialogues sont bien écrits et ne manquent pas d'humour, mais la farce tourne un peu trop au vinaigre. L'interprétation est sensationnelle et donne une épaisseur humaine aux personnages. ***Mercredi 23, sur France 2, à 20h45.***

« Nuit » est le nom de l'exposition actuellement présentée au Jardin des Plantes de Paris. Visite… sous la Lune !

Balade nocturne


MNHN/F.G. GRANDIN

L'aye-aye est un petit lémurien nocturne vivant à Madagascar. C'est une espèce menacée d'extinction.

NASA

La Lune met exactement le même temps pour faire un tour complet autour de la Terre que pour faire un tour complet sur elle-même.

Le visiteur commence sa balade sous un ciel étoilé. Pour les Navajos, tous ces petits points brillants étaient des galets que les animaux, à la demande du Grand Esprit, avaient placés dans le ciel lors de la création du monde. Les étoiles – il en existe 200 à 400 milliards dans la Voie lactée — sont en fait d'énormes boules de gaz qui brûlent pendant des millions, voire des milliards d'années. Dans l'hémisphère nord, nous pouvons en observer 3 000 alors qu'il est possible de voir des milliers d'étoiles à l'œil nu. Aujourd'hui, plus de 20 % de la surface du globe sont touchés par la pollution lumineuse.

Mais tout ce qui brille dans le ciel n'est pas forcément une étoile… Quand on parle de l'étoile du Berger, c'est en fait de la planète Vénus dont il s'agit. Les étoiles filantes ne sont pas non plus des étoiles mais de simples poussières qui s'embrasent en entrant dans notre atmosphère à très grande vitesse. Quant à la reine de la nuit, la Lune, elle serait née d'une collision entre la Terre et une autre planète en cours de formation. C'est l'astre le plus proche de la Terre et le seul sur lequel l'homme a marché. Il est donc difficile de ne pas s'émouvoir devant l'échantillon de roche lunaire prêté exceptionnellement par la Nasa. Ce fragment de 109 g provient d'une roche de plus de 2 kg ramassée par James Irwin lors de la mission Apollo 15. Après avoir découvert ou redécouvert pourquoi il fait nuit, les étoiles et la Lune ainsi que les objets symboliques de la représentation de la nuit et des astres à travers le monde et les civilisations, le visiteur est plongé au cœur d'une forêt habitée par 250 animaux du monde entier. Leur point commun : vivre la nuit. Dans cet immense bestiaire, les animaux naturalisés sont présentés par groupes : marsupiaux, rapaces, rongeurs, chauves-souris, reptiles, amphibiens, carnivores, arthropodes… On apprend qu'à quelques exceptions près, tous les marsupiaux sont nocturnes, du koala au kangourou en passant par l'opossum, ou encore que les deux tiers des oiseaux migrateurs effectuent leur long voyage de nuit.

SOMMEIL, REVES, MONSTRES

Pour être à l'aise dans leur vie nocturne, les animaux se sont adaptés morphologiquement. Les tarsiers (petits primates) ont ainsi développé de grands yeux (les plus grands du règne animal proportionnellement à leur taille) leur permettant de capter plus de lumière. D'autres animaux utilisent la bioluminescence, c'est-à-dire qu'ils produisent leur propre lumière comme les lucioles ou les vers luisants. D'autres encore ont affiné leur ouïe : la chouette effraie dispose d'oreilles asymétriques (l'ouverture de la droite est plus haute que la gauche et cette dernière est en plus tournée vers le bas) lui permettant d'être plus sensible aux sons venus du bas. Mais à la tombée de la nuit, alors que certains animaux s'activent, d'autres vont plonger dans le sommeil. C'est un phénomène biologique indispensable à la vie. Chut, le visiteur pénètre dans le dortoir des animaux ! Une vingtaine de spécimens naturalisés ont été figés dans leur sommeil : des flamants roses sur une patte, une couleuvre enroulée, un martinet qui dort en planant, un singe endormi sur une branche… Certains poissons se fabriquent même tous les soirs une bulle de mucus où ils dorment. Seuls les oiseaux et les mammifères connaissent un véritable sommeil, présentant les deux phases caractéristiques : le sommeil lent et le sommeil paradoxal, celui où le cerveau est extrêmement actif, le temps des rêves. Du rêve au cauchemar, il n'y a qu'un pas vite franchi et abondamment alimenté par l'imaginaire et les croyances populaires. Pour justifier ses peurs, l'homme a inventé des monstres tapis dans l'ombre. De tous les monstres de la nuit, les vampires et les loups-garous sont les plus connus. Contrairement aux idées reçues, il faut rappeler que toutes les chauves-souris ne sont pas des vampires puisque sur 1 200 espèces, seules trois se nourrissent du sang de différents animaux. Quant aux garous, ils prennent la forme de l'animal le plus redouté : un crocodile en Asie, un coyote au Mexique et un loup en Occident. De la fin du Moyen Age à la Renaissance, il y aurait eu 30 000 procès de loups-garous en France. Parmi les accusés, certains étaient probablement atteints de lycanthropie clinique, une maladie mentale conduisant les personnes atteintes à pousser des hurlements et à marcher à quatre pattes. Mais pas de panique, un halo d'humour entoure ces créatures de la nuit… Même pas peur !

VALERIE GODEMENT

Capteur de rêves


MNHN/P. MUI

Le sommeil est à ce point important que les hommes ont fabriqué différents objets pour le protéger et s'assurer un repos paisible. Chez les Amérindiens, le capteur de rêves laisse passer les bons rêves et capture en son centre les cauchemars qui sont brûlés au petit matin par les premiers rayons de soleil.

INFORMATIONS PRATIQUES



MNHN/DICAP/R. BRACCO

L'exposition « Nuit » a ouvert ses portes au Jardin des Plantes, au sein de la Grande galerie de l'évolution, le 12 février et sera visible jusqu'au 3 novembre 2014. Elle mobilise plusieurs disciplines scientifiques (astronomie, biologie, éthologie, physiologie, anthropologie, neurologie) et offre aux visiteurs des dispositifs multimédia, sonores, olfactifs, des quiz. Des fiches pratiques, accessibles par téléchargement via des QR codes, ou sur le site nuit.mnhn.fr donnent des clés pour repérer les constellations, des conseils pour préparer une balade nocturne ou une bonne nuit de sommeil.
Elle est ouverte de 10 h à 18 h, tous les jours, sauf le mardi et le 1er mai.

Tarifs : 9 euros (plein) et 7 euros (réduit)

Renseignements : 01 40 79 54 79 et nuit.nmhn.fr

FAUNE

Haro sur la pollution lumineuse


MNHN/B. FAYE

De nombreuses espèces nocturnes sont piégées ou repoussées par les halos de lumière. Par ailleurs, la plupart des animaux disposent d'une horloge interne calée sur le cycle jour/nuit qui régit les processus physiologiques : mues, alimentation, reproduction, migration ou hibernation. La présence, l'augmentation et la permanence des éclairages artificiels perturbent ces cycles biologiques. Il est pourtant aisé de limiter les sources lumineuses et de restreindre leur puissance. On a commencé à parler de pollution lumineuse dans les années 1980. Elle touche aujourd'hui près d'un quart de la planète. Si l'homme continue à augmenter l'éclairage des nuits, en 2025, la plupart des Européens ne verront plus aucune étoile.